



# Vade-Mecum

## Patrimoine et coopération décentralisée



association nationale  
villes et pays d'art et d'histoire  
villes à secteurs sauvegardés  
et protégés



En partenariat avec





---

**VADE-MECUM**

---

**PATRIMOINE**

---

**ET COOPÉRATION**

---

**DÉCENTRALISÉE**

---

## Coordination générale

**Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés**  
**Ministère des Affaires étrangères et européennes**

## Comité de pilotage

**Ludivine Bascou**, ANVPAH & VSSP, chargée de mission

**Alice Guiet**, ANVPAH & VSSP, chargée de mission

**Antoine Joly**, ministère des Affaires étrangères et européennes, ambassadeur de France au Nicaragua, ancien délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, secrétaire de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

**Isabelle Longuet**, ministère de la Culture et de la Communication, secrétaire de la convention France-UNESCO pour le patrimoine, aujourd'hui directrice de la mission Val de Loire

**Anne-Marie Mevel-Reingold**, ministère des Affaires étrangères et européennes, chargée de mission auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, secrétaire adjointe de la CNCD

**Mathilde Noury**, Institut des relations internationales et stratégiques, étudiante

**Marylise Ortiz**, ANVPAH & VSSP, directrice

**France Quémarec**, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines, département des Affaires européennes et internationales

**Jean Rouger**, maire de Saintes

**Georges de Zerbi**, ville de Bastia, conseiller municipal délégué à la coopération transfrontalière

## Groupe de travail

**Marie-Pierre Bourzai**, Agence française de développement, chef de projet de la division des collectivités locales et développement urbain

**Lucile Calon**, Agence française de développement, stagiaire relations avec les collectivités territoriales et les acteurs de la coopération décentralisée

**Dayana Chamoun**, Association des Régions de France, affaires internationales et coopération décentralisée

**Christophe Charlery**, architecte des Bâtiments de France, représentant des communes de Gourbeyre et de Jérémie, Guadeloupe

**Daniel Drocourt**, ville de Marseille, directeur de l'Atelier du patrimoine

**Gérard Duclos**, ville de Lectoure, maire

**Jean-Michel Galley**, ANVPAH & VSSP, chargé de mission

**Anne-Claire Gaudru**, Cités Unies France, chargée de mission  
**Francine Gibaud**, ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, chargée de mission international Urbanisme Logement

**Rose Guinard**, ville de Chambéry, chargée de mission coopération Chambéry-Ouahigouya

**Armelle Guyomarch**, Conseil régional d'Ile-de-France, chargée de mission

**André Hullo**, ville de Vienne, conseiller municipal délégué au patrimoine et à la coopération décentralisée

**Guillaume Josse**, Agence française de développement, chef de projet de la division des collectivités locales et développement urbain

**Jean-François Leandri**, ville de Bastia, directeur du développement économique et des affaires européennes

**Nadège Lécluse**, Conseil régional de Basse-Normandie, chef du pôle Coopérations et mobilité

**Benjamin Léger**, ville de Dijon, chargé de mission relations internationales

**Amandine Léopold**, Alliance de Villes européennes de culture, chargée de mission animation et développement

**Didier Maranski**, ville de Nevers, direction de la promotion

**Delphine Mercier**, Patrimoine sans frontières, directrice des projets

**Christian Mourisard**, ville d'Arles, maire-adjoint délégué au patrimoine, au tourisme et à la coopération décentralisée, président de l'Alliance de Villes européennes de culture

**Muriel Perrin**, ANVPAH & VSSP, chargée de mission

**Eve Rieublanc**, Agence française de développement, stagiaire-économiste

**Philippe Sartori**, ville de Dijon, directeur des relations internationales

**Sylvain Segal**, conseil général Ille-et-Vilaine, chargé de mission relations internationales

**Cécile Verdoni**, ville de Chambéry, animatrice de l'architecture et du patrimoine

**Jean-Marie Vincent**, ICOMOS, administrateur ICOMOS-France

**Martine Zejgman**, ministère des Affaires étrangères et européennes, adjointe au délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

## Rédaction

**Alice Guiet**, ANVPAH & VSSP, chargée de mission, **sous la direction de Marylise Ortiz**, directrice de l'ANVPAH & VSSP et **Anne-Marie Mevel-Reingold**, ministère des Affaires étrangères et européennes, chargée de mission auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, secrétaire adjointe de la CNCD

## Avec les contributions de

**Arlette Auduc**, Conseil régional d'Ile-de-France, chef du service patrimoines et inventaire

**Ludivine Bascou**, ANVPAH & VSSP, chargée de mission

**Lucile Calon**, Agence française de développement, stagiaire relations avec les collectivités territoriales et les acteurs de la coopération décentralisée

**Philippe Cichowlaz**, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, directeur général adjoint du pôle relations internationales et affaires européennes

**Mathilde Chaboche**, ville de Paris, chargée de mission coopération décentralisée

**Marie-Eve Cortés**, ville d'Albi, chargée de mission UNESCO, responsable du service patrimoine

**Jacky Cruchon**, ville de Bayonne, directeur de l'urbanisme

**Frédéric Deshayes**, ville de Romans, responsable de la mission des affaires européennes et internationales

**Philippe Di Loreto**, communauté urbaine du Grand-Lyon, responsable du pôle Coopération décentralisée

**Amel Djaffar**, ville de Belfort, responsable des relations internationales

**Céline Ducroux**, ville de Vienne, responsable des relations internationales

**Jean-Luc Fabre**, Conseil général de l'Hérault, chargé de la coopération décentralisée

**Philippe Faysse**, ville de Rennes, directeur général des services techniques

**Anne-Claire Gaudru**, Cités Unies France, chargée de mission

**Olivier Grosclaude**, Conseil général des Hautes-Pyrénées, directeur adjoint à l'action culturelle

**Bertrand Guidon**, ancien coordinateur opérationnel de la mission Rennes-Qufu

**Nathalie Guillaumin-Pradignac**, Via Patrimoine, directrice, animatrice du patrimoine du Pays de l'Angoumois

**Rose Guinard**, ville de Chambéry, chargée de mission coopération Chambéry-Ouahigouya

**Suzan Hirschi**, architecte dplg, enseignante à l'ENSAP de Lille

**Antoine Joly**, ministère des Affaires étrangères et européennes, ambassadeur de France au Nicaragua, ancien délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, secrétaire de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

**Yannick Lecherbonnier**, Conseil régional de Basse-Normandie, responsable de l'inventaire général du patrimoine culturel

**Nadège Lécluse**, Conseil régional de Basse-Normandie, chef du pôle Coopérations et mobilité

**Isabelle Longuet**, ministère de la Culture et de la Communication, secrétaire de la convention France-UNESCO pour le patrimoine, aujourd'hui directrice de la mission Val de Loire

**Irène Martinière**, ville de La Rochelle, coordination Inde

**Delphine Mercier**, Patrimoine sans frontières, directrice des projets

**Anne-Marie Mevel-Reingold**, ministère des Affaires étrangères et européennes, chargée de mission auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, secrétaire adjointe de la CNCD

**Marylise Ortiz**, ANVPAH & VSSP, directrice

**France Quémarec**, ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des patrimoines, département des Affaires européennes et internationales

**Eve Rieublanc**, Agence française de développement, stagiaire-économiste

**Jean-Claude Rousseau**, ville de La Rochelle, chef de projet Inde

**Philippe Sartori**, ville de Dijon, directeur des relations internationales

**Sylvain Segal**, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, chargé de mission relations internationales

**Aude Sivigny**, ville de Chinon, chargée de mission coopération internationale

**Gisèle Teulières**, ville de Toulouse, directrice des relations internationales et des affaires européennes

**Liza Thorn**, ville d'Aix-en-Provence, chargée de projets mission développement touristique et international

**Marie-Noël Tournoux**, Unesco, spécialiste du programme

**Arnaud Trollé**, Savoir-Faire et Découverte, directeur

**Fabienne Trotte**, Relais culture Europe, responsable du pôle prospective

## Relecture

**Ludivine Bascou, Erika Gonzalez-Bertiz, Isabelle Longuet,**

**Anne-Marie Mevel-Reingold, Mathilde Noury,**

**Marylise Ortiz, France Quémarec, Georges de Zerbi**

## Suivi de la publication

**Ludivine Bascou**

**Création graphique : Céline Collaud**

**Impression : Flash Compo**

ISSN : en cours

Dépôt légal : mars 2012

Le vade-mecum *Patrimoine et coopération décentralisée* est un document établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes. Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.

---

# SOMMAIRE

---

Avant-propos	8
Introduction	13
<b>1. LE PATRIMOINE, NOUVEL ENJEU DE LA COOPERATION DECENTRALISÉE</b>	<b>14</b>
1.1 Le patrimoine, une valeur largement partagée	15
1.2 Les enjeux nationaux et locaux du patrimoine	16
1.3 La coopération internationale et le patrimoine	17
1.4 La pratique française : politiques, institutions et outils	18
1.5 Interventions des collectivités territoriales en matière d'urbanisme et de patrimoine	20
<b>2. LA MOBILISATION DES ACTEURS POUR LE PATRIMOINE</b>	<b>22</b>
2.1 Organisations et réseaux internationaux	24
2.2 Organisations et réseaux européens	28
2.3 Organisations et réseaux nationaux	30
2.3.1 Partenaires institutionnels	30
2.3.2 Réseaux de collectivités territoriales	33
2.3.3 Pôles ressources pour le patrimoine	36
2.3.4 Réseaux de professionnels	39
2.3.5 Instituts de formation	40
2.4 Acteurs financiers	42
<b>3. LES GRANDS TYPES D'INTERVENTION ET L'ANALYSE DES PRATIQUES</b>	<b>46</b>
3.1 La préservation du patrimoine / Législation, réglementation, gouvernance	50
3.2 La préservation du patrimoine / Restauration, réhabilitation	64
3.3 Les stratégies autour du patrimoine / Sensibilisation des publics	78
3.4 Les stratégies autour du patrimoine / Patrimoine et développement du territoire	90
3.5 Les stratégies autour du patrimoine / Patrimoine et développement économique	100
<b>4. LES CONDITIONS D'UNE RÉUSSITE</b>	<b>112</b>
Sigles et abréviations	118
Appel à contributions	119
Bibliographie sélective	120
Pour aller plus loin	125
Répertoire des acteurs	126
Contacts	132

---

# AVANT-PROPOS

---

## Martin Malvy

président de l'ANVPAH & VSSP, président de la Région Midi-Pyrénées, ancien ministre

Façonnées par les hommes tout au long de l'Histoire, les villes concentrent des qualités patrimoniales et architecturales uniques. Leur pluralité est le reflet de la richesse culturelle de leurs habitants.

Transversale par nature, la thématique du patrimoine a été largement investie par les collectivités territoriales françaises dans leurs coopérations décentralisées. L'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés, dès sa création, s'est engagée à l'international, convaincue que, à l'échelle de la France comme à l'échelle de la planète, c'est en partageant expertises et solutions communes au sein d'un réseau que l'on pourra protéger et valoriser les patrimoines.

Les 170 villes et territoires adhérents à l'ANVPAH & VSSP sont dotés d'un secteur sauvegardé, d'un secteur protégé ou labellisés Ville ou Pays d'art et d'histoire. Leurs démarches innovantes et qualitatives sont le fruit d'échanges et de travaux menés au sein de notre réseau. Elles illustrent l'adhésion des territoires à une politique patrimoniale nationale largement reconnue à l'international et déclinée au niveau local. Le patrimoine se joue en effet dans le dialogue constant entre règle commune, fixée par l'Etat, et engagement politique des territoires en faveur de l'évolution de nos cadres de vie dans le respect de leurs singularités.

Promouvoir une politique patrimoniale partagée, réunissant différents experts nationaux qui partagent leurs expériences et leurs réflexions est l'objectif de l'action extérieure des collectivités territoriales présentées dans cet ouvrage. Cette tâche qui peut paraître ardue doit se fonder sur notre conviction commune : le patrimoine est une valeur universelle.

De la sensibilisation à la réhabilitation, de la législation au développement économique, cet ouvrage a pour objectif de fournir aux collectivités territoriales des conseils et outils pour la création d'une coopération décentralisée efficace, pérenne et au service de notre patrimoine commun.

## Jean-Michel Despax

Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales,  
ministère des Affaires étrangères et européennes

De tous temps, le patrimoine est le lien qui rattache les hommes à leurs territoires. Il permet de transmettre leur histoire dans sa diversité, de donner un sentiment d'identité, tout à la fois de continuité et d'évolution.

Le patrimoine s'enracine dans des géographies diversifiées dont il devient souvent l'emblème. Il participe au lien social et culturel et permet de développer des relations respectueuses entre les hommes et les sociétés.

Aujourd'hui, la mise en valeur de ce patrimoine riche repose sur son identification, sa réhabilitation et sa gestion au travers de politiques nationales et locales adaptées et dynamiques.

Dans ce contexte, le savoir-faire des élus locaux français dans la gestion du patrimoine est un atout reconnu et apprécié par leurs homologues dans de nombreux pays.

Ce vade-mecum répondra sans nul doute à des attentes afin de développer et enrichir divers partenariats grâce à la coopération décentralisée.

Je salue le travail inlassable réalisé par l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés sans laquelle cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour.

## Philippe Bélaval

Directeur général des patrimoines - Ministère de la Culture et de la Communication

Le patrimoine est depuis de nombreuses années au coeur des stratégies et des enjeux de développement dans de nombreux pays. Ainsi, les réflexions sur l'urbanisme, la modernisation du cadre de vie, le développement économique et la cohésion sociale ne sont pas dissociables de celles relatives au patrimoine, tant il est vrai que ce dernier, loin d'être opposé à ces enjeux fondamentaux, peut contribuer puissamment à leur réalisation et en tirer lui-même, bien sûr, un grand profit.

La France est reconnue pour avoir une législation ancienne de constitution, de protection et de conservation du patrimoine, des outils pertinents de gestion et de valorisation (dont le label Villes et Pays d'art et d'histoire) qu'elle a su mettre en place depuis de nombreuses décennies. Le ministère de la Culture et de la Communication en assure la mise en oeuvre.

Cette expérience ancienne suscite de nombreuses demandes d'expertise auprès de lui, qui émanent de pays aussi variés que la Roumanie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la Tunisie, la Chine, le Mali et bien d'autres. Afin de répondre à ces demandes qui concernent aussi bien l'élaboration de législations nationales adaptées que la mise en place d'actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine, le ministère de la Culture et de la Communication s'appuie sur les compétences de ses professionnels et de ceux des collectivités locales. Ce travail a été formalisé par une convention

entre la Direction générale des patrimoines et l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés afin que cette dernière puisse apporter tout son savoir-faire dans les coopérations internationales patrimoniales.

Ce vade-mecum sur la coopération décentralisée dans le domaine du patrimoine a pour ambition de diffuser le plus largement possible les leçons retirées par notre pays de sa propre expérience. Je forme le vœu au nom du ministre de la Culture et de la Communication qu'il rencontre le plus large succès !

## Antoine Joly

Ministère des Affaires étrangères et européennes, ambassadeur de France au Nicaragua, ancien délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, secrétaire de la Commission nationale de la coopération décentralisée (2003-2011)

La coopération internationale, l'influence de la France et sa politique étrangère ne peuvent aujourd'hui s'affranchir de l'action de nombreux acteurs qui enrichissent le dialogue et mobilisent des compétences et des savoir-faire.

Les enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux auxquels le monde doit faire face ne trouveront pas de solution durable sans qu'ils soient posés à l'échelon du citoyen, celui des territoires de proximité, des Etats ou de la communauté internationale. Cette nouvelle donne au cœur de la création de la Direction générale de la mondialisation, du développement et du partenariat impose de réfléchir à des nouvelles géométries d'actions. Dans ce contexte, les échanges entre collectivités constituent une chance nouvelle de construire une aide au développement sur le principe du partenariat, avec une approche non pas verticale mais horizontale entre pairs confrontés à des défis communs.

À cet égard, le patrimoine joue un rôle particulier : il est un élément indispensable de la diversité culturelle, il offre un environnement de qualité généralement respectueux des contraintes de l'écosystème dont il est le produit, il représente une chance de développement fondé sur les atouts endogènes d'un territoire et il nécessite souvent une approche sociale pour favoriser sa préservation.

Le patrimoine justifie ainsi une réflexion qui combine l'action internationale comme le classement sous l'égide de l'Unesco, des législations nationales pour encadrer sa protection et des actions locales pour l'identifier, le réhabiliter, le mettre en valeur et en définitive l'intégrer dans une politique territoriale de développement durable.

Dans ces domaines, la France dispose d'atouts incontestables qu'il s'agisse de politiques nationales ou d'expériences locales : la législation sur les secteurs sauvegardés, les lois sur la protection du patrimoine et, à l'échelon local, les parcs naturels régionaux, les villes d'art et d'histoire, les petites cités de caractère... ; nous avons beaucoup à échanger.

Nous pouvons par ailleurs nous appuyer sur une volonté forte des élus locaux de coopérer sur cette thématique du patrimoine comme en témoigne les nombreux exemples recensés dans l'atlas français de la coopération décentralisée. Cette volonté répond à une demande aussi forte de nos partenaires, autorités locales de nombreux pays, qui se déclarent très intéressés par ces échanges d'expérience, de plus en plus conscients que le patrimoine est un élément indispensable à l'équilibre et à l'identité de leurs territoires.

Elaboré sous l'égide de la Commission nationale de la coopération décentralisée, l'objectif de ce vade-mecum est de donner

des pistes de travail pour de nouvelles coopérations et de permettre aux projets existants d'approfondir leurs démarches. Il est aussi de resituer cette action locale dans le contexte national et international des politiques du patrimoine afin de répondre à l'exigence que j'indiquais en préambule de bonne articulation et de synergie entre les actions de tous les acteurs, aux différents niveaux d'intervention qui sont les leurs.

Je remercie l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés d'avoir accepté de piloter ce chantier de la CNCD qui a regroupé ministères, associations, collectivités et experts et a permis l'édition de ce document.

Il s'inscrit parfaitement dans les objectifs prioritaires du ministère des Affaires étrangères et européennes pour le soutien qu'il apporte à la coopération décentralisée ; le patrimoine figure en effet depuis plusieurs années parmi les thématiques d'excellence éligibles aux cofinancements mis en œuvre par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales. Le ministère des Affaires étrangères et européennes a ainsi été partenaire de nombreux dossiers portant sur le patrimoine ces quatre dernières années illustrant aussi notre volonté de favoriser les démarches coordonnées et les liens entre la coopération décentralisée et les autres formes de coopération.

---

# INTRODUCTION

---

## Patrimoine et coopération décentralisée

**Un des enjeux de l'action extérieure des collectivités territoriales réside dans l'échange et la connaissance de l'autre, dans l'ouverture et la prise en compte de la diversité humaine et culturelle.** Placer le patrimoine au cœur de la coopération pose la question de la mémoire et de l'héritage collectif, interroge les valeurs culturelles et impulse la création artistique contemporaine.

Force historique et identitaire, le patrimoine est aujourd'hui au cœur de nombreux défis et interrogations de nos sociétés. Comment préserver les traditions culturelles locales dans un contexte de mondialisation ? Comment répondre aux besoins de modernisation de l'environnement urbain tout en sauvagardant les quartiers historiques de nos villes ?

Malgré une reconnaissance internationale, le patrimoine demeure fragile et vulnérable. Il doit relever des défis majeurs : standardisation des modes de vie, urbanisation anarchique, pollution atmosphérique, tourisme non maîtrisé, conflits politiques... Et pourtant sa puissance fédératrice mobilise populations et acteurs du territoire en faveur de sa préservation. Élément manifeste de la richesse culturelle des pays et symbole d'une propriété collective, le patrimoine fait de plus en plus l'objet d'attentions particulières. Ne se limitant pas aux seules dimensions identitaires et culturelles, le patrimoine, ou les patrimoines, se réfèrent à des questions essentielles telles que l'urbanisme, la gouvernance, le cadre de vie, l'habitat, la cohésion sociale, l'attractivité... et engendrent alors une dynamique plus globale de développement du territoire.

La pluralité des enjeux associés au patrimoine génère un intérêt grandissant de la part de la communauté internationale, mais également de la part des collectivités locales, notamment françaises. Ces dernières disposent de l'expertise nécessaire au sein même de leurs services (urbanisme, culture, patrimoine...) et la mettent à profit sur leurs propres territoires, mais également auprès de leurs partenaires. Le patrimoine est une composante forte des coopérations décentralisées récemment mises en œuvre par les collectivités françaises, et ce, sous l'impulsion du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).

Agir au niveau international relève d'une volonté politique d'ouvrir la collectivité et sa population au monde. Le contexte global de décentralisation conduit au renforcement des autorités locales qui doivent articuler enjeux locaux et stratégies internationales. L'interdépendance des territoires est aujourd'hui une évidence, les autorités locales doivent se positionner dans cette dynamique mondiale. La coopération décentralisée permet d'articuler les deux niveaux, local et global. Dans une perspective d'intérêt mutuel, les territoires partenaires confrontent leurs pratiques dans divers domaines de compétence. Ces échanges d'expériences et de savoir-faire ont un rôle formateur auprès des agents qui bénéficient d'un regard extérieur remettant en cause leurs propres pratiques. La coopération, du fait de sa transversalité, mobilise de nombreux acteurs. L'expertise bilatérale qui en émerge participe à l'évolution des politiques publiques des deux territoires. Enfin, l'engagement international d'une collectivité contribue à la construction d'une citoyenneté ouverte sur le monde, sensibilisée aux différences culturelles et réceptive aux bénéfices de la solidarité.



1.

---

**LE PATRIMOINE, NOUVEL ENJEU  
DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

---

## 1.1

# Le patrimoine, une valeur largement partagée

**Pour assurer la continuité d'une identité** qui évolue avec le temps, un peuple a besoin de faire appel à son histoire. Le passé constitue les fondements de patrimoines qui se transmettent. Il permet aux générations actuelles de se situer dans une continuité temporelle, de se retrouver face aux mutations. Il est un élément de stabilité dans un monde en évolution rapide.

Le patrimoine est généralement défini comme l'ensemble des biens légués par les ancêtres, naturellement et consensuellement adoptés par les descendants. L'expression des cultures et du passé peut prendre différentes formes, matérielles<sup>1</sup> ou immatérielles<sup>2</sup>. Le patrimoine relève tout à la fois d'un récit oral, d'un paysage (une colline, un arbre sacré...), d'un objet lié aux ancêtres (tombe, stèle...), d'une fête pastorale, d'une technique artisanale, d'un monument, de traces archéologiques, d'un objet mobilier... Patrimoines matériel et immatériel sont bien évidemment intimement liés : comme "l'immatériel" ne devient patrimoine que si l'homme peut le partager avec les autres et dans la mesure où il peut lui donner une forme sensible, le patrimoine matériel lui aussi ne trouve sa pleine signification que s'il se réfère aux savoirs et aux valeurs qui sont à la base de sa production. L'extension thématique du concept de patrimoine n'a pas donc pour autant uniformisé son acception. Et les regards portés sur le patrimoine divergent et se font ressentir lors de projets de coopération.

Le phénomène de patrimonialisation est une véritable construction, souvent d'ailleurs conflictuelle, et dont le caractère est profondément politique. Les références et les points d'appui à la patrimonialisation se sont affirmés dans le sillage du discours environnementaliste né dans les années 1970, puis dans un contexte de mondialisation accélérée au cours

duquel les mutations technologiques et économiques radicales ont entraîné des bouleversements sociaux. La patrimonialisation est désormais un processus entamé ou consommé par un grand nombre de pays. En effet, d'une part, l'adhésion massive à la Convention du patrimoine mondial et la dynamique recueillie par celle du patrimoine immatériel ont fait émerger des réflexions au plan mondial et ont encouragé la mise en œuvre de politiques nationales selon des standards communs. D'autre part, le développement du tourisme joue un rôle important par le regard extérieur qu'il apporte et surtout par le potentiel économique qu'il représente.

---

1. Extrait de la Convention du patrimoine mondial de 1972 : « Patrimoine culturel : les monuments, œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; les ensembles architecturaux ; les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. »

2. Extrait de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 : « On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Le "patrimoine culturel immatériel" se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. »

## 1.2 Les enjeux nationaux et locaux du patrimoine

**Le patrimoine, bien que bénéficiant d'une reconnaissance internationale, demeure soumis à des pressions extérieures qui le menacent.**

Dans les pays du Nord, un cycle semble être achevé. En effet, après avoir tant démolit au nom de l'hygiène, de la circulation, de l'image d'un passé archaïque, et, après avoir bâti tant de villes et d'immeubles de la "raison", les restes du passé sont redécouverts et sacralisés. Parallèlement, les pays en voie de développement tentent d'implanter l'image de la modernité sur leurs territoires. Cette tendance est renforcée par l'imposition ou l'adoption plus ou moins complète de modèles sociaux étrangers (administration, éducation, modes de vie...) et par l'apport de matériaux importés et industriels qui ont favorisé l'émergence de nouvelles références culturelles.

Le phénomène rapide d'urbanisation peut constituer une autre menace pour la préservation du patrimoine. Les zones urbaines concentrent désormais plus de 50 % de la population mondiale (80 % en 2050<sup>3</sup>). Soumises à des pressions multiples, les villes et les autorités locales doivent faire face à l'abstraction mondialisée du marché, à la surexploitation des ressources naturelles, à l'uniformisation culturelle véhiculée par les systèmes supports d'information... Se produisent ainsi des destructions-évolutions continues d'espaces naturels, de paysages ruraux, de centres urbains. Que dire alors des quartiers historiques qui sont maintenant englobés dans des tissus multiformes et grandissants ?

Dans ce contexte, le patrimoine ne peut pas constituer une priorité pour les pays en développement. Cette posture s'explique par l'absence de moyens financiers, humains et tech-



1. Vue de Bitola (ARYM)
2. Artisanat (Bulgarie)
3. Vue de Dolen (Bulgarie)
4. Atelier à Ségou (Malí)

niques face à des besoins plus impérieux dans d'autres secteurs de l'action publique. Les préoccupations relatives à l'histoire, au patrimoine et à sa valorisation sont considérées comme un luxe face aux défis du développement. Les projets menés dans le domaine du patrimoine ne reçoivent donc pas toujours l'assentiment des populations concernées ni l'engouement et le courage politique sans lequel rien n'est réalisable.

Et pourtant, le patrimoine est un élément essentiel pour permettre à un peuple de donner corps à sa différence par rapport aux autres sociétés et manifester sa façon propre de penser le monde et sa capacité de création culturelle. Dans un monde en mutation constante, où la mondialisation des échanges conduit à une uniformisation progressive des modes de vie et à une standardisation des cultures, le patrimoine agit comme un marqueur identitaire. L'action en faveur du patrimoine permet de perpétuer les éléments de cette culture nécessaires à l'existence de la société. Préserver le patrimoine, c'est choi-

## 1.3 La coopération internationale et le patrimoine



3



4

La réappropriation par un peuple de sa mémoire et de sa culture, c'est contribuer à la cohésion sociale. C'est remettre l'Homme au cœur du projet de développement.

Au-delà de l'enjeu culturel et identitaire, le patrimoine s'avère être un "capital de départ" qu'il convient de mettre en valeur pour enrichir le cadre de vie et pour en faire un support d'activités économiques diversifiées, notamment dans les secteurs du bâtiment, du commerce et du tourisme culturel. Ces secteurs sont facteurs d'intégration sociale, sources de revenus et créateurs d'emplois pour la population locale, et pourvoyeurs d'une image originale et qualitative, facteur d'attractivité indéniable pour la collectivité qui aura su préserver, valoriser, gérer son potentiel patrimonial.

La contribution du patrimoine au développement d'un territoire est multiforme. La préservation du patrimoine n'est pas un frein à la modernisation, mais une dimension à prendre en compte dans les stratégies de développement, dans les projets d'aménagement et de planification du territoire.

---

3. Source : Fondation Charles Léopold Mayer.

**La prise en compte du patrimoine comme facteur potentiel de développement par la communauté internationale est assez récente.** Dans un contexte prioritaire de lutte contre la pauvreté, l'intervention de la communauté internationale (Etats, organisations internationales, bailleurs de fonds, organisations non-gouvernementales) reposait sur l'accès aux services de première nécessité et le financement d'interventions sociales traditionnelles (eau, alimentation, santé, éducation). Le concept de développement a évolué depuis le début des années 1990. La reconnaissance croissante de l'importance de la dimension culturelle dans les relations extérieures et dans la politique de développement se traduit par un large consensus sur la nécessité d'intégrer la culture dans les stratégies de développement et les programmes d'aide (initiatives de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement, les programmes de l'Union européenne...). De plus, le patrimoine est devenu, à partir des années 2000, un des mots d'ordre planétaires dans la lignée idéologique du concept de développement durable, et fait l'objet de stratégies de développement territorial.

Les actions de coopération en faveur du patrimoine ont d'abord investi les champs de la recherche et de l'archéologie. Les questions de conservation et de valorisation sont une préoccupation plus récente qui obéit à la nécessité d'agir sur l'ensemble de la chaîne du patrimoine et de prendre en compte les aspects juridiques, économiques, techniques, sociaux... Les modes d'intervention ont également évolué, depuis les échanges techniques jusqu'aux actions opérationnelles, et ce, à plusieurs échelles de territoires : au plan mondial, européen, régional... et en articulant les textes de lois nationaux et les conventions mondiales.

## 1.4 La pratique française : politiques, institutions et outils



1. Quartier japonais à Hoi An (Vietnam)  
2. Artisanat, création de Bogolans (Mali)

La diversité des patrimoines et de leurs acceptions, ainsi que la diversité des moyens d'action à disposition des collectivités génèrent des modes d'intervention spécifiques. L'étendue des responsabilités dévolues aux collectivités locales dans les domaines du patrimoine est très variable d'un pays à l'autre<sup>4</sup>.

Il convient donc d'établir des synergies fortes entre les actions des ministères, des institutions nationales, des collectivités et autres organismes spécialisés pour éviter une standardisation des approches de traitement du patrimoine. Pour soutenir les initiatives locales en faveur du patrimoine, de multiples partenaires peuvent être sollicités<sup>5</sup>.

4. Ainsi, le Réseau européen du patrimoine (HEREIN) a-t-il élaboré un thésaurus multilingue pour mettre à disposition de tous un système permanent d'informations sur le patrimoine culturel en Europe et les politiques nationales en faveur de sa protection. [www.european-heritage.net](http://www.european-heritage.net), voir partie 2 Conseil de l'Europe.

5. Voir partie 2.

**La France souhaite valoriser cette dynamique patrimoniale internationale.** Inscrit dans les orientations stratégiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, le patrimoine est un domaine à part entière des relations extérieures françaises à investir, et notamment sous la forme de coopérations décentralisées. Celles-ci offrent la possibilité de mobiliser les compétences territoriales dans le cadre d'un partenariat direct entre autorités locales françaises et étrangères. Les actions menées dans ce cadre tendent à conforter les politiques de décentralisation, à promouvoir le développement du territoire et à renforcer la construction d'une gouvernance locale.

La France est reconnue pour la qualité de ses outils réglementaires et législatifs de protection et de valorisation (de ses espaces protégés, de ses monuments...), pour ses pratiques de restauration ainsi que pour la qualification des acteurs qui interviennent dans le domaine du patrimoine. Elle bénéficie également de l'un des dispositifs réglementaires les plus anciens et les plus complets et de techniciens bien formés.

Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement assurent une gestion conjointe du patrimoine culturel et naturel sur le territoire. Le ministère de la Culture et de la Communication est particulièrement chargé de la protection, de la conservation et de la restauration du patrimoine, principalement à travers les directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) et les services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)<sup>7</sup>. Les architectes du patrimoine (qui ont suivi une formation spécialisée en matière de conservation et de restauration du patrimoine) prennent une grande place, en particulier parce qu'ils sont, avec les architectes des

Bâtiments de France (Architectes urbanistes de l'État qui ont suivi une formation post-concours), les principaux garants du respect des mesures de protection et œuvrent également aux côtés des ingénieurs, des spécialistes de domaines scientifiques, des urbanistes...

Longtemps de la seule compétence de l'État, le patrimoine est devenu pour les collectivités une priorité. Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, elles sont des acteurs majeurs de la politique du patrimoine et de l'architecture.

En effet, le processus de décentralisation a fait évoluer les responsabilités de l'État en matière de patrimoine. S'il conserve des missions de protection, la maîtrise d'ouvrage, le suivi de travaux et la gestion des édifices qui lui appartiennent (grottes, mégalithes, châteaux ou cathédrales), il a codifié les pratiques de contrôle scientifique et technique sur les monuments dont il n'est pas propriétaire. Une proposition de loi relative au patrimoine monumental de l'État, adoptée en première lecture au Sénat le 26 janvier 2011, prévoit également le transfert de propriété aux communes, départements ou régions qui se porteront candidats d'un certain nombre de monuments appartenant à l'État.

Si l'engagement de l'État demeure fondamental, c'est à l'échelle locale que se joue l'articulation entre patrimoine et projet de territoire. Au-delà des transferts officiels de compétences, les politiques culturelles et patrimoniales dépendent beaucoup du dynamisme propre des collectivités territoriales et de la considération que revêtent le patrimoine et la culture aux yeux des décideurs locaux.

La coopération décentralisée est une autre approche du partenariat. Elle se distingue des actions menées par les organisations non-gouvernementales, États ou bailleurs de fonds multilatéraux, puisqu'il s'agit avant tout de partager expériences et savoir-faire méthodologiques entre collectivités. D'un point de vue patrimonial, cela consiste le plus souvent à un échange d'expertises et un transfert d'expériences. La priorité est largement accordée au renforcement des compétences : mise en place d'outils méthodologiques, organisation de formations, mise en réseau de partenaires. Concrètement, les collectivités œuvrent ensemble dans le montage de dossiers de cofinancements, à l'adaptation du savoir-faire en matière de préservation et de gestion du patrimoine... et ce, au bénéfice de l'ensemble des partenaires impliqués.

La longue expérience des collectivités territoriales françaises légitime l'expertise de la France à l'étranger dans ces domaines. L'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés, identifiée comme référent par le ministère des Affaires étrangères et européennes et par le ministère de la Culture et de la Communication, fait valoir l'expertise de ses collectivités membres et facilite les échanges de savoir-faire avec des partenaires étrangers. Les instances nationales et de nombreux acteurs nationaux se font également le relais des savoir-faire français dans ce domaine. Il s'agit d'analyser les réalisations et outils français, moins pour les reproduire que pour en transposer les paramètres au contexte propre de la collectivité partenaire. Les échecs méritent également d'être expliqués : ils sont tout aussi instructifs pour qui veut éviter des errements.

## 1.5 Interventions des collectivités territoriales en matière d'urbanisme et de patrimoine



1. Bazar de Skopje (ARYM)

### Communes

#### Urbanisme

- élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) : ancien plan d'occupation des sols, le PLU prend en compte les objectifs de qualité architecturale et environnementale de protection du patrimoine architectural, urbain, paysager et archéologique et peut fixer les prescriptions de protection applicables à certains immeubles déterminés ;
- élaboration des Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (loi du 12 juillet 2010)<sup>8</sup> : servitude d'utilité publique du PLU ;
- élaboration conjointe avec l'État du Plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PSMV) dans le cadre de centres anciens exceptionnels : document d'urbanisme opposable se substituant au règlement du PLU, et compatible avec le Programme d'aménagement et de développement durable (PADD).

#### Conservation, restauration

- entretien, réparation, restauration et mise en valeur du patrimoine immobilier y compris quand il est inscrit et classé (propriétaires de 44 % des immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et de

55,5 % des immeubles classés) ;

- entretien du mobilier des édifices publics communaux, et notamment du patrimoine religieux y compris quand il est inscrit et classé ;
- actions publiques de réhabilitation et de restauration du patrimoine : opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), programmes d'intérêt général (PIG) menés avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), campagnes de ravalement de façades, lutte contre l'habitat indigne...

#### Animation, valorisation : initiatives multiples

- toute action de promotion et d'animation du patrimoine communal au travers par exemple du label "ville d'art et d'histoire" attribué par l'État, qui qualifie l'engagement du territoire dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie ;
- promotion et animation du patrimoine communal au travers de labels locaux comme par exemple celui des "petites cités de caractère" en Bretagne.

#### Tourisme

- office de tourisme.

### Structures intercommunales

#### Urbanisme

- loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) de 2000 ;
- mise en place de PLU intercommunaux et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) : le Grenelle II<sup>9</sup> donne véritablement aux SCOT une prééminence sur les PLU dans la planification urbaine en renforçant ses prérogatives en matière d'environnement, de protection du patrimoine bâti ou naturel (trames vertes/trames bleues), etc...

**Animation, valorisation : initiatives multiples, à titre d'exemple**

- label "Pays d'art et d'histoire".

**Tourisme**

- office de tourisme.

**Départements****Conservation, restauration**

Les départements contribuent le plus souvent au financement des travaux de restauration du patrimoine protégé (inscrit ou classé) en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, en général pour les bâtiments publics.

**Animation, valorisation**

- à l'initiative du département ou en tant que partenaire des projets ;
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : conseils aux particuliers et aux communes en vue de « promouvoir la qualité de l'architecture et de l'environnement », mais aussi faire connaître le patrimoine et dispenser des conseils pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

**Tourisme**

- comité départemental du tourisme.

**Régions****Connaissance**

- la mission d'inventaire général, mission à l'origine menée à bien par l'État, a été transférée aux Régions en 2004 : recensement, étude et transmission des patrimoines historiques, scientifiques, culturels (l'habitat et son organisation, les églises et les châteaux, les objets mobiliers, les paysages urbains et ruraux, de l'Antiquité à nos jours) et immatériels (ethnologie).

**Conservation, restauration**

- les régions contribuent le plus souvent au financement des travaux de restauration du patrimoine protégé (inscrit ou classé) en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, en général, pour les bâtiments publics. Elles peuvent également financer des travaux sur du patrimoine non protégé.

**Animation, valorisation**

- parcs naturels régionaux : stratégie de développement local et d'aménagement du territoire basée sur la valeur identitaire du patrimoine et sur ses potentialités économiques ;
- les régions (mais aussi les collectivités locales et les départements) favorisent le maillage du territoire en se servant du patrimoine comme outil de développement local à tous les niveaux (culturel, touristique, social...).

**Tourisme**

- comité régional du tourisme.

---

6. Source : *Partenariats de coopération décentralisée franco-sénégalais 1994-2008*, Ambassade de France au Sénégal. « La coopération décentralisée française est le fait d'une ou plusieurs collectivités locales (région, département, commune, et groupement) et une ou plusieurs autorités locales étrangères qui se lient sous forme conventionnelle dans un intérêt commun. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. »

7. Anciennement SDAP

8. Anciennement ZPPAUP

9. Loi portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010.

# 2.

---

## LA MOBILISATION DES ACTEURS POUR LE PATRIMOINE

---

**Dans le cadre de la coopération décentralisée**, l'engagement des collectivités territoriales repose sur un réseau d'acteurs diversifiés aux compétences complémentaires. Solliciter les ressources humaines compétentes est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'un partenariat de territoire à territoire. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés est indispensable à la qualité et à la pérennité des actions. Ces partenariats permettent d'accéder à un réseau d'experts, qu'ils soient issus de structures institutionnelles ou de la société civile, qu'ils agissent au niveau national ou international.



1. Port de Saint-Louis (Sénégal)
2. Maison traditionnelle à Hoi An (Vietnam)

## 2.1 Organisations et réseaux internationaux

**Plusieurs organisations non-gouvernementales soutiennent les autorités locales et internationales dans leurs démarches en faveur du patrimoine.** Ces réseaux thématiques internationaux agissent à plusieurs niveaux et sont reconnus au plan mondial.

### Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science

**Acronyme :** UNESCO

**Date de création :** 1945



Le rôle de l'UNESCO est de développer la coopération intellectuelle et technique dans les domaines de l'éducation, la science et la culture. Elle peut ainsi soutenir des actions et aider à l'établissement de partenariats avec des bailleurs de fonds (agences de développement nationales et internationales, Banque mondiale, programme des Nations-Unies pour le développement). Les conventions établies par l'UNESCO sur le patrimoine mondial (1972), le patrimoine immatériel (2003) et la diversité culturelle (2005) sont des guides et des appuis précieux.

Face à la vulnérabilité et à la fragilité naturelles du patrimoine, à la multiplication des facteurs de risques, la communauté internationale a réagi et en premier lieu, les Nations-Unies, qui, par l'intermédiaire de l'UNESCO, ont défini des critères d'identification du patrimoine, des mesures de protection, de sauvegarde et de mise en valeur.

Les Nations-Unies ont ainsi participé à la construction d'un droit international du patrimoine et à la promotion de législations nationales. La première étape significative réside dans la signature, en 1972, de la Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le Comité du patrimoine mondial (CPM), principal organe de mise en œuvre de la Convention, a élaboré des critères précis pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial et pour l'assistance internationale fournie à ce titre aux États membres.

Ce qui rend exceptionnel le concept de patrimoine mondial est son application universelle. Les sites du patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples du monde, sans tenir compte du territoire sur lequel ils sont situés.

L'UNESCO œuvre également pour la mise en réseau des différents acteurs. Le CPM s'est rapproché d'organismes intergouvernementaux ou non-gouvernementaux œuvrant au niveau international en faveur du patrimoine : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature et ses ressources (IUCN), le Conseil international des musées (ICOM), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Au-delà des actions citées, l'UNESCO participe à la sensibilisation des états et des populations à la richesse et à la situation du patrimoine dans le monde. Disposant d'un budget mince face à l'ampleur de la tâche, l'UNESCO s'associe le plus souvent symboliquement à des opérations concrètes de préservation et de sauvegarde du patrimoine mises en place par



• Intérieur de maison à Maheshwar,  
Burhanpur (Inde)

d'autres acteurs (états, organisations non-gouvernementales, collectivités locales).

L'action de l'UNESCO, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de 1972, connaît un très grand succès : en témoigne le nombre de signataires de cette convention internationale (187 états-parties) et le nombre de biens déjà inscrits sur la liste (911 biens d'exception répartis dans 151 états).

[whc.unesco.org/fr/35/](http://whc.unesco.org/fr/35/)

#### Programme des Nations-Unies pour l'environnement

**Acronyme :** PNUE

Le Programme des Nations-Unies pour l'environnement et son Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature assurent le suivi des biens naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

[www.unep.org/french/](http://www.unep.org/french/)

#### Organisation des villes du patrimoine mondial

**Acronyme :** OVPM

**Date de création :** 1993

L'Organisation des villes du patrimoine mondial contribue à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. L'OVPM capitalise les expériences de ses villes membres et les accompagne dans la gestion spécifique de leurs sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Humanité. Elle agit également auprès des autorités des Nations-Unies, de l'UNESCO, de la Banque mondiale et du Conseil de l'Europe pour les sensibiliser à l'importance de mieux protéger les villes historiques en cas de conflits armés.

[www.ovpm.org/fr](http://www.ovpm.org/fr)

### Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

**Acronyme :** ICCROM

**Date de création :** 1956

L'ICCROM est un organisme international chargé de l'étude et de la promotion de la conservation du patrimoine culturel, à la fois mobilier et immobilier.

L'ICCROM agit dans cinq grands domaines d'activité :

- la formation (participation de plus de 4 000 professionnels aux cours) ;
- l'information (bibliothèque spécialisée en conservation, avec plus de 89 000 entrées dans son catalogue en plus de 40 langues, et collection de plus de 17 000 images) ;
- la recherche (définition d'approches et de méthodologies communes, de critères et de normes techniques concernant la pratique de la conservation-restauration reconnues au niveau international) ;
- la coopération technique (conseil, visites de collaboration, d'éducation et de formation) ;
- la sensibilisation (production de matériel pédagogique et organisation d'ateliers).

**[www.iccrom.org/index\\_fr.shtml](http://www.iccrom.org/index_fr.shtml)**

### Conseil international des monuments et des sites

**Acronyme :** ICOMOS

**Date de création :** 1964



Le Conseil international des monuments et des sites est une association mondiale de professionnels qui se consacre à promouvoir la théorie, la méthodologie et la technologie appliquées à la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments et des sites du patrimoine culturel. Ce réseau interdisciplinaire d'experts concourt à la concrétisation des principes inscrits dans la charte internationale de 1964 sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite charte de Venise.

L'association mondiale est dotée de comités nationaux, tel qu'ICOMOS-France.

**[www.international.icomos.org/home\\_fra.htm](http://www.international.icomos.org/home_fra.htm)**

### Conseil international des musées

**Acronyme :** ICOM

**Date de création :** 1946

Le Conseil international des musées et des professionnels de musée s'engage à préserver, à assurer la continuité, à communiquer à la société la valeur du patrimoine culturel et naturel mondial, actuel et futur, tangible et intangible. Les actions de l'ICOM répondent aux défis des musées et aux besoins de la profession.

**[icom.museum/L/2.html](http://icom.museum/L/2.html)**

### Le Bouclier bleu

**Acronyme :** ANCBS

**Date de création :** 1996

Le Comité international du Bouclier bleu travaille à la protection du patrimoine culturel du monde menacé par les guerres et les catastrophes naturelles. Il participe à la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Ce réseau d'experts est constitué de 5 associations : le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international des archives (ICA), la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), Co-ordinating council of audiovisual archives associations (CCAAA).

**www.ancbs.org/**

### Union internationale pour la conservation de la nature

**Acronyme :** IUCN

**Date de création :** 1948

L'Union internationale pour la conservation de la nature est un réseau mondial de protection de l'environnement. Elle appuie la recherche scientifique et gère des projets sur le terrain. Elle rassemble les gouvernements, les organisations non-gouvernementales, les agences des Nations-Unies, les entreprises et les communautés locales pour développer et mettre en œuvre des politiques, des lois et améliorer les pratiques.

**www.iucn.org/fr/**



1. L'amphithéâtre et la ville d'El Jem (Tunisie)
2. Exposition sur l'inventaire des maisons du Bazar de Skopje (ARYM)

## 2.2 Organisations et réseaux européens

### Conseil de l'Europe

**Acronyme :** COE

**Date de création :** 1949



Le Conseil de l'Europe regroupe 47 pays membres. Créé en 1949, il a pour mission de favoriser la construction d'un espace européen démocratique et juridique commun, de développer la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité. Son rôle consiste à fournir aux pouvoirs publics et à la société civile des schémas d'intervention pour un usage durable des ressources culturelles et paysagères du territoire perçues comme un potentiel de développement humain et de régénération locale. Cette démarche se distingue de celle de l'Union Européenne qui développe des programmes financiers de soutien.

Sa contribution essentielle est de fournir des documents cadre d'intervention sous forme de conventions.

- Convention culturelle européenne (1954)
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985)
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette, 1992)
- Convention européenne du paysage (Florence, 2000)
- Convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005)<sup>10</sup>.

10. Non encore ratifiée par la France

Le Réseau européen du patrimoine HEREIN regroupe autour du Conseil de l'Europe les administrations européennes responsables de la protection du patrimoine de 40 pays. Il met à disposition du public, des administrations, des professionnels, un système permanent d'informations sur le patrimoine culturel : un réseau de correspondants nationaux, une base d'informations et d'analyse des politiques du patrimoine, un thésaurus multilingue (16 langues).

Le Conseil de l'Europe développe différents programmes régionaux en Europe du sud-est qui visent à légitimer la construction de l'État de droit en matière de législation architecturale, patrimoniale et urbaine.

[www.coe.int/defaultfr.asp](http://www.coe.int/defaultfr.asp)

### Union européenne

**Acronyme :** UE

**Date de création :** 1957



Le traité de Lisbonne, article 123, rappelle que la culture est du ressort des États membres. Pour autant, l'article 167 stipule que l'Union européenne doit prendre en compte la culture dans toutes ses actions, de manière à encourager le respect interculturel et à promouvoir la diversité. Dans ce cadre, la Commission européenne veille à ce que la promotion de la culture et de la diversité culturelle soit dûment prise en considération lors de l'élaboration des décisions ou des propositions réglementaires et financières. En mai 2007, elle a proposé un agenda européen de la culture axé sur trois grands objectifs

communs : la diversité culturelle et le dialogue interculturel, la culture en tant que catalyseur de la créativité, la culture en tant qu'élément essentiel des relations internationales. Cet agenda a été avalisé par le Conseil européen dans ses conclusions de décembre 2007, première reconnaissance politique.

Pour réaliser ces trois objectifs stratégiques, l'agenda européen de la culture a introduit de nouvelles méthodes de coopération avec les différentes parties concernées : dialogue structuré avec le secteur culturel, intégration accrue de la culture dans tous les programmes et politiques de l'UE (grâce à des synergies renforcées entre les services de la Commission européenne), système de coopération plus structuré entre les États membres et les institutions de l'UE.

[europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

### Relais Culture Europe

**Acronyme :** RCE

**Date de création :** 1998



Centre de ressources sur l'Europe et la culture, le Relais Culture Europe accompagne les acteurs culturels français, professionnels comme collectivités, dans le développement de leurs pratiques européennes, afin d'intégrer durablement la dimension européenne dans leurs actions. Le RCE est le point de contact national pour le programme Culture de l'Union européenne.

Dans le cadre de ses missions, le RCE propose un ensemble

d'activités :

- une information et une sensibilisation sur les enjeux européens, les programmes de financement ouverts à la culture ou les pratiques existantes ;
- un accompagnement dans l'analyse des pratiques, le montage de projets ou le développement de stratégies européennes ;
- des espaces de réflexion, de débat et de mise en réseau au niveau national et européen (groupes de réflexions, colloques, séminaires).

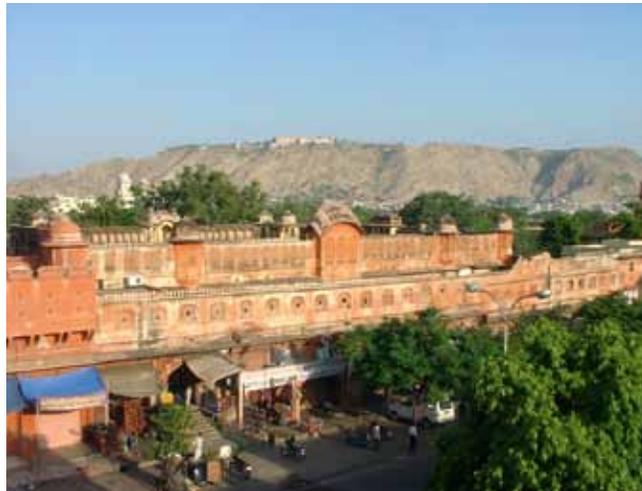
La programmation 2007-2013 de l'Union européenne comporte quatre rubriques : "Croissance durable", "Développement durable et protection des ressources naturelles", "L'Union européenne, en tant que partenaire mondial" et "Citoyenneté, liberté, sécurité et justice". Au-delà du programme Culture directement dédié à la coopération culturelle transnationale, de nombreux autres programmes peuvent potentiellement soutenir des projets culturels ayant une dimension internationale et patrimoniale. Ces programmes demandent aux acteurs culturels d'inscrire leur projet dans une démarche transversale (culture et cohésion, culture et relations extérieures, culture et éducation, culture et jeunesse...). Beaucoup s'inscrivent par ailleurs dans des logiques territoriales (développement urbain, développement rural, coopération transfrontalière, coopération transnationale...). Dans le cadre de son action extérieure, l'Union européenne met en œuvre des projets de coopération avec les pays candidats, les pays voisins, les pays en développement, les pays émergents, les pays industrialisés...

[www.relais-culture-europe.org/](http://www.relais-culture-europe.org/)

## 2.3 Organisations et réseaux nationaux

### 2.3.1 Partenaires institutionnels

L'État, et en particulier les ministères, ont compétence en matière de politique étrangère et de politiques patrimoniales. Dans le cadre de la coopération décentralisée, il est nécessaire de mutualiser ces efforts pour que les politiques de coopération et de valorisation du patrimoine s'inscrivent dans le cadre plus vaste des stratégies nationales.



• Palais des Vents à Jaipur (Inde)

Ministère des Affaires étrangères et européennes,  
Délégation pour l'action extérieure des collectivités  
territoriales

Acronyme :  
MAEE, DAECT



La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, rattachée à la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes, définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée par le biais d'appels à projet, et ce, en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires. La DAECT promeut le dialogue avec les collectivités et les associations, grâce à des groupes de travail favorisant une approche partagée, et le développement des partenariats en mutualisant, notamment avec les opérateurs.

Elle apporte son concours aux postes diplomatiques et consulaires français ainsi qu'aux préfetures. Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

La DAECT fournit des services d'information, d'analyse et de conseil auprès des collectivités engagées à l'international. Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation : assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, atlas français de la coopération décentralisée, plateforme tourisme solidaire ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées tels que les appels à projets en ligne ou les fonds conjoints ou bilatéraux.

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/)

**Ministère de la Culture et de la Communication,  
Direction générale des patrimoines,  
Département des affaires européennes et internationales**

**Acronyme :**

MCC, DGP, DAEI



Le Département des affaires européennes et internationales coordonne les actions européennes et internationales de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication.

Il promeut la diversité culturelle et le dialogue interculturel, participe à la construction de l'Europe des patrimoines, favorise le rayonnement de la France en matière architecturale et patrimoniale. À ce titre, il suit la mise en œuvre des conventions techniques et scientifiques signées avec les états et collabore avec l'UE, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le DAEI suit les sites français inscrits sur la liste du patrimoine mondial et les candidatures et il assure le secrétariat général de la Convention France-UNESCO pour le patrimoine.

L'intervention de la Direction générale des patrimoines se situe à plusieurs niveaux : missions d'expertise de professionnels du MCC sur les questions législatives et réglementaires pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine et des centres historiques, formation des professionnels en France ou dans leurs pays et aide à la mise en place de coopérations décentralisées avec des collectivités territoriales françaises. Ainsi, la Direction générale des patrimoines a-t-elle proposé à l'AN-VP AH & VSSP de développer des coopérations sur le thème

du patrimoine entre villes françaises et villes d'Europe centrale et orientale (Roumanie, Bulgarie, Ancienne République yougoslave de Macédoine), ce qui a généré la signature d'une convention-cadre officielle signée en 2005, renouvelée en 2009. [www.culture.gouv.fr/](http://www.culture.gouv.fr/)

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable,  
des Transports et du Logement**

**Acronyme :** MEDDTL



Le soutien et l'appui que développe le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement à l'attention des collectivités engagées dans une coopération décentralisée sur le thème du patrimoine est visible à travers plusieurs actions.

Le MEDDTL s'est engagé dans un partenariat étroit avec l'Association des biens français du patrimoine mondial. Il soutient les gestionnaires de biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial dans le respect des règles et recommandations établies par l'UNESCO et dans une perspective de développement durable.

La démarche "Grand Site" est proposée par l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de

préservation, de gestion et de mise en valeur de ces territoires pour retrouver les qualités qui en ont fait leur renommée mais aussi d'élaborer un projet qui permet d'assurer leur pérennité et de mettre en valeur les sites dans toute leur diversité.

[www.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.developpement-durable.gouv.fr/)

### Convention France-UNESCO

**Acronyme :** CFU

**Date de création :** 1999



En France, la Convention France-UNESCO (CFU) pour le patrimoine architectural, urbain et paysager répond au devoir de coopération pour la préservation du patrimoine auquel engage la Convention du patrimoine mondial.

La CFU, co-pilotée par l'UNESCO et le gouvernement français (MCC, MAEE, MEDDTL), est un outil de coopération par lequel la France met à la disposition de l'UNESCO une assistance financière et technique pour intervenir sur les sites du patrimoine mondial dans le monde : elle contribue au montage de dossiers de candidature pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, à la connaissance et la conservation des biens déjà inscrits, à l'organisation de séminaires de réflexion, à la formation et à la sensibilisation au patrimoine.

La CFU développe aussi des actions plus larges, convergeant vers les Objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations-Unies : des actions à long terme, pluridisciplinaires, qui permettent d'insérer le patrimoine dans les pro-



• Détail d'une maison à Bitola (ARYM)

blématiques de développement intégrant la dimension sociale, l'amélioration des conditions de vie des populations, la gouvernance des territoires.

La CFU permet de mobiliser et de valoriser l'expertise française. Une de ses particularités, au regard d'autres interventions dans le cadre de l'UNESCO, est de s'appuyer sur la coopération entre collectivités territoriales et d'articuler l'intervention au plan multilatéral avec la coopération décentralisée.

Une lettre d'information trimestrielle sur les actions menées par la CFU est publiée sur le site du Centre du patrimoine mondial.

[whc.unesco.org/fr/cfu](http://whc.unesco.org/fr/cfu)

### 2.3.2 Réseaux de collectivités territoriales

Dans le cadre de la coopération décentralisée, les collectivités territoriales ont la possibilité de s'appuyer sur des structures relais d'information, d'expertise et d'échange. Émanant d'une volonté d'accompagner localement et de structurer l'engagement des collectivités territoriales, ces différents réseaux mènent une réflexion interne sur les compétences à valoriser dans le cadre de coopérations. Tous ces acteurs travaillent conjointement pour favoriser l'émergence d'une coopération cohérente à l'échelle mondiale.

#### • Réseaux d'élus et de collectivités

Au niveau national, l'Association des régions de France (ARF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des maires de France (AMF) gèrent, via des commissions ad hoc, l'engagement international des collectivités, coordonnent un positionnement au regard de leur champ de compétences et mènent une réflexion tant au niveau local qu'international.

Au niveau de l'espace francophone, l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF) contribue à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale. Elle participe ainsi à l'animation de la coopération décentralisée francophone offrant une tribune internationale aux collectivités engagées et développe un programme spécifique en faveur du patrimoine culturel des villes. L'Association internationale des régions Francophones (AIRF), quant à elle, a pour but d'établir entre les collectivités régionales francophones des coopérations, des échanges d'information et d'expériences touchant à leurs domaines d'activité.

Au niveau européen, l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) conseille les collectivités françaises dans leurs activités et démarches européennes et propose des actions de formation sur les politiques européennes. Elle anime le mouvement des jumelages européens et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur de l'Europe du citoyen.

Au niveau mondial, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) porte la voix des gouvernements locaux et plaide pour une reconnaissance de leur rôle sur la scène internationale et dans la mise en œuvre de la coopération. Ses commissions travaillent sur l'émergence de l'égalité entre les territoires et sur la bonne gouvernance.

#### Sites internet :

[www.arf.asso.fr/](http://www.arf.asso.fr/)

[www.departement.org/](http://www.departement.org/)

[www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/)

[www.aimf.asso.fr/](http://www.aimf.asso.fr/)

[www.regions-francophones.com/](http://www.regions-francophones.com/)

[www.afccre.org/fr](http://www.afccre.org/fr)

[www.cities-localgovernments.org/](http://www.cities-localgovernments.org/)



• Visite technique  
à Kovatchevitsa  
(Bulgarie)

### • Réseau multi-acteurs

#### Cités Unies France

**Acronyme :** CUF

**Date de création :** 1975



La convention entre Cités Unies France et le ministère des Affaires étrangères et européennes confère à l'association les missions d'animation et de coordination pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Les activités proposées aux adhérents comprennent, entre autres, le conseil, le pilotage de groupes de travail, l'organisation de rencontres. Sur le plan local, les réseaux régionaux d'appui à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale sont des pôles ressources pour l'action internationale qui s'adressent tant aux collectivités, qu'aux associations et aux porteurs de projets individuels.

**[www.cites-unies-france.org/](http://www.cites-unies-france.org/)**

### • Réseaux thématiques

Les réseaux thématiques suscitent, développent, ou apportent leur soutien technique à des actions portant sur un domaine précis des responsabilités des collectivités locales. Ces collectifs réunissent techniciens et élus représentant les pouvoirs locaux.

#### Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés

**Acronyme :**

ANVPAH & VSSP

**Date de création :** 2000



L'ANVPAH & VSSP favorise la mise en réseau, les échanges et les partenariats dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme. Elle réunit plus de 170 collectivités porteuses d'un label "Ville ou Pays d'art et d'histoire", d'un secteur sauvegardé ou d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), bientôt Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)<sup>11</sup>, qui souhaitent partager leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.

Ce réseau a pour mission de faire connaître et d'échanger sur cette réalité nouvelle qui fait du patrimoine un facteur de développement culturel, social et économique. Son originalité est d'articuler valorisation et sauvegarde du patrimoine, connaissance et intervention sur la ville et les territoires, du versant de l'architecture à ceux de l'urbanisme, du logement, du cadre de vie, de la qualité urbaine et du développement

durable. Son champ d'action est très étendu : accompagnement technique des collectivités, veille juridique, séminaires, formations et ateliers à destination des acteurs du patrimoine (élus et techniciens), commissions et groupes de travail autour de l'actualité du patrimoine et de l'urbanisme patrimonial.

Au niveau international, l'ANVPAH & VSSP propose aux collectivités de créer ou renforcer des coopérations décentralisées avec l'Europe et notamment l'Europe de l'Est, le Mali et l'Inde, d'intégrer des programmes transnationaux sur les problématiques liées au patrimoine comme outil de développement. Ces projets sont menés avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère des Affaires étrangères et européennes dans le cadre de conventions. Ce dernier a désigné l'ANVPAH & VSSP comme référent national pour les coopérations décentralisées sur le thème du patrimoine, reconnaissant par là les compétences de son réseau d'experts composé d'élus et de techniciens.

**[www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)**

**[www.an-patrimoine-echanges.org](http://www.an-patrimoine-echanges.org)**

---

11. Loi dite Grenelle II promulguée le 12 juillet 2010.

### Alliance de Villes Européennes de Culture

**Acronyme :** AVEC

**Date de création :** 1997



L'Alliance de villes européennes de culture est un réseau européen de 35 collectivités dont la volonté commune est d'édifier une Europe des régions, basée sur la protection et la mise en valeur de leurs patrimoines. Cette mise en réseau constitue un atout pour le montage de projets européens.

Les membres de AVEC travaillent ensemble à intégrer le plus harmonieusement possible l'innovant dans l'existant, à faire des patrimoines locaux des moteurs du développement économique, culturel et social, à contribuer au rayonnement des villes et territoires concernés.

En partenariat avec l'Union européenne, AVEC a créé deux labels, Qualicities® et Oralcities®, qui permettent de donner un cadre et un outil d'évaluation aux actions menées par ses membres dans le domaine du patrimoine.

**[www.avecnet.net/](http://www.avecnet.net/)**

### 2.3.3 Pôles ressources pour le patrimoine

Les associations œuvrant en faveur du patrimoine, en France ou au niveau international, disposent d'une réelle expérience du terrain, valeur ajoutée indéniable lorsqu'il s'agit de concrétiser des projets avec les acteurs locaux. Fortes de leur réseau d'experts, elles sont également des pôles ressources en termes de connaissance du patrimoine et d'animation de projets de partenariat, compétences à valoriser dans un contexte international.

#### Architecture et Développement

**Acronyme :** A&D

**Date de création :** 1997

Architecture et Développement est une association de solidarité internationale. Son objectif est de renforcer les compétences des architectes comme acteurs du développement. Ces derniers viennent en aide aux populations vulnérables et démunies, au Nord comme au Sud, et affirment ainsi leur rôle social et citoyen. A&D contribue à la création d'un réseau de compétences et d'expertise dans plusieurs domaines d'intervention, liés aux problématiques de l'architecture appropriée, au développement urbain et rural, à l'humanitaire et à la post-urgence, au patrimoine. Ses interventions concernent l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et l'évaluation.

[www.archidev.org/index.php](http://www.archidev.org/index.php)



1. Maison à Arbanassi (Bulgarie)
2. Quartier Somono à Ségou (Mali)

#### Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Acronyme :** FPNRF

**Date de création :** 1971



La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole des Parcs naturels régionaux (PNR) auprès des instances nationales et internationales. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français, diffuse et fait connaître l'éthique des PNR et leurs actions, en France et à l'international. L'engagement des PNR sur le chemin de la coopération internationale, sur le mode privilégié de la coopération décentralisée, est accompagné par la FPNRF qui se positionne comme interface entre les différents acteurs et qui mobilise l'expertise du réseau.

[www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/)

### Fondation du patrimoine

**Acronyme :** Fdp

**Date de création :** 1996



La Fondation du patrimoine a pour vocation de défendre et de valoriser un patrimoine en voie de disparition non protégé par l'État, le "patrimoine de proximité". La Fondation constitue des partenariats avec les collectivités et mobilise les élus autour de projets de restauration.

Par le biais de son label, elle permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier particulièrement représentatif en matière de patrimoine et non protégé au titre des monuments historiques (ni inscrit, ni classé) de bénéficier de déductions fiscales à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration. Cette incitation fiscale participe à la préservation du bâti traditionnel en zone rurale et dans les centres-villes.

**[www.fondation-patrimoine.org/](http://www.fondation-patrimoine.org/)**

### G8-Patrimoine

**Date de création :** janvier 2005

Le G8-Patrimoine est la réunion de 8 associations nationales du patrimoine bâti et paysager : la Fédération Patrimoine-Environnement, la Demeure historique, la Ligue urbaine et rurale, Maisons paysannes de France, l'Union REMPART, la Sauvegarde de l'art français, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Vieilles Maisons Françaises. L'ambition première de cette réunion est de faciliter les échanges et d'améliorer la connaissance réciproque des différentes associations au profit du patrimoine, par exemple en pesant sur le débat public ou en soutenant des actions entreprises par l'une ou l'autre des associations.

Chacune des 8 associations peut être un appui technique éventuel dans le cadre de coopérations. Par exemple, l'union REMPART accompagne des projets de restauration du patrimoine ayant pour objectif le développement local au service de la société civile. Ces actions concrètes, en France et à l'étranger, permettent à des bénévoles internationaux de vivre une expérience de chantier et d'agir en faveur de la préservation du patrimoine culturel.

**[www.lepinay.org/patrimoine/](http://www.lepinay.org/patrimoine/)**

### Patrimoine sans frontières

**Acronyme :** PSF

**Date de création :** 1992

Patrimoine sans frontières élabore et conduit des projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine matériel ou immatériel “en déshérence” (frappé par des conflits, des catastrophes ou menacé d’oubli) et des projets de développement durable des territoires porteurs de ce patrimoine. Il intervient à la demande des institutions ou associations locales en mobilisant les populations et les responsables territoriaux dans le cadre d’actions de formation professionnelle, de transfert de compétences et de savoir-faire.

Depuis 1992, PSF a élaboré une méthodologie de montage et de conduite de programmes internationaux dont l’organisation repose sur une assistance aux responsables locaux. L’association s’est récemment rapprochée des collectivités territoriales françaises impliquées dans des coopérations décentralisées notamment à Madagascar et en Ancienne République yougoslave de Macédoine. Ces relations entre PSF et des collectivités territoriales qui ont leurs propres expériences et compétences sont fondamentales pour l’efficacité de telles coopérations.

**[www.patrimsf.org/projet/index.php](http://www.patrimsf.org/projet/index.php)**

### Réseau des Grands Sites de France

**Acronyme :** RGSF

**Date de création :** 2000

Sainte-Victoire, le Pont du Gard, les Gorges du Verdon... voici quelques-uns des grands sites, les paysages les plus connus, touristiques et emblématiques de notre pays. Ces paysages sont classés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur “la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque”.

L’action des gestionnaires de Grands Sites s’inscrit dans les principes du développement durable : offrir aux visiteurs des sites restaurés et préservés, favoriser un tourisme responsable, générer des retombées économiques pour les régions proches, assurer une gestion active et à long terme des sites.

RGSF, association loi 1901, a été créé à l’initiative des collectivités qui gèrent des Grands Sites et grâce au soutien du ministère de l’Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Il accueille des collectivités territoriales gestionnaires de ces lieux souhaitant échanger, améliorer leurs pratiques et promouvoir leurs valeurs.

**[www.grandsitedefrance.com/](http://www.grandsitedefrance.com/)**

### 2.3.4 Réseaux de professionnels

Les collectivités peuvent faire appel aux réseaux professionnels pour ne pas agir seules et ainsi mutualiser efforts et moyens. Ceux-ci ne se substituent pas aux agents des collectivités partenaires mais, de par leurs compétences spécifiques, apportent un soutien technique, favorisent les approches complémentaires et la professionnalisation des actions.

#### Association de professionnels - Villes en développement

**Acronyme :** AdP - Villes en développement

**Date de création :** 1979



L'Association de professionnels - Villes en développement est un lieu d'échanges et de réflexions sur le développement urbain et la gestion des villes dans les pays émergents. Elle rassemble des urbanistes, des ingénieurs, des architectes, des économistes, des géographes et des sociologues indépendants ou appartenant à des services publics ou des bureaux d'études, menant une carrière entièrement ou alternativement internationale.

[www.ville-developpement.org/](http://www.ville-developpement.org/)



1. Groupe de travail à Kovatchevitsa (Bulgarie)
2. Vue de Berat (Albanie)

#### Association nationale des architectes des bâtiments de France

**Acronyme :** ANABF

**Date de création :** 1979



L'ANABF a pour objet de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère au sein de la fonction publique mais aussi au sein de ses partenaires privés et des élus. Elle favorise l'émulation au sein des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP). Réunion de professionnels du patrimoine bâti, l'association peut apporter son expertise auprès des collectivités et institutions. Elle communique sur ses actions au travers de sa revue La Pierre d'angle depuis 1984.

[anabf.archi.fr/](http://anabf.archi.fr/)

### Fédération nationale des agences d'urbanisme

**Acronyme :** FNAU

**Date de création :** 1979

La Fédération nationale des agences d'urbanisme est un lieu de dialogue et d'information sur les questions urbaines entre les représentants politiques et techniques des agences d'urbanisme. Les agences d'urbanisme françaises interviennent de plus en plus à l'international dans des actions de coopération décentralisée ou en réponse à des appels d'offre provenant du dispositif français d'aide publique au développement ou d'organismes internationaux. La Fédération soutient cette ouverture à l'international : soutien à la planification et à l'aménagement, appui aux politiques publiques sectorielles, préparation de projets urbains.

[www.fnau.org/index.asp](http://www.fnau.org/index.asp)

### Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**Acronyme :** FNCAUE

**Date de création :** 1980



La FNCAUE est un pôle d'expertise qui propose un espace d'échanges, de valorisation des expériences départementales et de mutualisation pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Partenaire au niveau national, elle œuvre à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère et approfondit la réflexion sur les thèmes du cadre de vie.

[fncaue.fr/](http://fncaue.fr/)

### 2.3.5 Instituts de formation

Les compétences en matière de patrimoine relèvent de professions spécifiques en constante évolution. Les formations sont dispensées par les universités, les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et des établissements publics d'enseignement supérieur.

Les universités françaises et leurs laboratoires proposent des masters spécialisés dans les métiers du patrimoine, de la coopération internationale ou alliant problématiques culturelles et dispositifs européens. Les enseignants et les étudiants peuvent apporter leur assistance dans le cadre de projets de coopération.

Le réseau français des ENSA développe des modules de formation tournés vers l'international. Il s'agit d'inciter l'élève à conjuguer architecture, patrimoine et action internationale, comme le proposent les Ecoles nationales supérieures d'architecture et de paysage de Lille, de Bordeaux, ou les ENSA de Grenoble (et son laboratoire CRATerre), de Paris La Villette, de Toulouse... formations qui complètent les opportunités de mobilité étudiante, de coopération enseignante et de voyages d'étude proposées par l'ensemble des ENSA.



- Formation des maçons à Ségou : présentation du guide technique (Mali)

### Institut national du patrimoine

**Acronyme :** Inp

**Date de création :** 2000

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication. Il a pour mission le recrutement et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris ainsi que la sélection et la formation des restaurateurs du patrimoine.

C'est aussi un lieu de diffusion culturelle à travers des conférences et des colloques qui sont autant d'occasions de travailler avec d'autres institutions patrimoniales et universitaires, françaises et étrangères.

L'Inp inscrit ses missions et ses actions dans un réseau de coopérations internationales en envoyant ses élèves en stage à l'étranger, en recevant des stagiaires étrangers et en exportant ses formations et son expertise.

**www.inp.fr/**

### Ecole de Chaillot

**Date de création :** 1887



L'École de Chaillot est devenue le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine en 2004. Elle délivre notamment des formations post-diplômes dans un domaine qui s'étend des monuments et centres historiques jusqu'au patrimoine ordinaire. Elle forme les architectes spécialisés dans le domaine de la conservation et de la restauration architecturales, urbaines et paysagères (le diplôme de spécialisation en architecture mention architecture et patrimoine forme les architectes du patrimoine qui, s'ils le souhaitent, peuvent passer le concours d'Architecte en chef des Monuments historiques) et assure conjointement avec l'École nationale des Ponts et Chaussées la formation post-concours des architectes et urbanistes de l'État (AUE)<sup>12</sup>.

Outre l'accueil de nombreux élèves étrangers, l'École est régulièrement sollicitée par différents pays pour participer à la formation de spécialisation d'architectes dans le domaine de la conservation et de la restauration architecturales et urbaines.

**www.citechailot.fr/unecite/trois\_departements/departement\_formation.php**

<sup>12</sup>. Le corps des Architectes et Urbanistes de l'État (AUE) est né en 1993 du rapprochement de deux corps existants : celui des Architectes des Bâtiments de France (ABF), créé en 1946, et celui des Urbanistes de l'État (UE), instauré en 1962. Il s'agissait en effet de concrétiser, au niveau des compétences des agents de l'État, la nécessaire cohésion entre respect du patrimoine et dynamiques d'aménagement. Cette double origine historique transparait dans les deux spécialités que recouvre actuellement le statut d'AUE : une spécialité patrimoine architectural, urbain et paysager et une spécialité urbanisme-aménagement.

## 2.4 Acteurs financiers

**L'appréhension du patrimoine comme moteur de développement est un phénomène nouveau dans la communauté internationale**, les analyses économiques tenant de plus en plus compte des effets d'entraînement liés au patrimoine culturel. Pourtant les bailleurs de fonds qui financent des projets dans ce secteur ne sont pas nombreux. En raison de l'insuffisance des sources de financement et de la non-prédictibilité de la mise à disposition de fonds par les Etats, le financement international prend de l'importance. Les projets prioritaires sont ceux qui présentent les conditions optimales de rentabilité économique et contribuent de façon substantielle à la réduction de la pauvreté.

Il est donc important que les collectivités jouent un rôle actif auprès de leurs administrations centrales et aussi, directement, auprès des agences de développement pour que le secteur du patrimoine soit considéré comme un levier économique et représente une composante de l'ensemble des projets des agences de développement.

### La Banque mondiale

Date de création : 1944



La Banque mondiale est une source essentielle d'appui financier et technique pour l'ensemble des pays en développement. Elle fournit aux Etats des ressources aux projets éligibles sous forme de prêts à faible intérêt, de crédits ne portant pas intérêt, d'assistance technique, de contribution au renforcement des capacités. Son action est centrée sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui tendent à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation d'un développement durable. La culture est, depuis 1999, un des éléments des stratégies de la Banque mondiale. Ainsi, les projets infrastructurels font-ils l'objet d'une évaluation systématique des incidences éventuelles pour la culture et le patrimoine. De façon plus marginale, la Banque mondiale soutient des projets axés sur la préservation du patrimoine et le développement du tourisme culturel.

[www.banquemondiale.org/](http://www.banquemondiale.org/)

### Union européenne

L'UE mène des actions de manière autonome (domaines de compétence exclusive) ou en coopération avec les Etats membres, comme c'est le cas pour la culture.

Les programmes communautaires européens sont mis en place par la Commission européenne au sein de chaque Direction générale, selon les thématiques concernées (DG Culture et Éducation, DG Environnement...), pour une durée de 7 ans. Les appels à projets permettent le financement d'actions au sein de l'UE ou avec des pays candidats à l'adhésion. Il s'agit, au travers de ces divers programmes, de favoriser les échanges d'expériences en Europe, et de construire ainsi un développement équilibré de toutes les politiques européennes. Plusieurs programmes sont concernés par la coopération européenne sur le patrimoine :

- INTERREG : programme de coopération territoriale européenne multi-thématique (innovation, développement durable, culture...)
- URBACT : initiative européenne permettant des échanges entre villes européennes sur le thème du développement durable urbain
- LEADER : programme de soutien aux territoires ruraux
- LEONARDO : programme pour la formation professionnelle
- ...

[europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

Pour sa coopération extérieure, l'UE a mis en place l'office de coopération EuropeAid. Cet organisme, piloté par la DG Développement, gère les programmes communautaires destinés

aux pays non adhérents à l'UE. Outre une aide humanitaire assurée pour les Pays les moins avancés (PMA), EuropeAid finance sous forme d'appels à projets des actions de coopération entreprises par une entité publique ou privée - selon les critères d'éligibilité - d'un pays de l'UE. Les bénéficiaires sont les pays candidats et candidats potentiels à l'UE, les pays proches de l'UE concernés par la politique européenne de voisinage et tous les autres pays européens par le biais d'accords de partenariat bilatéraux. Les appels à projets concernent de multiples thématiques, dont la culture et le patrimoine.

[ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)

### La Banque européenne d'investissement

Acronyme : BEI

Date de création : 1958



La Banque européenne d'investissement est l'institution financière de l'UE. Créée par le Traité de Rome, elle a pour mission d'appuyer par ses prêts, garanties et autres produits financiers, la réalisation des politiques économiques de l'UE. Les projets soutenus contribuent au bon développement économique et social des pays membres, les zones les moins bien structurées étant les principales bénéficiaires de ces investissements.

À l'extérieur de l'Union, la BEI met en œuvre les aides remboursables prévues aux accords d'association et de coopération liant l'UE et une centaine de pays dans le monde. La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), acteur de référence du partenariat économique et fi-

nancier entre l'Europe et la Méditerranée, a ainsi mis en place un programme d'investissement en faveur de la renaissance des Médinas. L'initiative Médinas 2030 permet de faire bénéficier de l'expertise et des ressources de la BEI les quartiers historiques des villes du sud de la Méditerranée qui s'inscrivent dans une démarche de réhabilitation et de transformation.

[www.eib.org/](http://www.eib.org/)

#### Ministère des Affaires étrangères et européennes

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée. Les collectivités peuvent bénéficier des appels à projet annuels ou triennaux, des fonds géographiques paritaires...

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/)

#### Agence française de développement

**Acronyme :** AFD

**Date de création :** 1941



Établissement public, l'Agence française pour le développement agit depuis plus de 60 ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Présente sur le terrain dans plus de 50 pays, elle met en œuvre la politique de développement définie par le gouvernement français. L'AFD est une institution financière spécialisée qui dispose d'une grande diversité d'outils de financement : subventions dans les pays les plus pauvres de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) ; prêts à destination des États, des organismes et collectivités publiques et des entreprises...

Les projets de protection et valorisation du patrimoine urbain soutenus par l'AFD concernent l'amélioration des infrastructures urbaines et des équipements publics, la réhabilitation de bâtiments d'intérêt patrimonial, la création d'outils d'incitation financière et d'aide à la réhabilitation destinés aux propriétaires privés, le renfort de la maîtrise d'ouvrage locale en la matière.

Pour accompagner ces démarches, l'AFD s'appuie autant que possible sur les partenariats noués entre les collectivités françaises et leurs homologues du Sud : Lille Métropole/Saint-Louis du Sénégal, Chinon/Luang-Prabang (Laos), Paris/Amman (Jordanie).

[www.afd.fr/jahia/Jahia/home](http://www.afd.fr/jahia/Jahia/home)



• Split (Croatie)

# 3.

---

## LES GRANDS TYPES D'INTERVENTION ET L'ANALYSE DES PRATIQUES

---



**Faire du patrimoine un levier de développement, c'est prendre en compte les problématiques patrimoniales et culturelles dans la stratégie politique locale.** Aussi, les projets de coopération doivent-ils répondre aux besoins exprimés par les partenaires, s'adapter aux réalités locales et envisager les débouchés concrets d'une politique de valorisation du patrimoine :

- création d'emplois
- attractivité du territoire
- renforcement des compétences et de la gouvernance locale

...

Les solutions passent par la mise en œuvre de démarches transversales, qui prennent en compte plusieurs étapes de la "chaîne du patrimoine", soit la connaissance, la protection, la restauration, la valorisation... La diversité des situations présentées ici montre que différentes options sont possibles pour conduire une intervention dans le domaine du patrimoine. Il peut s'agir de l'extension d'un partenariat déjà existant ou d'une action nouvelle pouvant créer les conditions d'un développement local.



1. Détail d'un temple à Pondichery (Inde)

2. Bazar de Skopje (ARYM)

# Répartition géographique des exemples présentés dans l'ouvrage

p. 102

## Appui au développement du tourisme rural

CTF : conseil général de l'Hérault

P : gouvernorat tunisien de Médenine, Tunisie

p. 108

## Animation et valorisation du patrimoine urbain

CTF : villes de Romans et de Vienne

P : ville de El Jem, Tunisie

p. 76

## Projet de restauration de Notre-Dame d'Afrique à Alger

CTF : conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, conseil général des Bouches-du-Rhône, ville de Marseille

P : circonscription territoriale Wilaya d'Alger, Algérie

p. 53

## Patrimoine-Habitat-Logement

CTF : ANVPAH & VSSP

P : Association des municipalités du Mali (AMM) et ville de Ségou, Mali

p. 104

## Tourisme durable, rénovation des sites de falaise à Endé (Pays Dogon)

CTF : conseil général d'Ille-et-Vilaine

P : assemblée régionale de Mopti, Mali

p. 84

## Valorisation et médiation du patrimoine

CTF : ville d'Angoulême

P : ville de Skopje, Ancienne République yougoslave de Macédoine

p. 88

## Pédagogie active au service de la valorisation du patrimoine culturel et bâti

CTF : conseil régional Basse-Normandie

P : Ancienne République yougoslave de Macédoine

p. 86

## Dialogues, Dialogy

CTF : conseil général Hautes-Pyrénées

P : région autonome de Prešov, Slovaquie

p. 58

## Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine de l'île Saint-Louis

CTF : Lille métropole communauté urbaine

P : ville de Saint-Louis du Sénégal

p. 82

## Festival LAFI BALA, une coopération de territoire à territoire

CTF : ville de Chambéry

P : ville de Ouahigouya, Burkina Faso

p. 66

## Restitution du Honnouwa du roi Agadja

CTF : ville d'Albi

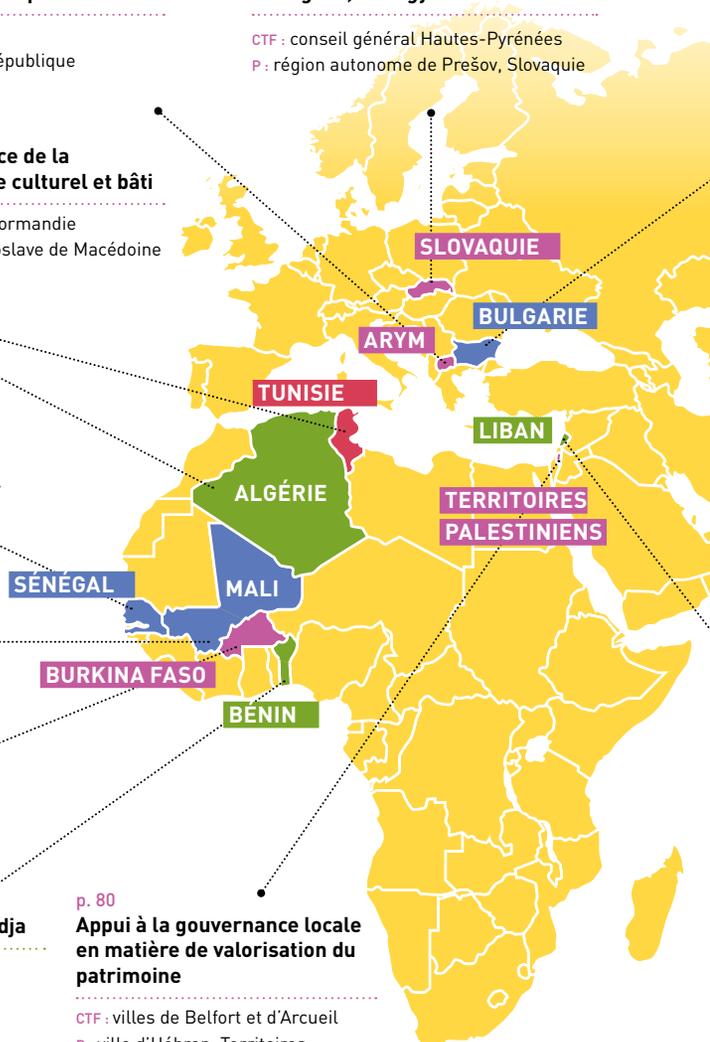
P : ville d'Abomey, Bénin

p. 94

## Tourisme, services urbains et patrimoine

CTF : communauté urbaine de Lyon / ville de Lyon

P : ville de Porto-Novo, Bénin

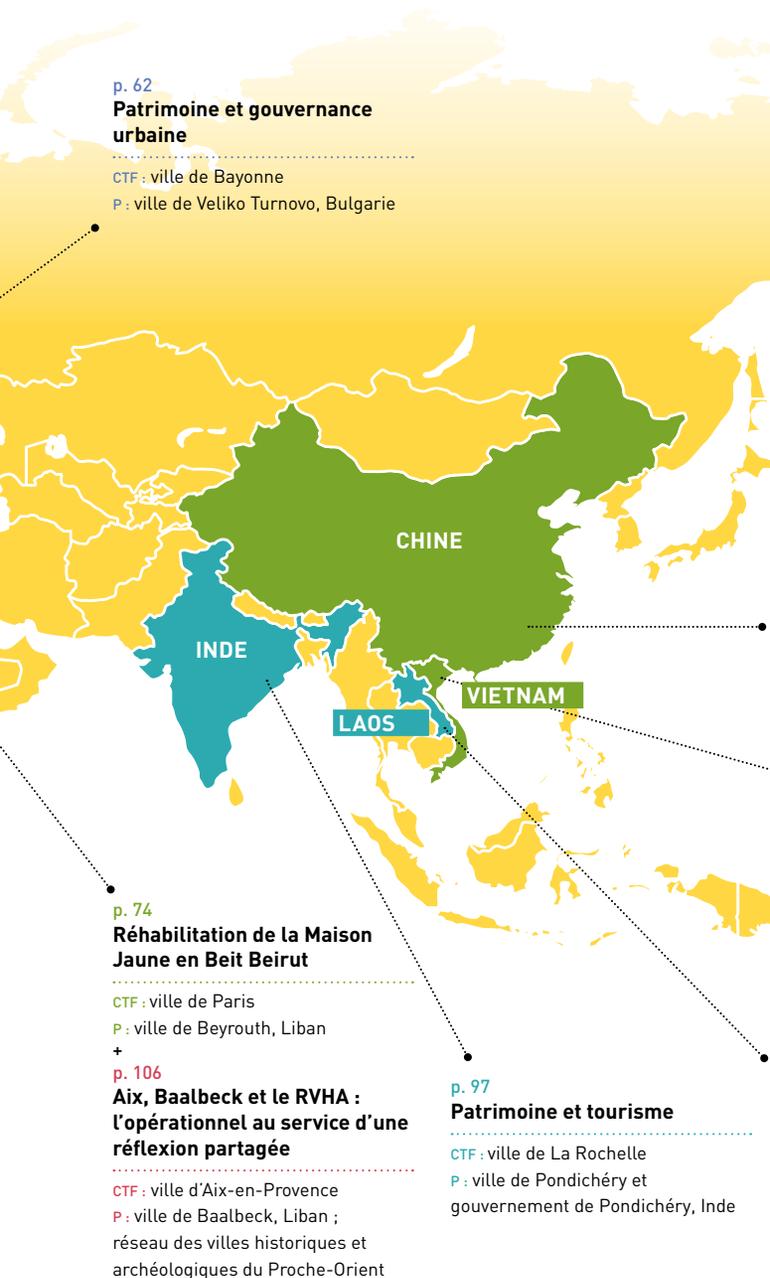


p. 80

## Appui à la gouvernance locale en matière de valorisation du patrimoine

CTF : villes de Belfort et d'Arcueil

P : ville d'Hébron, Territoires palestiniens



**p. 62**  
**Patrimoine et gouvernance urbaine**

CTF : ville de Bayonne  
P : ville de Veliko Turnovo, Bulgarie

**p. 74**  
**Réhabilitation de la Maison Jaune en Beit Beirut**

CTF : ville de Paris  
P : ville de Beyrouth, Liban  
+

**p. 106**  
**Aix, Baalbeck et le RVHA : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée**

CTF : ville d'Aix-en-Provence  
P : ville de Baalbeck, Liban ; réseau des villes historiques et archéologiques du Proche-Orient

**p. 97**  
**Patrimoine et tourisme**

CTF : ville de La Rochelle  
P : ville de Pondichéry et gouvernement de Pondichéry, Inde

**LÉGENDE**

CTF : collectivité territoriale française  
P : partenaire

**LES GRANDS TYPES D'INTERVENTION ET L'ANALYSE DES PRATIQUES :**

- La préservation du patrimoine / Législation, réglementation, gouvernance
- La préservation du patrimoine / Restauration, réhabilitation
- Les stratégies autour du patrimoine / Sensibilisation des publics
- Les stratégies autour du patrimoine / Patrimoine et développement du territoire
- Les stratégies autour du patrimoine / Patrimoine et développement économique

**p. 68**  
**Cultural heritage for Qufu**

CTF : ville de Rennes  
P : ville de Qufu, Chine / ville de Saint-Jacques de Compostelle, Espagne

**p. 70**  
**Hanoi - Patrimoine & identité**

CTF : ville de Toulouse  
P : ville d'Hanoi, Vietnam  
+

**p. 60**  
**Inventaire des villas coloniales de Hanoi**

CTF : conseil régional Ile-de-France  
P : commune populaire de Hanoi, Vietnam

**p. 92**  
**Coopération pour le patrimoine et le développement**

CTF : ville de Chinon et conseil régional Centre  
P : ville de Luang Prabang, Laos

## 3.1

# La préservation du patrimoine / Législation, réglementation, gouvernance

**La décentralisation conduit les collectivités de nombreux pays à assumer de nouvelles compétences**, notamment en ce qui concerne l'urbanisme en général et la gestion des centres anciens en particulier. Cela implique de nouvelles structurations au niveau local ainsi qu'une redéfinition des relations entre collectivités et institutions.

Les collectivités françaises, confrontées à la décentralisation dans les domaines de l'urbanisme et du patrimoine depuis 1983, ont développé des compétences et outils pour répondre à leurs besoins, expériences et technicité qu'elles peuvent partager avec leurs partenaires. Elles interviennent plus particulièrement sur la gouvernance urbaine, sur les plans d'urbanisme patrimoniaux et donc les outils de connaissance (tel l'inventaire).

Comment accompagner les collectivités dans leurs nouvelles compétences et développer des structures de gouvernance participatives et modernes en matière de gestion, de planification, d'urbanisme patrimonial, d'habitat, de logement et de restauration du cadre de vie ?

### Recommandations :

- identifier la répartition des compétences entre les ministères et entre ministères et différents niveaux de collectivités ;
- prendre connaissance du dispositif législatif du pays, des outils et documents d'urbanisme existants et leur fonctionnement ;
- identifier les ressources culturelles, financières, techniques et humaines mobilisables ;
- évaluer la volonté politique.

Notons que la question de la législation et de la réglementation ne peut être abordée qu'en partenariat avec les autorités responsables (ministères, assemblées parlementaires, assemblées d'élus au niveau régional ou national) en France et dans le pays partenaire.

### Pour des actions locales

- recenser l'ensemble des acteurs qui participeront au projet : mairie, services des collectivités, (urbanisme, culture, tourisme, cadastre...), opérateurs, habitants ;
- recenser les partenaires potentiels : universités, écoles d'architecture, cabinets d'études ;
- définir des opérations pilotes à valeur d'exemple : inventaire, projet de plans de gestion des centres historiques, restauration-réhabilitation.

### Développer la gouvernance sur le patrimoine

Il s'agit d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des outils de protection du patrimoine et de planification urbaine et l'établissement d'une réflexion prospective sur les politiques culturelles et patrimoniales et le développement durable. Il est essentiel que le travail sur la gouvernance s'accompagne d'une animation permanente du projet par la formation des différents acteurs privés et publics (élus, services des collectivités, architectes, ingénieurs, artisans, ...), la sensibilisation de la population locale et par un engagement opérationnel aux côtés des habitants.

> Renforcement des compétences :

- des élus : formation et échanges d'expériences, organisation régulière de rencontres ;

- des techniciens des collectivités à différents niveaux ;
- des architectes, des artisans et des entreprises : il est primordial de s'appuyer sur des corps de métiers qui maîtrisent parfaitement les techniques de réhabilitation et soient capables de conseiller leurs clients et d'aider les décideurs. (Mise en place de chantiers pilotes).

> Création de structures de gestion, de concertation et d'accompagnement des habitants : maisons du patrimoine ou de l'habitat, services urbanisme et patrimoine.

> Émergence d'actions pour et par la société civile :

- création de liens sociaux autour du patrimoine : mise en place d'événements, participation aux réunions et aux inventaires, notamment sur le patrimoine immatériel ;
- mise en place d'outils de communication et d'information ;
- développement au sein des populations des savoir-faire, du désir et de la volonté de conserver et d'entretenir leur bâti traditionnel, tout en sachant le protéger et le faire évoluer ;
- valorisation de l'action sur le patrimoine en termes d'emplois : métiers du bâtiment, tourisme.

### **Mettre en place des méthodologies et des outils réglementaires ou techniques**

Sur la base des règles de droit locales, il s'agit de proposer que les collectivités se dotent des outils et moyens leur permettant de prendre les décisions concernant l'évolution harmonieuse, équilibrée et durable de leurs cités et territoires, ou qu'elles suscitent des évolutions juridiques pour cela.

> Les documents d'urbanisme patrimoniaux

La compréhension de la formation du territoire, de ses fonctions, de son histoire et l'inventaire opérationnel fondent le projet exprimé par le plan d'urbanisme patrimonial de protection et mise en valeur d'ensembles urbains.

Ces études sont réalisées en plusieurs étapes :

- détermination du périmètre d'étude en fonction de l'urgence de la sauvegarde et de la stratégie urbaine générale développée par les élus ;
- constitution et formation de l'équipe de travail pluridisciplinaire ;
- études du tissu urbain, de ses composantes historiques, architecturales et paysagères, sociales, économiques, environnementales... tout en intégrant la dimension patrimoine immatériel.

> Inventaire et fichier à l'immeuble

Il s'agit d'élaborer un fichier par immeuble. Ce fichier s'appuie sur une fiche type mise au point par l'équipe de travail en lien avec des experts. Il est analytique et prescriptif. Il a pour objectif de faire connaître les conditions du projet à la parcelle et de donner consistance au projet d'aménagement urbain<sup>13</sup>.

Ces études permettent une connaissance fine du bâti et du territoire. Elles donnent la possibilité aux communes de réaliser ou de renforcer des documents d'urbanisme.

Elles permettent d'argumenter et de motiver un règlement d'urbanisme patrimonial à l'ilot et à la parcelle et d'orienter la planification urbaine.

Elles contribuent à enrichir la connaissance du territoire et servent de base à des publications pour différents publics.

### Pour des actions nationales

Elles relèvent davantage des ministères et associations de collectivités, elles s'appuient sur les actions menées localement qui ont valeur d'exemples et peuvent favoriser :

- les échanges sur la législation, les outils de protection et règles d'urbanisme ;
- un débat public autour des questions de qualité du cadre de vie, d'économies d'énergie, de matériaux compatibles, de durabilité et maintenance du patrimoine ;
- l'élaboration d'un projet de texte de loi ;
- des partenariats multilatéraux (institutions nationales, collectivités, universités...) et pluridisciplinaires ;
- la création d'un réseau de collectivités autour de la mise en valeur des quartiers anciens et du patrimoine (comme cela existe aujourd'hui en France, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Roumanie, Inde ...) ;
- le développement d'un tourisme responsable avec une meilleure préservation du patrimoine ;
- le développement de formations universitaires.

.....

13. C'est aussi cet objectif qui a animé l'état des lieux (première étape vers l'inventaire) du patrimoine bâti mené en 2009 dans la ville de Jérémie en Haïti, initiative soutenue par la DRAC Guadeloupe et l'Institut de sauvegarde du patrimoine national d'Haïti (ISPAN).

Pour en savoir plus :

[http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-projet.aspx?projet\\_id=59737](http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-projet.aspx?projet_id=59737)

# Patrimoine-Habitat-Logement

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : ANVPAH & VSSP

PARTENAIRES : Association des municipalités du Mali (AMM) et ville de Ségou, Mali

DATE DE RÉALISATION : en cours depuis 2006

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : législation, réglementation, gouvernance



MALI

## Historique

L'architecture en banco (terre) constitue au Mali un mode de construction séculaire qui offre aujourd'hui un triple attrait : sa valeur culturelle, son moindre coût et ses qualités environnementales. Si ses spécificités patrimoniales sont peu à peu reconnues (des sites et édifices emblématiques sont mis en avant notamment en matière de tourisme), elles sont encore difficilement prises en considération quand elles concernent les ensembles vernaculaires et le logement. Ainsi, au quotidien, là où les ménages disposent de ressources monétaires, le ciment et la tôle deviennent-ils les matériaux d'usage principaux et signes de modernité. Pourtant, le cadre législatif et réglementaire malien permettrait de soutenir des initiatives de protection et de recours aux matériaux locaux.

L'ANVPAH & VSSP en partenariat avec l'Association des municipalités du Mali (AMM) intervient depuis 2006 pour mener avec les collectivités une réflexion sur la protection des centres anciens et la mise en place d'une réglementation locale adaptée. Elle s'appuie pour cela sur une opération pilote conduite sur le quartier Somono à Ségou.

## Contexte

Pour l'essentiel, la planification urbaine au Mali est initiée par l'État. Même quand les textes prévoient que la maîtrise d'ouvrage relève de la collectivité locale, les moyens humains et financiers font défaut.

L'établissement d'un plan d'urbanisme sectoriel (PUS) patrimonial fait appel à un travail méthodologique d'investigation, "à la parcelle". Que l'État soit, de fait, maître d'ouvrage, génère des documents d'urbanisme "standardisés" et l'on constate qu'aucun PUS n'a été mis en œuvre par une commune ma-

lienne. Cependant, face à l'essor des villes et à l'étalement urbain, émerge la prise de conscience de l'importance du cadre de vie. Ainsi, la décentralisation conduit-elle les collectivités maliennes à prendre en compte les outils d'urbanisme dans leur politique locale.

## Objectifs et actions menées

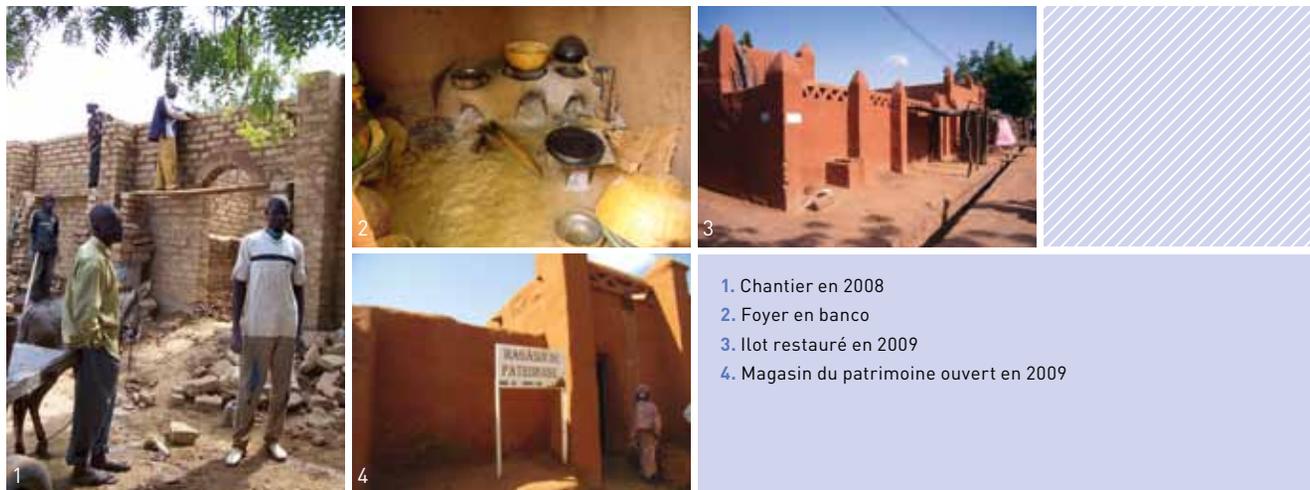
**À l'échelle nationale :** constitution d'un groupe de travail "PHL Patrimoine habitat-logement" au sein de l'AMM associant élus locaux, praticiens de la construction, ONG et ministères.

Le groupe de travail étudie le contexte réglementaire, élabore une stratégie et des modalités de *lobbying* sur la mise en œuvre d'une politique de protection des ensembles patrimoniaux :

- modes de dialogue entre services de l'État et collectivités pour mettre en application une réglementation qui donne aux communes des opportunités de développement économique et social dans le cadre d'une mise en valeur de leur patrimoine ;
- promotion de la construction publique en banco ;
- sensibilisation des élus et citoyens à l'intérêt de l'utilisation de la terre crue dans la construction de leur habitat.

Les premières actions ont été menées avec l'AMM en s'appuyant sur l'opération pilote réalisée avec la ville de Ségou :

- rencontres avec les ministres et les techniciens des ministères ;
- ateliers-formations avec élus et techniciens sur les outils d'urbanisme et la législation ;
- sessions d'information et de formation avec les professionnels locaux et les relais d'opinion (chefferies, notables, associations des forces vives du territoire...), et les bureaux AMM de Cercles ;



1. Chantier en 2008
2. Foyer en banco
3. Ilot restauré en 2009
4. Magasin du patrimoine ouvert en 2009

- interventions à l'université de Bamako dans le cadre du master option "gestion du patrimoine et du développement local" et lors de formations continues des fonctionnaires ;
- incitation des ordres professionnels (architectes, ingénieurs, conseils) à intégrer la terre crue dans leurs projets ou cahiers des charges pour les missions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales ou auprès des clients du secteur privé.

**À l'échelle locale :** mise en place d'une opération pilote à Ségou. Au bord du fleuve Niger, le quartier des pêcheurs Somono correspond à la plus ancienne partie de la ville de Ségou. Ses constructions, pour la plupart du XIX<sup>e</sup> siècle, constituent un ensemble homogène remarquable d'architecture en banco caractérisé par sa couleur rouge. L'opération pilote réalisée dans le cadre d'un partenariat Commune – Habitants-Pouvoirs Traditionnels-Professionnels de la Construction – ANVPAH&VSSP se traduit par une expérimentation des procédures d'animation, de formation et d'exécution de prestations sur des bâtiments appartenant à des familles à très faibles ressources.

En mettant en place ce chantier pilote de réhabilitation d'un ensemble de maisons, il s'agissait de :

- convaincre élus et habitants de l'intérêt de préserver l'habitat en banco et d'en montrer les qualités culturelles, bioclimatiques, sociales et économiques ;
- développer une méthodologie de travail dans la concertation de l'ensemble des acteurs ;
- maintenir et procurer des logements par la réhabilitation de l'habitat traditionnel en terre ;
- développer les savoir-faire et la formation des maîtres maçons ;
- améliorer le cadre de vie par l'assainissement et la construction de foyers en banco ;
- créer des emplois et appuyer les activités génératrices de revenus des femmes et des jeunes ;
- développer la fréquentation touristique autour de "Ségou la Rouge".

L'opération s'est traduite par :

- des travaux de réhabilitation de 50 concessions : restauration des murs et toitures avec des techniques traditionnelles améliorées, réalisation / réfection de latrines et puisards, fabrication de foyers en banco ;
- la mise en place d'une équipe technique et d'animation chargée d'accompagner les habitants dans leurs travaux d'entretien, assurant ainsi un coût réduit des interventions ;



MALI

- des formations de maçons avec le partenariat de CRATerre sur le diagnostic du bâti en terre, les méthodes de restauration, l'amélioration des techniques traditionnelles ;
- la sensibilisation et l'accompagnement des habitants : organisation de la fête du banco, création d'une association de quartier, communication dans les médias, ouverture d'un magasin du patrimoine en 2009 pour faciliter l'accès aux matériaux ;
- la mise en place d'une signalétique à l'entrée de la ville et du quartier, des formations de guides, l'édition de cartes postales (partenariat Via Patrimoine-Angoulême) pour soutenir le développement touristique.

#### Partenaires

**Partenaires financiers** : ministère français des Affaires étrangères et européennes, ministère de la Culture et de la Communication, ANVPAH & VSSP, Convention France-UNESCO, ministères maliens du Développement social et de l'Économie solidaire du Mali, Association des Municipalités du Mali, ville de Ségou, Coopération Angoulême-Ségou / Via Patrimoine.

**Autres partenaires** : associations locales des habitants du quartier, des femmes, Patrimoine Ségou, SEGOULABEN, Direction régionale de l'urbanisme de Ségou, Coordination régionale des Artisans de Ségou, Région de Ségou, Office malien du tourisme et de l'hôtellerie (OMATHO), Ordres des architectes, ingénieurs et urbanistes, CRATerre-ENSAG.

#### Évaluation, communication et perspectives

Depuis 2006, 50 concessions, abritant environ 900 personnes, ont été restaurées ; 30 ont bénéficié d'un puisard neuf ou remis en état. Une trentaine de foyers améliorés en banco ont été réalisés. Les chantiers emploient chaque année 70 maçons et manœuvres durant 3 mois, la plupart issus du quartier.

Les jeunes des concessions participent aux travaux et sont formés à la technique de l'entretien. Cette opération a été repérée par les services publics et largement présentée lors de congrès, séminaires et venue de personnalités. La poursuite des activités concerne la mise en place d'un PUS "patrimoine", aujourd'hui en cours. Un premier travail d'inventaire et de connaissance a été mené à Ségou dans le cadre d'un master avec CRATerre ; des échanges ont lieu sur les inventaires en cours dans le cadre du programme "Fleuve-Niger" porté par l'UNESCO. Plusieurs villes, Mopti, Tombouctou, Markala, Pelangana..., souhaitent intégrer ces mêmes réflexions dans le cadre de leur coopération. Elles contribuent aux travaux du groupe PHL au sein de l'AMM.

#### Contacts

##### Marylise Ortiz

Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés

Directrice

Château Neuf - place Paul Bert - 64 100 Bayonne

T +33 (0)5 59 59 56 31

m.ortiz@an-patrimoine.org

##### Samba Hamma Maiga

Association des Municipalités du Mali - Bamako

Chargé de programmes

T +223 20 23 70 25 / F +22 36 45 76 16

harbe13@yahoo.fr

##### Boubacar Keita

Coordinateur du projet de restauration du bâti à Ségou

T 00 223 66 66 24 18

keitboub@yahoo.fr

## Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine de l'île Saint-Louis

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : Lille métropole communauté urbaine

PARTENAIRE : ville de Saint-Louis du Sénégal

DATE DE RÉALISATION : automne 2001 - février 2005

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : connaissance et identification du patrimoine

### Historique

Saint-Louis du Sénégal, fondée par les colons français au XVII<sup>e</sup> siècle, s'urbanise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Capitale du Sénégal de 1872 à 1957, elle joua un rôle culturel et économique prépondérant dans l'ensemble de l'Afrique occidentale. La situation de la ville sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, son plan urbain régulier, son système de quais et son architecture coloniale caractéristique confèrent à Saint-Louis sa qualité particulière et son identité.

Classé au patrimoine national dès 1976, le cœur historique de Saint-Louis du Sénégal est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2000. L'année suivante, le président du Sénégal promulgue un décret afférent au "plan de sauvegarde et de mise en valeur" du site de Saint-Louis, impliquant la réalisation d'un inventaire qui est confié à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL) dans le cadre d'un programme pluriannuel de coopération décentralisée signé en décembre 2002 entre Lille métropole communauté urbaine (LMCU) et Saint-Louis du Sénégal (relations anciennes de partenariat et d'amitié entre les deux villes) en coopération avec le centre du patrimoine de l'UNESCO dans le cadre de la convention France-UNESCO. Le cadre se structure avec la décision municipale d'un règlement provisoire en faveur du patrimoine.

### Contexte

Le projet prévoit la mise en œuvre de six actions, dont une en faveur de la connaissance et de l'identification du patrimoine. Parallèlement à l'inventaire, sont programmées des opérations de restauration du bâti dégradé tout en formant les artisans locaux de la construction. D'autre part, sont mises en place



SÉNÉGAL

des actions de communication et de sensibilisation (conseils de quartier, manifestations culturelles autour du patrimoine, animations radio, bulletins d'information, plaquettes sur la restauration du patrimoine) visant à instaurer un dialogue avec la population locale concernée au premier chef par le patrimoine de sa ville.

Sous la direction de deux enseignantes architectes, 32 étudiants lillois et 15 techniciens saint-louisiens ont participé aux différentes campagnes de relevés et à leur restitution avec un appui méthodologique du ministère de la Culture et de la Communication français (inventaire) et un appui technique de LMCU (structuration d'une base électronique et d'un système d'information géographique (SIG).

### Objectifs

Le recensement exhaustif effectué par les étudiants de Lille et les techniciens locaux repose sur la méthodologie de l'Inventaire général français, adapté au contexte spécifique de Saint-Louis. Portant à la fois sur les espaces urbains et le bâti, l'inventaire constitue une étape essentielle pour la connaissance historique, l'établissement d'un état des lieux, la hiérarchisation du patrimoine. Il peut devenir un outil performant de gestion du patrimoine immobilier de Saint-Louis, à condition qu'il soit tenu à jour et que les habitants se l'approprient. Les techniciens saint-louisiens, formés tout au long de la durée du projet, ont participé à l'informatisation de l'ensemble des données collectées, et sont en mesure d'apprécier le caractère opérationnel de cet outil. L'inventaire met à disposition de la ville (mais aussi de l'État par transfert d'information) un capital de connaissances qui peut constituer le terreau historique des projets de demain. Restitué à la ville



1



2

1. Rue de Saint-Louis
2. Relevés

en avril 2005 sous format papier et électronique (base de données), web et numérique, l'inventaire est accessible aux spécialistes comme au grand public. Il constitue la principale référence pour le plan de sauvegarde et de mise en valeur et l'outil de gestion du site.

#### Éléments financiers

Lille Métropole Communauté urbaine, ministère des Affaires étrangères et européennes (Fonds de solidarité prioritaire), ministère de la Culture et de la Communication - Direction générale des patrimoines (bourses de formation), Saint-Louis du Sénégal, UNESCO - Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

#### Partenaires

Ministère de la culture et du patrimoine classé du Sénégal - direction du patrimoine culturel, Centre de recherches et de documentation du Sénégal, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, UNESCO - Centre du patrimoine mondial et coopération française dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

#### Évaluation, communication et perspectives

Suite à l'inventaire, à la demande de l'État du Sénégal, l'UNESCO, Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la convention France-UNESCO, élabore en 2006 un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Commencé à Saint-Louis, le PSMV est finalisé par une équipe composée des acteurs de la coopération (dont S. Hirschi, C. Nafa et deux étudiants de l'ENSAPL), des représentants du ministère de la Culture français (Alain Coulon) et l'atelier Duché (Elisabeth Blanc) et coordonné par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (Marie-Noël Tournoux). Le plan de sauvegarde est validé par l'État sénégalais en juin 2008. Sa mise en place confère une valeur opérationnelle à l'inventaire architectural et urbain préalablement établi et démontre par là l'importance des études fines et détaillées. La finalisation du plan de sauvegarde montre combien il est important de croiser les différents niveaux de coopération : bilatéral (par le biais de la coopération décentralisée) et multilatéral (dans le cadre de l'UNESCO).

Pour assurer la pérennité de la coopération avec la ville de Saint-Louis, les étudiants architectes participent en 2009 et 2010 aux projets culturels liés à la commémoration des 350



3. Rue de Saint-Louis  
 4. Mise en place du PSMV  
 5. Relevés  
 6. Vue de Saint-Louis

ans de la ville. Dans ce cadre, plusieurs événements participatifs sont réalisés à Saint-Louis, avec plus de 250 participants. La formule adoptée des micro-ateliers d'art et d'artisanat permet de développer l'information et la communication autour du patrimoine par la production d'outils de sensibilisation (pancartes, maquettes, dépliants) et de promotion (maquettes architecturales originales) et par le biais de ces produits dérivés et de souvenirs.

#### Enjeux et problématiques

Ce projet de coopération a révélé :

- la nécessité de bien déterminer en amont la fonction et la finalité d'un inventaire (connaissance, gestion...) ;
- la place plus grande à réserver à la collecte de la mémoire orale et aux éléments liés au patrimoine immatériel (sous-évaluée dans ce projet) ;
- l'importance de bien choisir les unités d'étude (édifice, parcelle, îlot) et l'échelle à utiliser ; de bien identifier les sources sur lesquelles se fonder ;
- la difficulté, dans le cas de l'élaboration d'un inventaire, de déterminer les sources et documents de référence, notamment cartographique et cadastrale ;
- l'enjeu que représentent l'adaptation des outils et leur ap-

propriation par les acteurs locaux (défi de la coopération internationale) ;

- l'importance des choix technique et logistique (des supports informatiques par exemple) ;
- les enjeux autour de la standardisation et des normes imposées (standards des matériaux de construction non compatibles avec la restauration patrimoniale ; chaux à la place du ciment ; parpaing de brique plutôt que parpaing de béton ; normes de sécurité ; normes liées à la programmation) ;
- l'importance de l'intégration des projets de coopération décentralisée bilatéraux dans des projets multi-acteurs et multilatéraux ;
- le défi qu'est l'intégration des projets ville - État ;
- enfin, la difficulté à faire valoir le rôle et l'importance des études et des outils de connaissance dans les projets patrimoniaux face à la tentation de vouloir s'investir sur des projets à court terme "visibles". Or, l'enjeu, comme dans bien d'autres domaines de la coopération, est la mise en place de processus plus longs favorisant les échanges et permettant de renforcer des compétences (en développant des actions de formation).



SÉNÉGAL

### Contacts

#### **Suzan Hirschi**

Architecte dplg, enseignante à l'ENSAP de Lille

#### **Chéhrazade Nafa**

Architecte, docteur en patrimoine, enseignante à l'ENSAP de Lille

ENSAP Lille

2, rue Verte

59 650 Villeneuve d'Ascq

T +33 (0)3 20 61 95 50

F +33 (0)3 20 61 95 51

s-hirschi@lille.archi.fr

#### **Convention France-UNESCO**

Secrétaire pour la France :

#### **Bruno Favel**

Chef du département des affaires européennes et internationales - Direction des patrimoines

Ministère de la Culture et de la Communication

6 rue des Pyramides

75 002 Paris

T 01 40 15 80 00

bruno.favel@culture.gouv.fr

Secrétaire pour l'UNESCO :

#### **Guy Debonnet**

Chef de l'Unité des projets spéciaux

#### **Marie-Noel Tournoux**

Spécialiste du programme

Secrétariat Convention France-UNESCO

Unité des projets spéciaux

Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7, place de Fontenoy

75 352 Paris 07 SP France

T 00 33 1 45 68 10 84

mn.tournoux@unesco.org

# Inventaire des villas coloniales de Hanoï

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : Conseil régional Ile-de-France

PARTENAIRE : Commune populaire de Hanoï, Vietnam

DATE DE RÉALISATION : 2009

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : patrimoine, urbanisme et aménagement urbain

VIETNAM



## Historique

Les actions de coopération décentralisée menées par la région Ile-de-France à Hanoï portent essentiellement sur l'aménagement urbain. Une première étude menée par le cabinet Interscène portant sur l'ensemble du "quartier français" demandait à être précisée.

## Contexte

Dans le cadre des projets portant sur le millénaire d'Hanoï, un inventaire précis et opérationnel de villas de type colonial a été effectué par une stagiaire de l'Institut national du patrimoine sous la tutelle de l'Institut des métiers de la ville (IMV), organisme co-présidé par un représentant de la Région et un représentant de la commune d'Hanoï. Des conseils et projets de conservation, mise en valeur touristique et diffusion devaient accompagner le travail de terrain. Le projet devait s'insérer dans une réflexion sur l'élaboration d'un règlement d'urbanisme de l'ensemble de la zone.

## Objectifs et actions menées

- Inventaire des villas de l'ancien quartier colonial selon les méthodes de l'Inventaire général adaptées au contexte : difficulté d'accès aux sources, nécessité de construire une base de données adaptée, élaboration d'une fiche d'analyse spécifique avec le regroupement des édifices en trois catégories selon leur degré d'intérêt architectural. Le travail de terrain, avec l'aide d'une jeune architecte locale a conduit à l'élaboration de dossiers architecturaux sur le modèle des dossiers de l'Inventaire.
- Organisation de journées d'échanges et de formation des professionnels du patrimoine de la ville
- Campagne photographique d'un photographe du service

Patrimoines et Inventaire de la Région

- Présentation par l'IMV à la ville d'un projet de conservation et de mise en valeur du secteur
- Publication en France d'un ouvrage dans la collection "Images du patrimoine" : Hanoï : rêves d'Occident en Extrême-Orient, (auteur : Virginie Malherbe, photographe : Stéphane Asseline), et publication au Viêt-Nam de sa traduction en vietnamien, lors des manifestations liées au millénaire de la ville
- Exposition photographique dans une de ces villas lors de ces manifestations.

## Éléments financiers

Cofinancements : Région Ile-de-France, Institut des métiers de la ville.

## Partenaires

Ville de Hanoï, Institut des métiers de la ville, Région Ile-de-France.

## Évaluation, communication et perspectives

La coopération continue sur place sur les questions d'urbanisme, l'ouvrage est largement diffusé et les villas viennent d'être protégées.

## Contacts

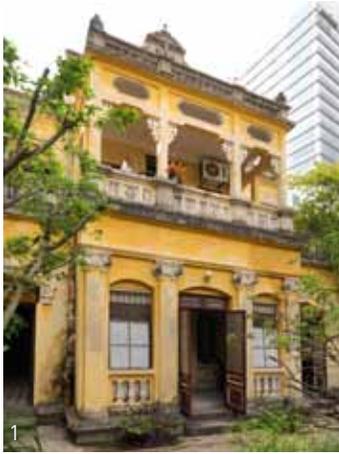
**Arlette Auduc**

Chef du service Patrimoines et Inventaire

Région Ile-de-France

T + 33 (0)1 53 85 59 94

arlette.auduc@iledefrance.fr



1. Villa située dans le quartier de la gare, rue Tuc Mac
2. Villa des années 30, rue Quan Su
3. Villa des années 20, résidence de l'ambassadeur d'Allemagne, 47 rue Dien Bien Phu
4. Villa construite en 1930, résidence de l'ambassadeur d'Australie, 66 rue Ly Thuong Kiet
5. Vue intérieure de la résidence de l'ambassadeur d'Australie

## Patrimoine et gouvernance urbaine, vers une approche intégrée du développement des cœurs de ville fondé sur le patrimoine

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE :** ville de Bayonne

**PARTENAIRE :** ville de Veliko Turnovo, Bulgarie

**DATE DE RÉALISATION :** en cours depuis 2005

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** développement urbain, urbanisme et politiques urbaines, médiation culturelle

### Historique

Les villes de Veliko Turnovo et de Bayonne échangent depuis 2004 sur les questions de mise en valeur du patrimoine urbain. À la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes et du ministère de la Culture et de la Communication, la coopération décentralisée a été formalisée en 2005.

### Contexte

Depuis cet accord, les projets mis en œuvre reçoivent le soutien technique de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés. Ce partenariat se traduit par un apport d'expertise régulier et permet aux collectivités de bénéficier d'une mise en réseau au niveau des pays balkaniques sur la thématique patrimoniale.

### Objectifs et actions menées

La coopération permet l'élaboration commune de politiques locales fondées sur la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine. Du travail partagé sur le règlement d'urbanisme patrimonial de la ville de Veliko Turnovo découle plusieurs actions.

La conception d'un plan d'urbanisme patrimonial exige un inventaire préalable, étape nécessaire pour la connaissance historique et technique. Les fiches inventaires dressées pour 300 maisons proposent une analyse du bâti et des pistes de restauration pour les architectures traditionnelles. Elles sont nécessaires à la justification des prescriptions du plan d'urba-

BULGARIE



nisme patrimonial. L'année 2010 correspond à l'étape de finalisation de l'inventaire du centre historique de Veliko Turnovo, qui sera diffusé au travers d'une édition bilingue. Outil de sensibilisation du grand public à son cadre de vie, cet ouvrage fera suite à deux expositions présentées à la population locale.

La valorisation des acquis de l'inventaire patrimonial passe aussi par la réalisation d'un chantier de référence et par l'échange de professionnels au travers de séminaires et d'expertises.

Le tissu économique local (artisans, entreprises du bâtiment et maîtres d'œuvre) est associé aux opérations de restauration. Qu'ils soient publics ou privés, les acteurs de la restauration sont impliqués dans le partenariat.

### Éléments financiers

Cofinancement du ministère des Affaires étrangères et européennes et du ministère de la Culture et de la Communication, ville de Bayonne et ville de Veliko Turnovo.

### Partenaires

Ministère de l'Équipement bulgare, ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de la Culture et de la Communication, Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

### Évaluation, communication et perspectives

À la demande de la municipalité bulgare, le partenariat s'élargit depuis 2009 à d'autres domaines (petite enfance, musées...), à la mise en œuvre des politiques afférentes, ainsi qu'à la gestion des compétences locales et du personnel.



**Contacts**

**Jacky Cruchon**  
 Ville de Bayonne  
 Directeur de l'urbanisme  
 T +33 (0)5 59 46 60 66  
 j.cruchon@bayonne.fr

**Donka Koleva**  
 Architecte de Veliko Turnovo  
 arh\_koleva@abv.bg

1. Maison de "l'Éveil national" - façade en petites briques
2. Maison de "l'Éveil national" - détails
3. Maison post guerre russo-turque - détails
4. Maison de "l'Éveil national" - façade en bois
5. Vue aérienne
6. Restauration d'une maison à Veliko Turnovo

## 3.2

# La préservation du patrimoine / Restauration, réhabilitation

**Il existe plusieurs modes d'intervention** : depuis la restauration, qui est la démarche la plus respectueuse et soignée du bâtiment, à la réhabilitation qui consiste en la remise en état du bâti et adaptation aux besoins contemporains. Une collectivité peut choisir de s'impliquer dans la restauration ou la réhabilitation d'un bâtiment unique (monument majeur, architecture vernaculaire), d'un ensemble urbain ou encore d'un centre historique. Se posent d'abord les questions de la propriété du bien, de la maîtrise d'ouvrage, de la responsabilité des travaux. Puis très vite intervient la phase opérationnelle des travaux qui requiert le financement des investissements. Or les collectivités interviennent plus souvent sur le mode de l'appui institutionnel. Il faut donc dès le début choisir un positionnement clair : échange d'expériences, conseil-expertise en amont d'une opération (ce qui est le plus fréquent) ou assistance à maîtrise d'ouvrage.

### Intervenir sur un édifice : que conserver et comment ?

Le choix de l'édifice à retenir dépend de l'objectif de coopération que l'on se fixe : échange sur les principes et les savoir-faire de la restauration, réflexion partagée sur le devenir du patrimoine en termes d'usage, formation des maîtres d'œuvre et des artisans...

Le choix du type d'intervention est déterminé par :

- la qualité du patrimoine identifié : ancienneté, rareté, qualité architecturale ou constructive, notoriété, représentativité
- la valeur qui lui est accordée par l'ensemble de la communauté
- l'usage qui lui est destiné : maintien ou mutation de l'usage initial

La restauration fine est guidée par un ensemble de textes de réflexion et de doctrines qui font l'objet de chartes et conventions internationales (Venise, Burra, Washington...).

Quand on choisit de travailler sur l'habitat vernaculaire, l'intervention peut consister en une aide à l'autoconstruction ou à la réparation en direction des habitants : identification, production et fourniture de matériaux, techniques de mise en œuvre, solutions d'amélioration des conditions de vie dans le bâtiment.

Ces initiatives supposent de trouver ou de relancer la production de matériaux traditionnels de construction (terre crue, chaux, brique...), de monter des filières de production, de soutenir l'artisanat apte à les mettre en œuvre et cela, dans le respect de la préservation de la nature (on peut par exemple proposer de planter des arbres pour le bois de construction).

### Préserver un ensemble, un centre historique

À l'échelle de la ville, le patrimoine est fait de la relation entre l'Homme et son lieu d'implantation, la géographie du lieu, la végétation, les formes et tracés urbains, les monuments prestigieux, les espaces publics, les vestiges enfouis, les architectures vernaculaires, les activités artisanales et industrielles. Mais le patrimoine n'est pas constitué uniquement de formes, volumes et matériaux : il est fait aussi d'éléments, historiques ou anonymes, liés aux perceptions et aux représentations de la ville par ses habitants.

Pour réussir, l'intervention sur le patrimoine doit s'intégrer dans les enjeux du développement urbain : logement, gestion

de l'eau et de l'assainissement, transports, activités économiques... Et c'est à l'échelle locale que se joue l'articulation entre patrimoine et projet urbain. Sur ce thème, la coopération de collectivité à collectivité est donc fondamentale. C'est cependant une entreprise extrêmement complexe, dont les coûts sont élevés, et qui nécessite de s'allier avec d'autres partenaires, techniques ou financiers.

#### Chaîne opératoire d'un projet

##### Pour un édifice :

- étude préalable : historique, architecturale, sanitaire...
- réflexion sur l'usage futur
- élaboration d'un projet : établissement d'un accord avec le maître d'ouvrage, identification du maître d'œuvre, choix du parti de restauration, programmation, financement, recrutement des entreprises
- travaux

##### Pour un ensemble :

- inventaire du patrimoine bâti, urbain et paysager du site
- recensement des textes réglementaires
- étude de faisabilité pré-opérationnelle (population concernée, travail avec les habitants, diagnostic immobilier préalable, programmation, définition des budgets, mise en place des outils financiers)
- projet synthétisant toutes les actions engagées ou à engager
- mise en place d'une équipe opérationnelle et d'instances de pilotage
- création des outils réglementaires nécessaires ou insertion des documents existants

#### Quelques remarques

##### Entreprendre un chantier concret offre un intérêt démonstratif :

- il a valeur d'exemplarité
- c'est l'occasion de formations et d'échanges
- c'est un moyen aussi de maintenir ou revitaliser des savoir-faire ou des productions de matériaux
- il offre une visibilité à la coopération entre collectivités dont les autres aspects sont plus souterrains

##### Mais c'est une entreprise difficile :

- il exige une volonté politique des partenaires
- il pose des questions de responsabilité
- à l'échelle urbaine, le projet dépend de nombreux facteurs extérieurs que la coopération ne maîtrise pas (multiplicité des acteurs, textes juridiques difficiles à appréhender, droit du sol, politique économique...)

L'assistance des collectivités françaises doit porter sur la recherche de méthodes adaptées et non sur la réplique de modèles. Elle doit aussi s'appuyer sur des partenariats multiples – universitaires, professionnels, techniques, entrepreneuriaux – complémentaires aux compétences qu'elle possède en interne.

## Restitution du Honnouwa du roi Agadja

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : ville d'Albi

PARTENAIRE : ville d'Abomey, Bénin

DATE DE RÉALISATION : études, déc. 2008 / début des travaux, mars-septembre 2009

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : restauration du patrimoine

### Historique

La ville d'Abomey est marquée par la richesse de son histoire, fondée sur les 12 dynasties royales qui se sont succédées et qui ont légué un nombre important de palais royaux de terre ornés de bas-reliefs avec temples vaudous associés. Cet ensemble architectural fournit un témoignage exceptionnel sur le royaume du Danhomè. Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985, il a été placé sur la Liste en péril suite à une série de dénaturations, mais en a été retiré en 2007, grâce aux efforts de gestion réalisés.

### Contexte

Fortes de la volonté d'enraciner leur développement dans leur histoire et dans leur patrimoine, les villes d'Albi et d'Abomey ont mis en œuvre un volet de coopération décentralisée articulé autour de leur patrimoine de terre exceptionnel. Les actions menées s'inscrivent dans le plan de gestion du site, acté par le Comité du patrimoine mondial et dans le cadre de la convention France-UNESCO.

### Objectifs et actions menées

Le projet concerne la reconstitution du portail d'entrée (Honnouwa) du palais du roi Agadja, le plus monumental du site. Les objectifs de cette réhabilitation sont de mettre en œuvre des valeurs liées à la notion de patrimoine mondial, d'accompagner les efforts de conservation, de renforcer les capacités locales, d'impliquer les acteurs locaux.

Les six mois de chantier (reconstitution du Honnouwa et d'une portion de muraille) ont fait l'objet d'une étude préalable (recueil documentaire sur l'édifice et fouille archéologique sur le site) qui a permis de définir, en s'appuyant sur des bases



BÉNIN

scientifiques, les procédés de la réhabilitation et d'approfondir les connaissances historiques et culturelles.

La réalisation de cette action correspond en premier lieu à une décision conjointe de la part des élus des villes d'Albi et d'Abomey et à leur volonté d'œuvrer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine. Soucieux de mettre en œuvre les meilleures pratiques possibles et afin d'assurer la coordination sur site, l'exécution du projet et ses modalités d'intervention ont été confiées par convention à l'institut CRAterre, détenteur d'une chaire UNESCO, dont l'expertise en architecture de terre est internationalement reconnue.

Ce projet, situé sur un site propriété de l'État béninois, a préalablement reçu l'aval de la direction du Patrimoine culturel du Bénin, ainsi que la validation des membres du comité de gestion du site des palais royaux d'Abomey, parmi lesquels le maire d'Abomey en tant que président, mais aussi les représentants des familles royales et les dignitaires du culte vaudou.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au gestionnaire du site qui s'est entouré d'artisans locaux et a composé ses équipes en veillant tout particulièrement à ce que les plus anciens forment à leur tour une vingtaine de jeunes artisans, assurant ainsi d'une part l'existence locale d'équipes bien formées de maçons, charpentiers, artistes de bas-reliefs et d'autre part la transmission de savoir-faire ancestraux. Enfin, la mémoire vivante prévalant en Afrique, il a également été fait appel aux souvenirs des plus anciens aboméens qui avaient connu le honnouwa dans leur jeunesse, pour s'assurer que la restitution du portail soit la plus authentique possible.



1

1. et 4. Honnouwa du roi Agadja (site des palais Royaux d'Abomey), réhabilité dans le cadre de la coopération Albi-Abomey

2. Bas-reliefs

3. Vue des palais royaux



2



3



4

Le chantier a bénéficié tout au long de son déroulement d'un suivi étroit des élus des deux villes et d'une coordination active de deux techniciens en contact très régulier l'un et l'autre : le responsable de l'office de tourisme, par ailleurs érudit local, de la ville d'Abomey et la responsable du volet patrimoine de la coopération de la ville d'Albi.

Au niveau local, le déroulement du chantier a été régulièrement couvert par les médias. La publication *Une introduction à Abomey*, ainsi qu'une exposition au musée du Quai Branly (Paris), ont permis de faire connaître cette opération.

#### Éléments financiers

Centre du patrimoine mondial, Royaume de Norvège, programme UNESCO Africa 2009, mairie d'Albi, ministère des Affaires étrangères et européennes (subvention DAECT)

#### Partenaires

Centre du patrimoine mondial, Royaume de la Norvège, programme Africa 2009, ministère de la culture, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales du Bénin, ministère des Affaires étrangères et européennes, mairie d'Abomey, office de tourisme d'Abomey, CRATerre-ENSAG

#### Évaluation, communication et perspectives

Ce projet de réhabilitation s'inscrit dans un projet plus large de renforcement des capacités en matière touristique et d'aide à la définition d'une politique touristique.

#### Contacts

##### Françoise Larroque

Conseillère municipale de la ville d'Albi, déléguée à la coopération décentralisée

16, rue de l'hôtel de ville

81 023 Albi cedex 9

T +33 (0)5 63 49 14 81

F +33 (0)5 63 49 10 51

##### Marie-Eve Cortés

Coordinatrice de la coopération décentralisée

Chargée de mission UNESCO, responsable service patrimoine

16, rue de l'hôtel de ville

81 023 Albi Cedex 9

T +33 (0)5 63 49 11 95

F +33 (0)5 63 49 10 75

P +33 (0)6 83 18 74 03

marie-eve.cortes@mairie-albi.fr

## Cultural heritage for Qufu

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : ville de Rennes

PARTENAIRES : ville de Qufu, Chine / ville de Saint-Jacques de Compostelle, Espagne

DATE DE RÉALISATION : janvier 2005 - décembre 2007

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : protection et valorisation du patrimoine urbain

CHINE



### Historique

La ville de Qufu concentre l'ensemble le plus monumental de Chine après celui de la Cité interdite avec notamment un temple classé au Patrimoine mondial de l'Humanité, la nécropole et la demeure de la famille de Confucius.

### Contexte

L'accompagnement de la ville de Qufu dans la protection et la mise en valeur de son patrimoine par les villes de Rennes et de Saint-Jacques de Compostelle a bénéficié du financement du programme communautaire européen ASIA URBS.

### Objectifs et actions menées

La mission s'est concentrée sur la Cité Ming. Le projet de coopération consistait à définir le plan de préservation du patrimoine ordinaire de Qufu, principalement par des apports méthodologiques dans les domaines urbains et architecturaux :

- offrir une meilleure connaissance du patrimoine de Qufu et sensibiliser autorités et population locales à sa préservation ;
- favoriser la mise en place d'outils de gestion urbaine pour la conservation de ce patrimoine ;
- contribuer à la valorisation des sites de Qufu dans la perspective d'un tourisme culturel, moteur d'un développement économique durable ;
- renforcer les liens entre les collectivités participant au projet et plus généralement entre l'Europe et la Chine.

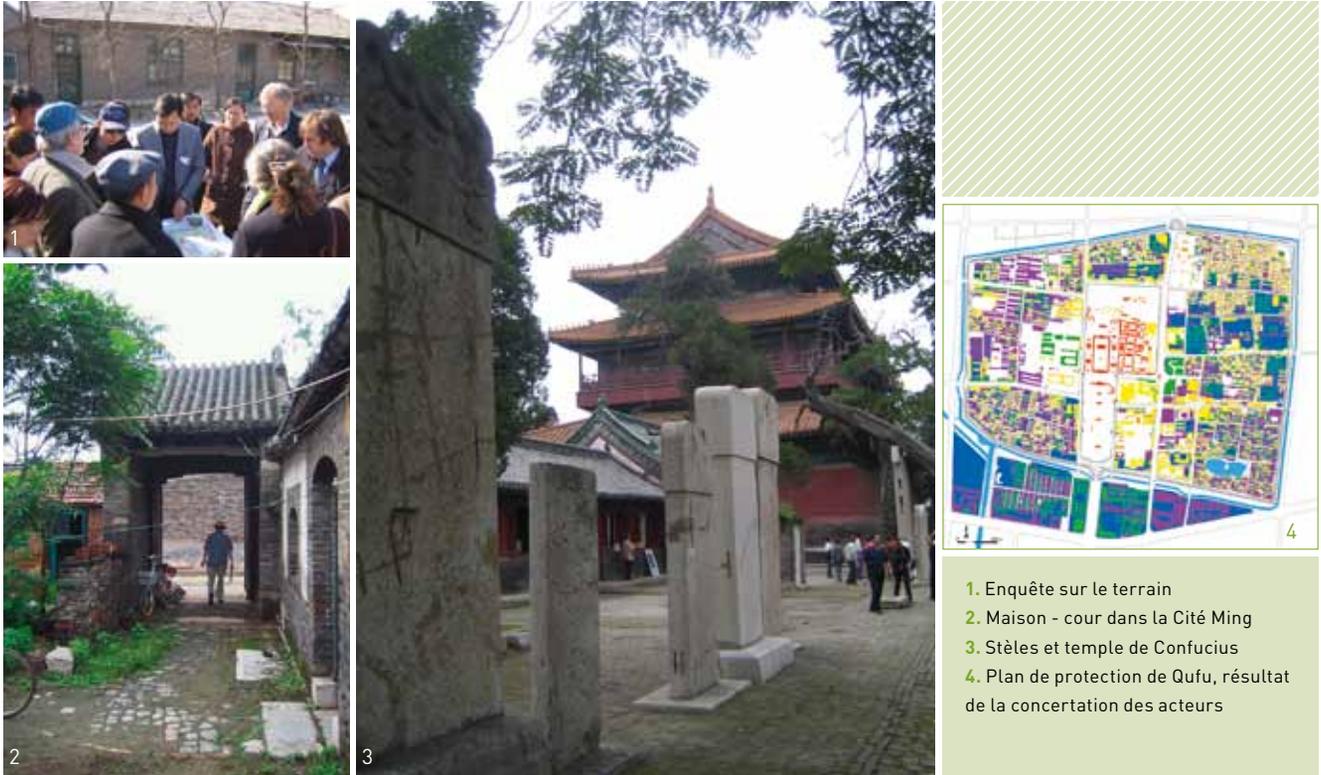
L'apport des partenaires européens s'est concentré essentiellement dans la phase pré-décisionnelle. Il s'agissait d'une posture d'assistance à maîtrise d'ouvrage : ne pas faire à la place des partenaires mais leur donner les moyens de faire

eux-mêmes, au travers de conseils et méthodes, d'échanges d'expériences, et de formation des collaborateurs.

Le projet a commencé par une sensibilisation et une familiarisation au patrimoine urbain in situ, via le travail d'inventaire. L'approche fut architecturale pour la Cité Ming et paysagère pour la cité de Lu. La maîtrise des outils informatiques et l'analyse des données collectées ont permis d'établir un diagnostic qui a conduit l'équipe à une réflexion sur le projet urbain, incluant l'échelle territoriale et une perception globale de la ville. Ce travail a permis l'établissement de prescriptions pour la protection et la mise en valeur du patrimoine. Des études de cas ont permis de vérifier les hypothèses formulées.

Le développement touristique fut appréhendé comme un élément d'accompagnement du processus de développement urbain et de mise en valeur du patrimoine, tout en conservant aux habitants une place centrale. La culture de marketing touristique détenue par la ville de Saint-Jacques de Compostelle a permis de démontrer aux partenaires chinois que le potentiel touristique pouvait être développé sans sacrifier les exigences urbaines de la population locale. Des actions de sensibilisation via des expositions, journées du patrimoine, lettre externe, site Internet ont été réalisées.

Parallèlement, la réalisation d'un projet-pilote de réhabilitation a permis la mise en pratique de l'expérience acquise pendant le projet. Le choix s'est porté sur une ancienne école primaire, au cœur du quartier ancien, qui a été transformée en centre d'interprétation du patrimoine. Ce projet a prouvé qu'il était possible d'apporter des conditions de confort moderne dans l'habitat traditionnel de la cité Ming. Il a également



1. Enquête sur le terrain
2. Maison - cour dans la Cité Ming
3. Stèles et temple de Confucius
4. Plan de protection de Qufu, résultat de la concertation des acteurs

montré que des techniques de constructions traditionnelles, réalisées par des entreprises locales, pouvaient produire des bâtiments de qualité. Cet équipement accueille aujourd'hui des classes patrimoines et un centre d'information pour les habitants et les visiteurs.

#### Éléments financiers

Les besoins de financement (1 052 249,60 €) ont été répartis entre l'Union européenne (71,27 %), la Ville de Rennes (11,10 %), la Ville de Qufu (10,25 %), la Ville de Saint-Jacques de Compostelle (7,38 %).

#### Partenaires

Université de Tongji, Institut du Shandong

#### Évaluation, communication et perspectives

Le projet a nécessité un important travail de préparation en amont. Le premier motif de décalage entre l'approche européenne et l'approche chinoise est la notion même de patrimoine. Les apports méthodologiques, notamment en matière de gestion de projet, ont été les plus remarquables.

Les villes de Qufu et Saint-Jacques de Compostelle sont désormais jumelées.

#### Contact

##### Philippe Faysse

Directeur général des services techniques de la Ville de Rennes  
 Directeur du projet Asia Urbs  
[pfaysse@ville-rennes.fr](mailto:pfaysse@ville-rennes.fr)

## Hanoi : patrimoine, identité et développement durable

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : ville de Toulouse

PARTENAIRE : ville d'Hanoi, Vietnam

DATE DE RÉALISATION : en cours depuis 1996

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : sauvegarde et mise en valeur du Vieux Quartier d'Hanoi

VIETNAM



### Historique

La ville de Toulouse et le Comité populaire de Hanoi se sont engagés en 1996 dans un accord de coopération se déroulant dans les cadres thématiques et institutionnels suivants :

- échanges techniques sur les méthodes de restauration concrétisés par la réalisation de trois opérations pilotes avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et européennes au titre de la coopération décentralisée (1999-2000 et 2006-2010) ;
- programme européen Asia Urbs (2000-2006) avec la Région Bruxelles - Capitale ;
- protocole de coopération à l'horizon 2010 (2006-2010) avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et européennes au titre de la coopération décentralisée.

### Contexte

Hanoi, capitale du Vietnam, est l'une des rares villes d'Asie du Sud-est à avoir conservé son centre ancien, le "quartier des 36 rues et corporations", quartier marchand par excellence. Aujourd'hui encore, sa vocation commerciale fait vivre des milliers de personnes dans tout le delta du fleuve Rouge. Son tissu urbain traditionnel, son patrimoine architectural important et son identité culturelle forte ont conduit le gouvernement vietnamien à classer le quartier ancien au patrimoine national en 2004.

### Objectifs et actions menées

Face aux évolutions urbaines marquées par une dégradation des conditions de vie et une atteinte à la qualité d'un patrimoine unique témoignant de l'histoire du Vieux Quartier de Hanoi, la ville de Toulouse appuie les autorités hanoiennes dans leur volonté de préserver et de mettre en valeur ce centre

ancien et les modes de vie des habitants tout en développant l'activité économique et le confort des espaces de vie. Des spécialistes européens des domaines urbain, architectural, économique, juridique et socioculturel soutiennent les autorités vietnamiennes dans cette entreprise.

La coopération vise à mettre en œuvre des opérations pilotes qui bénéficient d'une large visibilité. Concernant le patrimoine architectural et urbain, trois projets de restauration exemplaires de maisons patrimoniales ont été réalisés ces dernières années et un certain nombre de chantiers est en cours. La dynamique ainsi créée permet d'entreprendre des projets d'envergure, d'accroître l'intérêt des bailleurs de fonds privés et publics, de sensibiliser les habitants ainsi que le grand public à la mise en valeur du patrimoine du Vieux Quartier.

Par ailleurs, un inventaire des maisons présentant un intérêt historique, complété par diverses études et esquisses architecturales, a été réalisé. Enquêtes socio-économiques, échanges d'expériences en matière d'architecture, d'urbanisme et de réglementation, et rencontres avec les habitants du quartier, viennent en appui de la démarche d'inventaire permettre aux autorités de la Ville de Hanoi et de l'arrondissement de Hoan Kiem d'élaborer un plan global de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Quartier.

L'évolution économique récente présente des risques pour le patrimoine immatériel du Vieux Quartier : la disparition de certains métiers traditionnels et d'activités de proximité, la perte des savoir-faire. La ville de Hanoi, consciente de l'unicité de son patrimoine, s'investit particulièrement dans la sauvegarde du patrimoine immatériel protégeant ainsi son



1. Maison restaurée au 38 rue Ma May - la maison témoin
2. Maison communale Dong Lac restaurée en 2010, 38 rue Hang Dao
3. Temple Quan De - en cours de restauration
4. Temple Quan De - après restauration

authenticité culturelle. Un programme de valorisation des métiers et de l'artisanat traditionnels a été lancé.

Une démarche de sensibilisation des différents publics au patrimoine du Vieux Quartier a également été élaborée. Elle se concrétisera notamment au sein du Centre d'information sur le patrimoine, en cours de réalisation en 2010, afin de faire la promotion du patrimoine culturel matériel - architecture, objets du quotidien, histoire de la formation de l'ensemble urbain - et immatériel - métiers artisanaux, fêtes, pratiques quotidiennes, gastronomie.

Enfin, le renforcement des capacités des acteurs locaux est un objectif essentiel de l'action des experts toulousains afin d'assurer la viabilité et la pérennisation des différents projets engagés.

#### Éléments financiers

1996 - 2000 : financement de la restauration de trois maisons patrimoniales avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Caisse des Dépôts, d'Airbus Industrie.

2000 - 2006 : projet européen ASIA-URBS (co-financement de la Commission européenne).

Depuis 2006 : ministère des Affaires étrangères et européennes au titre de la coopération décentralisée.

#### Autres partenaires engagés dans le projet

Institut de recherche pour le développement, partenaires culturels de la ville de Toulouse.



VIETNAM



#### Partenaires du projet européen ASIA-URBS

Région de Bruxelles-Capitale, Agence nationale d'amélioration de l'habitat, ministère de la Culture et de la Communication, université du Mirail Toulouse II, École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, Administration générale du cadastre de Bruxelles, Agence de la Région Bruxelles - Capitale pour le développement commercial des quartiers et l'amélioration de l'environnement urbain (ATRIUM), Erasmus Hogeschool Brussel.

#### Évaluation, communication et perspectives

La coopération vise la poursuite des actions de mise en valeur du Vieux Quartier de Hanoi notamment par la réalisation de projets emblématiques de restauration du patrimoine bâti. Dans la suite logique de la création du Centre d'information sur le patrimoine, un travail conjoint sera mené concernant la mise en place d'un plan global de communication, avec notamment l'ouverture prochaine du site Internet [www.hanoi-toulouse.org](http://www.hanoi-toulouse.org), mais aussi un volet d'information concernant les techniques de restauration en direction des habitants. Parallèlement des échanges se développent en matière de dialogue interculturel avec la construction d'un projet culturel basé sur les échanges d'artistes, la mémoire et la diversité culturelle.

Le projet prévoit également d'élargir la coopération au développement durable au travers de l'élaboration d'actions autour des thématiques : eau, communication environnementale, plan climat et projet urbain à grande échelle intégrant les problématiques des transports et déplacements urbains.

#### Contact

**Gisèle Teulière**

Ville de Toulouse

Directrice des relations internationales et des affaires européennes

T +33 (0)5 61 22 35 27

[gisele.teulieres@mairie-toulouse.fr](mailto:gisele.teulieres@mairie-toulouse.fr)



8

- 5. 51, rue Hang Bac - façade sur rue après restauration
- 6. Projet pilote de restructuration urbaine de la rue Ta Hien, concertation des habitants
- 7. 51, rue Hang Bac - projet de restauration
- 8. Vue de Hanoi



## Réhabilitation de la Maison Jaune en Beit Beirut, centre culturel urbain et Musée de l'Histoire de la ville

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : ville de Paris

PARTENAIRE : ville de Beyrouth, Liban

DATE DE RÉALISATION : en cours depuis 2008

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : réhabilitation du patrimoine

### Historique

Les liens qui unissent Paris et Beyrouth sont anciens, illustrés notamment par la présence d'une forte communauté libanaise à Paris. Formalisés par un pacte d'amitié et de coopération en juin 1993, ils ont été réaffirmés, en septembre 2006, par la signature d'un Mémoire de Coopération, qui annonçait une « réflexion en commun sur les questions d'aménagement urbain, de protection et de valorisation du patrimoine architectural ». La transformation du bâtiment surnommé la Maison Jaune en un centre culturel urbain abritant notamment le futur musée de l'histoire de la ville, lieu de mémoire au cœur de la capitale libanaise, illustre parfaitement cet accord entre les deux collectivités.

### Contexte

Ville en reconstruction, Beyrouth connaît un développement urbain très important. Le paysage urbain est en métamorphose constante entre destruction des anciennes demeures, rénovation du centre-ville, juxtaposition de tours et de bâtiments anciens menacés et traces de la guerre civile. Alors qu'une nouvelle stabilité politique s'instaure, l'enjeu de la préservation de la mémoire et du patrimoine libanais rejoint le défi de la mise en place d'une véritable planification urbaine.

La Maison Jaune, immeuble de style néo-ottoman édifié dans les années 1930, puis utilisé pendant la guerre civile comme base fortifiée par des francs-tireurs, est un témoin de l'histoire libanaise. Après la guerre, endommagée par le conflit, l'usure du temps et des actes de malveillance, un temps menacée de démolition, elle a suscité un large mouvement de l'opinion publique et de la société civile en faveur de sa préservation. C'est

LIBAN



en 2003 que la ville de Beyrouth l'exproprie au nom de l'intérêt public, en vue de sa réhabilitation et de sa transformation en un centre culturel urbain qui abritera le musée de l'histoire de la ville et un observatoire urbain.

### Objectifs et actions menées

Le projet Beit Beirut est un projet de réhabilitation patrimoniale ambitieux, mené selon une démarche respectueuse de l'intégrité du bâtiment et tournée vers son avenir en tant qu'équipement public du XXI<sup>e</sup> siècle qui aura recours aux technologies les plus contemporaines, notamment en matière d'économie d'énergie.

Ce projet illustre la nécessité de croiser dès le départ les réflexions liées à l'architecture du bâti et à la conception de la programmation culturelle de l'équipement, mise au point dans le cas de Beit Beirut, selon une méthode participative. Cette démarche s'appuie sur la mobilisation de la société civile libanaise, à travers la création d'un comité scientifique consultatif. Ce comité réunit des associatifs, universitaires et professionnels de l'urbain au Liban, qui ont, pour certains, participé activement au sauvetage du bâtiment. Ce comité est associé aux débats qui font vivre et évoluer le projet, en dialogue avec la maîtrise d'ouvrage et l'architecte du projet. En outre, le soutien de l'Ambassade de France permet l'organisation de débats publics sur le projet, qui réunissent régulièrement une large audience mobilisée sur ces problématiques.

En 2006, la ville de Paris s'est engagée dans ce projet et apporte un appui technique à son pilotage par la ville de Beyrouth depuis 2008. Pour ce faire, elle mobilise son expertise technique en matière d'architecture, de patrimoine, de muséogra-



1 et 2. La Maison Jaune en 2008

3. La Maison Jaune en 2010

phie et de gestion de projets (délégation générale aux relations internationales, direction du patrimoine et de l'architecture, direction du logement et de l'habitat et direction des affaires culturelles).

#### Éléments financiers

Ville de Beyrouth et ville de Paris, avec le soutien de l'Ambassade de France au Liban

#### Partenaires

Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, Institut français du Proche-Orient, Comité scientifique du projet

#### Évaluation, communication et perspectives

Démarré en septembre 2008, ce projet n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle mais le respect global du calendrier de départ et les avancées majeures accomplies en termes de participation et de programmation architecturale et culturelle témoignent de ses qualités.

En termes de communication, le lancement public du projet s'est déroulé au Grand Sérail le 7 avril 2010, lors d'une soi-

rée présidée par S.E. Saad HARI, président du Conseil des ministres, à l'occasion de la visite au Liban de M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, et en présence de M. Abdel Mounem ARISS, président du Conseil municipal de Beyrouth. Le maire de Paris a alors réaffirmé l'engagement de la ville de Paris dans ce projet si symbolique jusqu'à l'ouverture de Beit Beirut, prévue en 2013.

À cette occasion a été mis en ligne le site Internet du projet qui permet à chacun de se documenter et d'en suivre les évolutions : [www.beitbeirut.org](http://www.beitbeirut.org).

#### Contact

##### Mathilde Chaboche

Délégation générale aux relations internationales de la ville de Paris

Chargée de mission coopération décentralisée  
9, place de l'Hôtel de Ville

75196 Paris

T +33 (0)1 42 76 56 87

F +33 (0)1 42 76 77 35

[mathilde.chaboche@paris.fr](mailto:mathilde.chaboche@paris.fr)

## Projet de restauration de Notre-Dame d'Afrique à Alger

**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES :** Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil général des Bouches-du-Rhône, ville de Marseille

**PARTENAIRE :** circonscription territoriale Wilaya d'Alger, Algérie

**DATE DE RÉALISATION :** 2004-2010

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** Restauration du patrimoine

### Historique

La basilique Notre-Dame d'Afrique a été achevée en 1872, après 14 ans de travaux. Après une longue période d'abandon, l'édifice se trouve très dégradé par les vents marins puis par le tremblement de terre de 2003.

### Contexte

À la suite des travaux de restauration qu'il a menés sur la basilique Notre-Dame-de-la-Garde de Marseille, Xavier David, architecte privé, est appelé pour une mission d'expertise-conseil pour la basilique Notre-Dame d'Afrique dans la circonscription d'Alger en avril 2003. Trois semaines après cette mission d'expertise, un séisme touche la région et impacte fortement l'édifice. La mission passe du conseil à l'urgence.

### Objectifs et actions menées

Sollicités par les autorités algériennes et l'association diocésaine d'Alger (ADA), le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille, qui avaient des accords de coopération anciens avec la Wilaya d'Alger, se sont unis afin d'envisager la restauration de la basilique endommagée par les effets du tremblement de terre.

Dès 2004, des mesures conservatoires contre l'effondrement sont prises et en 2005, les études préliminaires au chantier débutent. Les travaux de restauration commencent en 2007 et dureront jusqu'au 24 juillet 2010, date de la fin du chantier.



ALGÉRIE

Les actions menées sont de deux types :

- restauration lourde du monument historique : façade, couverture et confortement parasismique ;
- un chantier-école conduit par l'Association régionale des Compagnons du devoir forme 28 jeunes algériens, sans qualification, aux techniques traditionnelles de la maçonnerie et de la taille de pierre spécifiques à la réhabilitation du bâti ancien, sur financement spécifique de la Région PACA.

### Éléments financiers

Union européenne, ministère des Affaires étrangères et européennes, Ambassade de France en Algérie, Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Ville de Marseille

Total du programme de financement : 5 110 150 €

Wilaya d'Alger : 590 000 €

Région PACA : 360 539 €

CG13 : 360 539 €

Ville de Marseille : 360 539 €

État : 874 617 €

Association diocésaine d'Alger : 1 356 917 €

Union européenne : 1 000 000 €

### Autres partenaires engagés dans le projet

Association diocésaine d'Algérie, Association marseillaise pour la restauration de la basilique Notre-Dame-d'Afrique, Compagnons du Devoir de Marseille et la Caisse nationale d'assurance chômage d'Algérie



1. Notre-Dame d'Afrique - travaux de restauration en cours
2. Les jeunes formés aux techniques de restauration
3. Le chantier-école

### Évaluation, communication et perspectives

L'opération conduite a permis à cet édifice, symbole fort du rapprochement des cultures, de recouvrer son aspect originel ainsi que de témoigner de l'efficacité de la mutualisation des énergies et des moyens du consortium constitué pour mener à bien cette réalisation. L'expérience conduite sur le chantier école et la volonté des autorités de la Wilaya d'Alger de requalifier le bâti ancien du front de mer devraient permettre le développement d'un nouveau projet de formation professionnelle adapté, en coopération avec la Région PACA, en 2011-2012.

### Contacts

#### Lettre d'information de l'ADA

Dominique Becker  
17, avenue des Tamaris  
13 100 Aix en Provence  
T + 33 (0)6 10 13 03 76

#### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### Service des relations extérieures

Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde  
13 481 Marseille Cedex 20  
T + (0)4 91 57 50 57 / F + (0)4 91 57 51 51  
[pcichowlaz@regionpaca.fr](mailto:pcichowlaz@regionpaca.fr)

## 3.3

# Les stratégies autour du patrimoine / Sensibilisation des publics

### L'intérêt grandissant des collectivités locales et des populations pour les ressources culturelles de leur environnement

les conduit à développer des actions pour reconnaître et faire connaître la diversité de leur patrimoine. Ces ressources peuvent être utilisées pour un développement local durable, au plus proche des habitants. Les politiques de préservation ne peuvent, désormais, être dissociées d'une politique de sensibilisation de la population locale. Il est important de donner sens au cadre de vie des habitants et de leur transmettre la mémoire de leur quartier, de leur ville, de leur pays, dans toute sa pluralité. La connaissance de ce patrimoine partagé permet la participation de chacun à l'évolution de l'identité culturelle de son peuple, de sa cité, de son quartier.

La transmission de cette connaissance concerne au premier chef les habitants, qui seront impliqués dès la première phase du projet de valorisation patrimoniale pour en garantir son succès. La démarche bilatérale des projets de coopération décentralisée met en lumière les richesses patrimoniales : la confrontation de deux territoires, de deux cultures, offre la possibilité de reconsidérer le patrimoine quotidien, de donner sens aux traditions, de renforcer les références culturelles de chaque communauté.

### Sensibiliser les différents publics : outils et méthodes

L'inventaire des modes de transmission ne cesse de grandir, comme en témoignent les nombreuses expériences menées en France dans les Villes et Pays d'art et d'histoire, label du ministère de la Culture et de la Communication qui valorise une politique d'animation patrimoniale exigeante et de qualité. Le choix des outils de sensibilisation doit correspondre à la variété des publics concernés :

- habitant ou visiteur
- néophyte ou initié
- individuel ou en groupe
- adulte ou jeune.

### Des outils de médiation multiples

Les outils de médiation culturelle sont d'une grande diversité afin de répondre aux besoins des différents publics :

- élaboration de circuits touristiques et de visites guidées ;
- diffusion de matériel éducatif et promotionnel ;
- développement des musées et aménagement de centres d'interprétation à proximité des sites ;
- montage d'expositions permanentes ou temporaires, fixes ou itinérantes ;
- sensibilisation des enfants au travers des programmes pédagogiques ;
- développement de centres culturels dans les principales villes ;
- réalisation de publications ;
- mise en place d'une signalétique patrimoniale ;
- intervention d'artistes contemporains ;
- organisation d'événements culturels fédérateurs ;
- ...

### Les habitants au cœur du projet

Une préférence est donnée aux activités interdisciplinaires et interactives. La valeur du patrimoine culturel doit rester étroitement liée à l'intérêt des populations locales et à l'implication active de la société civile et des communautés locales. Elles doivent percevoir leur intérêt comme découlant de la valorisation de "leur" patrimoine culturel. Cela implique qu'un appui soit apporté à l'enseignement scolaire, universitaire et professionnel, mais également à la sensibilisation des administrateurs locaux et centraux, à l'intégration du patrimoine culturel dans le système éducatif.

Pour inciter les citoyens et les décideurs locaux à devenir acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie, le concept de Maison du patrimoine est de plus en plus développé. Il recouvre différentes réalités suivant les sites, mais s'articule toujours autour de plusieurs axes :

- le conseil pour la réhabilitation de bâtiments dans un souci de qualité architecturale et paysagère ;
- la veille sur l'état de conservation du patrimoine ;
- la formation des acteurs locaux aux questions patrimoniales ;
- la diffusion d'informations via un centre de ressources ;
- actions de médiation et de sensibilisation auprès des habitants (visites guidées, expositions...)

### Diversité de partenaires, pluralité de compétences

La qualité des expériences de sensibilisation dépend de la qualification des personnels, de la richesse des partenariats mis en place par les services municipaux avec les services concernés de l'État, avec les écoles, les associations, la société civile ou encore avec un partenaire étranger dans le cadre d'une coopération. L'implication de nombreux partenaires crée des échanges et des liens qui favorisent de futures collaborations sur différents aspects du développement local.

Faire connaître le patrimoine fait prendre conscience de l'intérêt de conserver les ressources patrimoniales locales pour les générations futures, et incite chacun à préserver la richesse de son patrimoine.

## Appui à la gouvernance locale en matière de valorisation du patrimoine

**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES :** villes de Belfort et d'Arcueil

**PARTENAIRE :** ville d'Hébron, Territoires palestiniens

**DATE DE RÉALISATION :** depuis 2007

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** valorisation du patrimoine auprès des publics

TERRITOIRES PALESTINIENS



### Historique

Depuis 1994, les villes de Belfort et d'Arcueil mènent une coopération décentralisée avec la ville d'Hébron.

### Contexte

La coopération est soutenue par une volonté municipale forte, celle de conduire des projets durables en matière d'éducation et de dynamisme culturel. On peut citer comme exemples l'opération "Hébron, Vivre la Ville", la création d'un jardin d'enfants avec la participation de la ville d'Arcueil, le parrainage d'apprenants en français, les échanges autour de la francophonie (soutenus par la ville de Belfort)...

### Objectifs et actions menées

Depuis 2007, le programme de coopération s'attache à renforcer et développer les capacités d'actions de la municipalité d'Hébron et de ses partenaires locaux en faveur de la valorisation et de la réhabilitation de son patrimoine.

Une première action a été menée en 2007 auprès de la population française : une exposition itinérante de photographies présentant des sites patrimoniaux de la vieille ville d'Hébron avant et après restauration a investi les locaux des villes de Belfort et d'Arcueil ainsi que ceux de l'Institut du monde arabe à Paris lors des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne.

2009 a vu la parution d'un ouvrage d'art en français sur la vieille ville d'Hébron et la création d'un site Internet ([www.hebronheritage.com](http://www.hebronheritage.com)).

En octobre 2009, les villes de Belfort et d'Arcueil ont formalisé leur soutien à la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la vieille ville d'Hébron en créant un comité de soutien pour la sauvegarde de ce patrimoine. Ce comité a pour tâche de sensibiliser les institutions internationales et l'opinion publique à la nécessaire préservation du patrimoine d'Hébron.

Pour poursuivre le travail de sensibilisation auprès des habitants et des touristes, des panneaux informatifs jalonnent un futur circuit patrimonial dans la vieille ville d'Hébron, avec le soutien des deux municipalités françaises.

### Éléments financiers

En 2009, le programme d'appui à la valorisation de la vieille ville d'Hébron a été financé, côté français, à hauteur de 49.5 % par Belfort, 18.5 % par Arcueil et 32 % par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Le coût annuel total est de 37 500 €. Les prévisions budgétaires pour la période 2010-2012 sont du même ordre.

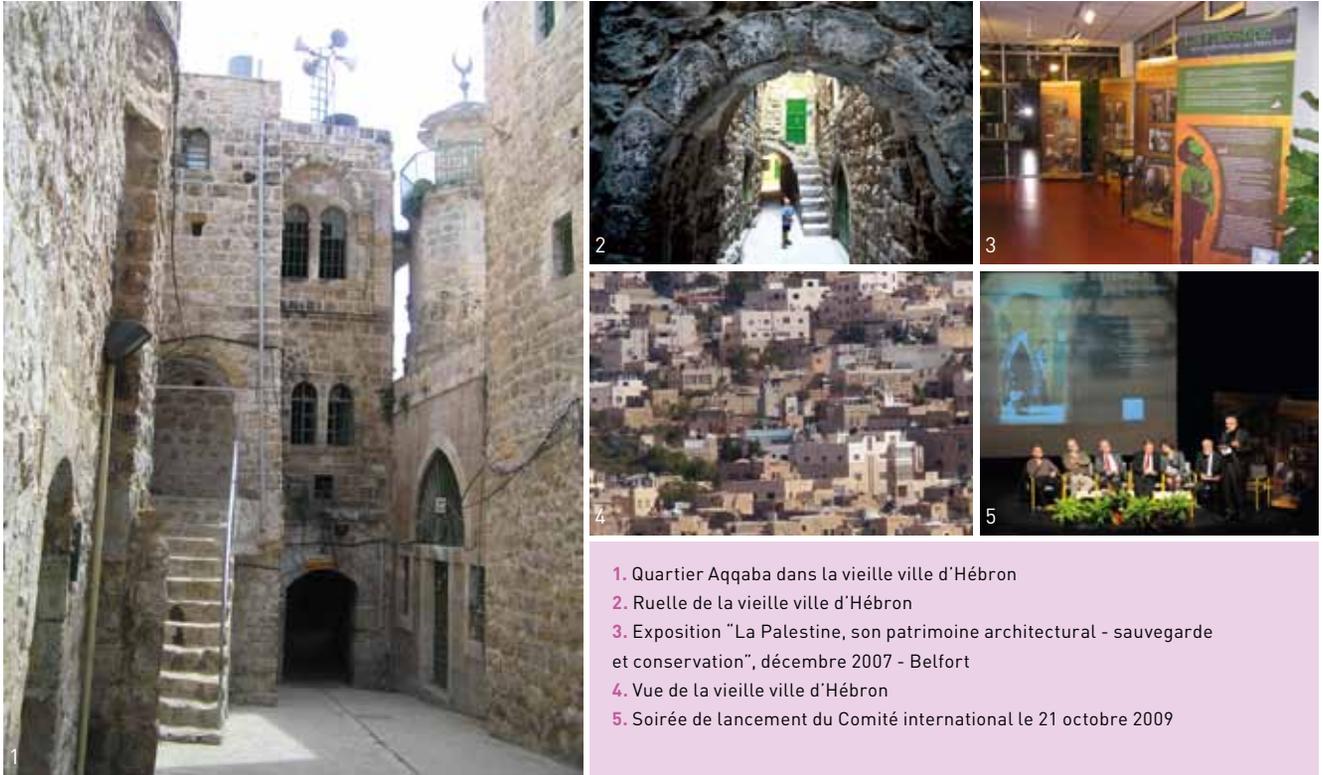
### Partenaires

Municipalité d'Hébron, association Hébron-France, comité de réhabilitation de la vieille ville.

### Évaluation, communication et perspectives

Les perspectives à court et moyen termes sont multiples :

- appuyer la valorisation touristique de sites historiques de la vieille ville d'Hébron pour créer les conditions du développement des visites touristiques solidaires ;
- appuyer les études de préparation et le montage du dossier de candidature de la vieille ville d'Hébron au patrimoine



1. Quartier Aqqaba dans la vieille ville d'Hébron
2. Ruelle de la vieille ville d'Hébron
3. Exposition "La Palestine, son patrimoine architectural - sauvegarde et conservation", décembre 2007 - Belfort
4. Vue de la vieille ville d'Hébron
5. Soirée de lancement du Comité international le 21 octobre 2009

mondial de l'Humanité (UNESCO) grâce notamment à la mobilisation d'experts internationaux ;

- appuyer la valorisation artistique et culturelle de la vieille ville d'Hébron par l'implication d'artistes internationaux et palestiniens (créations communes pour valoriser et témoigner de la richesse historique et patrimoniale de la vieille ville d'Hébron).

En matière de communication, l'animation du site internet [www.hebronheritage.com](http://www.hebronheritage.com) sera poursuivie ainsi que la réalisation de supports d'information largement diffusés (plaquettes, dossiers, newsletters).

#### Contacts

##### Amel Djaffar

Ville de Belfort  
Responsable des relations internationales  
T +33 (0)3 84 54 27 81  
[adjaffar@mairie-belfort.fr](mailto:adjaffar@mairie-belfort.fr)

##### Mercédès Pascual

Ville d'Arcueil  
Responsable des relations internationales  
T +33 (0)1 46 15 08 31  
[mercedes.pascual@mairie-arcueil.fr](mailto:mercedes.pascual@mairie-arcueil.fr)

## Festival LAFI BALA, une coopération de territoire à territoire

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE :** ville de Chambéry

**PARTENAIRE :** ville de Ouahigouya, Burkina Faso

**DATE DE RÉALISATION :** tous les 2 ans en juin (depuis 2005)

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** sensibilisation des habitants des deux territoires



BURKINA FASO

### Historique

C'est en faisant appel, en 1989, à un cabinet-conseil spécialisé que la ville de Chambéry a choisi sa ville partenaire, une façon de rendre les relations entre les deux villes plus saines et moins empreintes d'intérêts personnels. L'équipe municipale avait la volonté d'instaurer une relation durable avec une collectivité locale au Sud, qui se distingue des actions humanitaires classiques ou des jumelages, privilégiant la participation, le dialogue interculturel et l'équilibre Nord-Sud. Cette exigence et cette approche de coopération sur les deux territoires a su rester une valeur fondamentale au fil des années.

Cette coopération associe aujourd'hui les élus, les services municipaux mais aussi les acteurs de la société civile et les populations de chacune des deux communes afin de mener à bien les projets discutés sur chacun des territoires à travers des commissions de travail ou comités de pilotage paritaires. Appui institutionnel, appui de la société civile à travers des actions sociales et économiques et programmes de mise en valeur du patrimoine sont les thématiques retenues pour le projet de coopération. Chaque action entre dans le cadre d'un projet de société défini pour plusieurs années par la commune de Ouahigouya. Pour faire cohabiter la dimension politique de la coopération avec la mobilisation des citoyens, les villes partenaires s'appuient aujourd'hui sur des opérateurs délégués, chargés de la mobilisation des acteurs et de la coordination des programmes.

### Contexte

Depuis maintenant 20 ans, l'action de coopération décentralisée entre Chambéry et Ouahigouya cherche à rapprocher les habitants des deux cités. Mieux se connaître, mieux se com-

prendre et ensemble mener des actions de solidarité, tels sont les objectifs de cette coopération qui réunit aujourd'hui de nombreux acteurs des deux villes faisant naître et vivre actuellement une vingtaine de projets novateurs répondant aux besoins des populations.

### Objectifs

Mobiliser les citoyens en France sur des actions de coopération décentralisée parfois très techniques n'est pas toujours un succès. Depuis 1996 et tous les deux ans, la ville de Chambéry et l'association Chambéry Ouahigouya proposent aux Chambériens une immersion en pays burkinabé à travers l'organisation du festival interculturel Lafi Bala où le patrimoine immatériel (danse, conte, musique, arts de rue, mode de vie, vision du monde) est à l'honneur. Lafi Bala est une invitation au voyage, un moment d'échanges et de découvertes autour des cultures africaines avec de nombreux artistes et artisans. Le public est invité à déambuler quatre jours dans un décor urbain burkinabé reconstitué au cœur de Chambéry pour partir à la rencontre d'une autre réalité culturelle. Artisanat, restauration traditionnelle, créations artistiques, cinéma en plein air, arts plastiques, théâtre de sensibilisation, contes ainsi que de nombreux concerts rythment le festival. Avec près de 80 artistes et partenaires du Burkina Faso, le festival privilégie aussi un discours engagé sur le commerce équitable, la rencontre interculturelle, les inégalités Nord / Sud, la coopération décentralisée à travers plusieurs conférences et "arbres à palabres".

Partager et se rencontrer à travers des pratiques artistiques est un des objectifs du festival. Des créations communes sont organisées à chaque édition, comme par exemple la création d'un répertoire commun entre une fanfare chambérienne,



1. Concert de la troupe de musique traditionnelle Badema, Festival Lafibala 2009
2. Artisanat - teinture de Bogolan
3. Artisanat - tissage
4. Artisanat - teinture
5. Initiation aux contes africains pour les écoliers chambériens
6. Femme de Ouahigouya

et une troupe de musique traditionnelle de Ouahigouya, des échanges entre des danseurs hip-hop de Chambéry et des danseurs traditionnels de Ouahigouya. Avec plus de 80 invités burkinabés (artistes, artisans, partenaires) et près de 150 bénévoles, tous les ingrédients sont réunis pour faciliter la rencontre entre les habitants des deux communes, petits et grands. Pratiques artistiques, découverte des cultures, des savoir-faire et des traditions sont le fil rouge de cette manifestation qui a rassemblé environ 15 000 visiteurs en 2009.

#### Partenaires

Partenaires institutionnels : ville de Chambéry, ministère des Affaires étrangères et européennes, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général de Savoie, La Francophonie.

Avec le soutien d'un grand nombre de partenaires techniques et logistiques locaux.

#### Financement

Budget global du festival en 2009 : 200 000 € (subventionné à hauteur de 30 % par ville / région / département / ministère des Affaires étrangères et européennes / privé).

#### Contact

##### Coopération Chambéry Ouahigouya

Hôtel de Ville - BP 1105 - 73 011 Chambéry cedex

chambery.ouahigouya@mairie-chambery.fr

T +33 (0)4 79 60 23 05 // F +33 (0)4 79 60 22 64

www.chambery-ouahigouya.com • www.lafibala.com

## Valorisation et médiation du patrimoine

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : ville d'Angoulême

PARTENAIRE : ville de Skopje, Ancienne République yougoslave de Macédoine

DATE DE RÉALISATION : 1999 - 2009

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : médiation du patrimoine

ARYM



### Historique

Initié en mai 1999, suite à une rencontre organisée avec le Conseil de l'Europe, le partenariat s'est développé autour d'un vaste projet de valorisation des centres anciens de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine. L'échange de savoir-faire dans le domaine de la valorisation et de la médiation du patrimoine étant une des préoccupations des villes de Skopje et d'Angoulême, une première convention pour la coopération décentralisée est signée en 2002 entre les deux villes puis renouvelée par la suite. La ville d'Angoulême a signé une convention avec Via patrimoine pour la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée intitulé "Valorisation du patrimoine et sa médiation à Skopje". L'ensemble des actions de médiation a été mené en étroite partenariat avec l'ANVPAH & VSSP.

### Contexte

En 1999, Skopje est une toute nouvelle ville capitale (1991), sans véritable image auprès du public. La coopération avec une ville d'art et d'histoire comme Angoulême visait à développer une nouvelle perception de la ville.

### Objectifs et actions menées

L'association Via patrimoine, porteuse du label Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois, a accompagné la ville de Skopje pour la création d'outils de médiation et de sensibilisation des habitants et des touristes au patrimoine et au cadre de vie en s'appuyant systématiquement sur un travail scientifique mené avec les différents universitaires et scientifiques de Skopje, en lien avec des spécialistes français.

### Un travail scientifique en amont du projet

Des travaux de recherche sur l'histoire et l'évolution urbaine de Skopje, menés par un comité scientifique franco-macédonien, ont conduit à l'organisation de l'exposition « Skopje - Voyage dans l'histoire d'une capitale balkanique » accompagnée d'un catalogue. Cette première restitution auprès des habitants a contribué à la prise de conscience collective du patrimoine urbain de Skopje.

### Des itinéraires patrimoniaux pour sillonner la ville

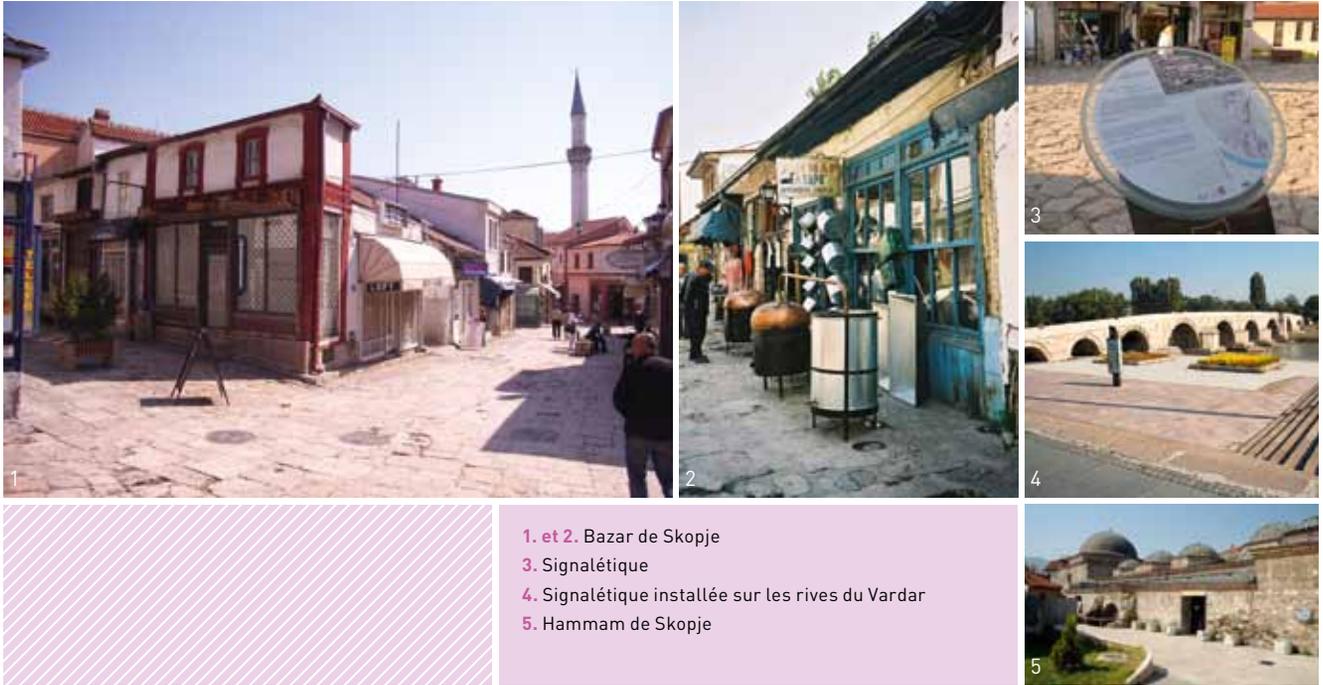
Pour inciter habitants et touristes à porter un regard nouveau sur l'environnement urbain, une signalétique patrimoniale a été installée dans la ville. Le comité scientifique franco-macédonien a élaboré le schéma directeur de la signalétique pour l'ensemble de la ville. Deux parcours ont été réalisés. Le premier met en valeur le patrimoine autour du fleuve Vardar ; le second, situé sur l'axe majeur de la ville, explore les monuments, les places, les espaces publics et l'évolution urbanistique de Skopje. La publication d'un livret parcours, édité en quatre langues (macédonien, albanais, français, anglais), complète les équipements urbains.

Les guides de Skopje ont participé à des formations, organisées par Via patrimoine, sur le thème de la médiation du patrimoine auprès de tous les publics et pour développer un tourisme culturel de qualité.

Une approche artistique de découverte du centre ancien à partir de la technique du sténopé a également permis aux habitants et commerçants de la Carsija et au public jeune de regarder autrement leur cadre de vie.

### Des temps forts

L'organisation d'un séminaire régional à Skopje sur le thème de



1. et 2. Bazar de Skopje  
 3. Signalétique  
 4. Signalétique installée sur les rives du Vardar  
 5. Hammam de Skopje

la revitalisation des métiers et des savoir-faire, l'édition d'un dépliant de présentation des actions franco-macédoniennes et un grand nombre de rencontres à Skopje et à Angoulême ont permis de créer un réseau de partenaires très actifs et très soucieux de la connaissance, de la préservation, de l'animation du patrimoine et du cadre de vie.

#### **Evaluation, communication et perspectives**

Angoulême (Via patrimoine) et Skopje ont travaillé pendant 10 ans au développement d'une culture du patrimoine, à la dynamisation du tourisme culturel et à la valorisation de la ville de Skopje à partir de l'expérience du Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois.

Ces travaux se poursuivent aujourd'hui avec un inventaire du bâti de la Carsija (bazar) de Skopje avec l'ANVPAH & VSSP afin de développer des outils adaptés de protection des centres anciens en Ancien République yougoslave de Macédoine.

#### **Éléments financiers**

Via patrimoine, ville d'Angoulême, ministères français des Affaires étrangères et européennes, de la Culture et de la Communication, ministère macédonien de la Culture, ville de Skopje.

#### **Autres Partenaires**

ANVPAH & VSSP, Ambassade de France à Skopje, Institut français de Skopje, Institut du patrimoine de Skopje, université d'architecture de Skopje, Experts.

#### **Contact**

**Nathalie Guillaumin-Pradignac**

Via patrimoine

Directrice

T +33 (0)5 45 38 71 35 / F +33 (0)5 45 38 90 82

n.guillaumin@via-patrimoine.com

## Dialogues, Dialogy

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE :** Conseil général Hautes-Pyrénées

**PARTENAIRE :** Région autonome de Prešov, Slovaquie

**DATE DE RÉALISATION :** depuis 2003

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** sensibilisation des publics



SLOVAQUIE

### Historique

La Région de Prešov dispose d'un potentiel touristique considérable : 5 parcs nationaux, des stations thermales de renommée internationale, un patrimoine culturel et historique riche et varié. À ce titre, elle est la zone la plus touristique de Slovaquie.

### Contexte

Les premières relations entre le Conseil général des Hautes-Pyrénées et la Région de Prešov ont été nouées en 2003. Dès 2005, des actions dans le domaine du développement territorial et touristique ont favorisé les relations entre les deux territoires. Cette volonté a été concrétisée par la signature d'une convention cadre de coopération décentralisée.

### Objectifs et actions menées

En 2006, un programme de coopération culturelle débute et le projet des abbayes cisterciennes est lancé. Le Conseil général est propriétaire de l'abbaye d'Escaladieu, important site culturel du département. Parallèlement, la région autonome de Prešov gère un cloître fondé par les Chartreux, Cerveny Klasťtor, haut lieu du tourisme culturel.

### Le projet s'est construit autour de trois axes :

- L'exploration des histoires respectives et des similitudes qui ont prévalu à la création des deux abbayes remarquables par la réalisation d'un catalogue bilingue retraçant ces différents parcours ;
- La diffusion de la connaissance historique de la vie monacale (cisterciens, chartreux, camaldules) par le biais de recherches et de reconstitutions de scènes de vie quotidienne ;
- La réalisation d'un travail photographique à l'abbaye de l'Escaladieu et à Cerveny Klasťtor afin de porter un regard

croisé sur les deux abbayes. Pour cela une résidence d'artistes photographes a été mise en place dans les deux pays.

Ces différents projets ont été présentés au public en France et en Slovaquie lors d'une exposition organisée conjointement par les deux collectivités.

### Éléments financiers

Coût total du projet 71 608 € (Conseil général des Hautes-Pyrénées 42 184 €, VUC Presov 9 324 €, ministère des Affaires étrangères et européennes 20 100 €).

### Autres partenaires engagés dans le projet

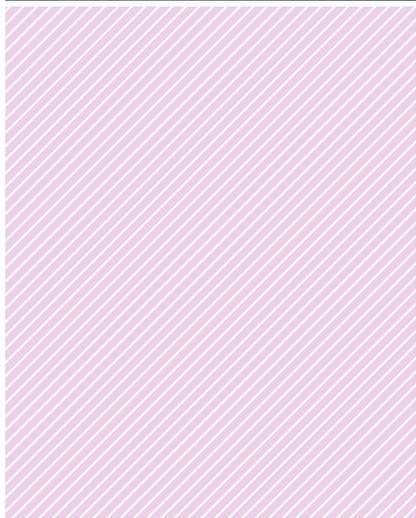
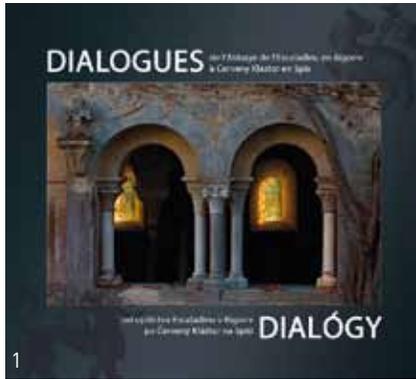
Région autonome de Presov - Département culture - Musée de Stara Lubovna.

### Évaluation, communication et perspectives

Un colloque international s'est tenu en Septembre 2009 sur le sujet. À l'initiative de la partie slovaque, il a réuni durant 3 journées des chercheurs et des historiens slovaques, tchèques, polonais, allemands, hongrois, finlandais et français dans le cadre d'un programme européen de coopération transfrontalière (2007-2013) Slovaquie – Pologne.

L'exposition a été vue en 2010 dans différentes villes de Slovaquie par environ 20 000 visiteurs. Elle sera présentée en Pologne et République Tchèque.

Le projet pourrait se développer dans le cadre de la Route Européenne des Abbayes cisterciennes, à l'image des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et par l'organisation d'un colloque sur les différentes pratiques patrimoniales en France et en Slovaquie.



**Contact**

**Olivier Grosclaude**

Directeur de l'action culturelle  
Conseil général des Hautes-Pyrénées  
Hôtel du Département  
6 & 11, rue Gaston Manent  
65 013 Tarbes cedex 09  
T +33 5 62 56 77 90  
Olivier.Grosclaude@cg65.fr

1. Couverture du catalogue
2. Cervený Klastor
3. Abbaye de l'Escaladieu



## Pédagogie active au service de la valorisation du patrimoine culturel et bâti

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE :** Conseil régional Basse-Normandie

**PARTENAIRE :** Ancienne République yougoslave de Macédoine

**DATE DE RÉALISATION :** 2008-2010 ; 2010-2012

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** sensibilisation au patrimoine

### Historique

Le programme de coopération décentralisée entre la Basse-Normandie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, initié en 2008, comprend un volet "tourisme responsable et patrimoine" mis en œuvre par l'association Savoir-Faire et Découverte, avec son partenaire macédonien CIRa.

En début de programme, une enquête auprès de communes rurales macédoniennes a confirmé le besoin de sensibiliser les élus et les habitants à la valeur de leur patrimoine naturel et bâti, et à l'urgence d'œuvrer concrètement à sa restauration.

### Contexte

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine est riche d'un patrimoine bâti rural, encore méconnu et trop peu valorisé. Certains villages pourraient voir leur patrimoine disparaître en raison de l'absence d'intervention sur un bâti déjà dégradé.

La Basse-Normandie possède également un bâti traditionnel rural. La valeur de ce patrimoine n'est pas non plus perçue par les Normands à sa juste valeur. La méconnaissance culturelle en la matière entraîne des qualités de rénovation douteuses, même si les moyens mis en œuvre ne sont pas comparables.

### Objectifs

C'est pour à la fois impliquer les habitants dans la restauration de leur patrimoine et conduire à un réel changement des pratiques qu'ont été mis en place l'inventaire participatif et le stage, deux actions concrètes à destination des deux territoires partenaires.



ARYM

L'inventaire du patrimoine, outil de connaissance préalable à toute intervention, est réalisé sur le mode participatif. Quinze participants, citoyens macédoniens et bas-normands, placés sous la responsabilité d'experts du patrimoine, parcourent le territoire et mettent en application la technique française de l'inventaire. La présentation des résultats donne lieu à une rencontre avec les habitants, en présence d'élus et d'acteurs économiques, relayée par les médias.

Le stage pratique s'adresse aux professionnels, étudiants en architecture, habitants des deux pays partenaires. La douzaine de participants se forme avec un professionnel du bâti aux techniques de restauration traditionnelle et écologique.

L'expérimentation conduite pendant 3 ans a permis aux deux territoires de prendre en compte la qualité patrimoniale et écologique de leur bâti traditionnel dans les programmes (individuels ou collectifs) de rénovation. Il s'agissait également de :

- sensibiliser les habitants et les élus à la valeur de leur patrimoine bâti et naturel
- intégrer les spécificités culturelles, historiques et naturelles de ce patrimoine dans le programme de développement économique
- former les citoyens et les élus à la rénovation du bâti
- sensibiliser à l'usage de matériaux naturels, réactiver les savoir-faire traditionnels, pour des travaux de plus grande qualité sans coût supplémentaire ni main d'œuvre extérieure.

### Communication

Chaque action bénéficie d'un plan de communication. À chaque opération d'inventaire, une vidéo est réalisée, une réunion (entre 50 et 100 personnes) avec les habitants et les



1



2

1. Bâti en pierre - Novaci (inventaire juillet 2008)
2. Réunion publique - Novaci (juillet 2008) : suite à l'analyse du patrimoine réalisée par un groupe d'une quinzaine de participants (étudiants, accompagnés par des experts), les habitants et les élus échangent et préparent un programme de valorisation.

élus (avec la présence des médias) est organisée, des soirées débats sont proposées au public bas-normand. Les stages pratiques font eux aussi l'objet de vidéos, supports de communication et de diffusion lors des réunions avec les élus macédo-niens partenaires.

#### Partenaires

Conseil régional de Basse-Normandie (mission coopération décentralisée, mission de l'Inventaire régional), Savoir Faire et Découverte, Centre régional de culture ethnologique et technique (CRECET), professionnels bas-normands.

Ancienne République yougoslave de Macédoine, Center for Institutional Development (CIRa).

Agences de la démocratie locale (ALDA).

#### Contact

**Arnaud Trollé**

Savoir-Faire et Découverte

Directeur

La Caillère

61 100 La Carneille

T +33 (0)2 33 66 74 67

[arnaud.trolle@lesavoirfaire.fr](mailto:arnaud.trolle@lesavoirfaire.fr)

## 3.4

# Les stratégies autour du patrimoine / Patrimoine et développement du territoire

**Les interventions sur le patrimoine viennent en complémentarité des politiques locales.** Elles enracinent les stratégies de développement du territoire dans son histoire locale.

Le partage d'expériences entre collectivités locales est l'occasion d'intégrer dans une stratégie d'aménagement la dimension patrimoniale : recherche d'identité, différenciation de l'offre territoriale... En effet, le patrimoine est un élément de différenciation pour le territoire qui sait valoriser ses spécificités. Il aide à l'émergence de territoires pertinents qui non seulement correspondent à un bassin de vie mais aussi à une identité naturelle ou culturelle. On pense aux vallées, aux "pays"... zones de mémoire et d'histoire commune incitant à une réflexion sur l'intercommunalité et, au-delà, sur la gouvernance.

### Méthod(e)s

Tout projet d'aménagement doit commencer par un travail d'enquête permettant de bien cerner les composantes, les lieux et l'essence des pratiques culturelles. Cette identification donnera aux responsables les éléments de connaissance nécessaires pour prendre des décisions et adopter des stratégies :

- comment faire des aménagements sans détruire un patrimoine important, l'identité urbaine, l'ambiance d'un lieu, la spécificité d'un paysage ?
- quels tracés choisir pour construire une route sans détruire des vestiges archéologiques intéressants, quels revêtements choisir pour qu'elle s'intègre dans un paysage exceptionnel ?
- comment aménager des espaces publics dans une ville, des réseaux d'assainissement et de voirie, tout en préservant les lieux de sociabilité des habitants ?
- quels règlements établir pour que certaines qualités des espaces traditionnels puissent être préservées : lieux de transition public/privé, de communication entre voisins, avec les passants...?
- comment choisir les implantations pour des urbanisations nouvelles qui préservent un paysage constituant la spécificité du lieu ?

### Patrimoine et développement urbain

La préservation et la valorisation des centres anciens figurent comme une priorité de la stratégie extérieure française en matière d'appui à la gouvernance urbaine. Participer à une réflexion avec son partenaire pour définir les “paysages urbains historiques” dans la recherche d'un équilibre entre conservation et évolutions permanentes est un beau défi pour la coopération décentralisée. Le travail sur les centres anciens est en quelque sorte une refondation, le noyau central d'une stratégie de développement urbain moderne et dynamique respectant l'identité de la ville. L'Association internationale de maires francophones (AIMF) s'est ainsi assignée pour objectif, à travers son programme “Ville, culture et patrimoine”, de confier aux politiques culturelles un rôle important dans la résolution des problématiques urbaines.

De même, l'ANVPAH & VSSP et les villes de son réseau développent une démarche dans laquelle la dimension patrimoniale intègre la politique du logement, la mobilité et la qualité de vie des habitants.

La planification urbaine doit être en cohérence avec :

- les tracés structurants de la ville
- l'histoire du territoire et l'identité urbaine
- les valeurs d'usage des espaces urbains.

### Patrimoine et développement rural

L'aménagement d'un territoire rural équilibré doit avant tout tenir compte du patrimoine culturel et architectural, des paysages, des espaces naturels à protéger. Les chartes des Parcs naturels régionaux sont des bons exemples de document d'aménagement intégrant le patrimoine dans la dynamique territoriale. Le programme Loire Niger “gouvernance et culture” montre le relais qui peut être pris à l'échelle des collectivités territoriales.

### La coopération décentralisée au service du développement du territoire

La coopération décentralisée va dans le sens d'une plus grande responsabilité des décideurs locaux qui sont au cœur des systèmes de gestion des biens sur leur territoire, systèmes qui comportent nécessairement des mécanismes de partage de valeurs avec les populations.

Elle est un bon outil pour faire évoluer les modes de gestion du patrimoine au niveau local en rejoignant une tendance forte d'approche territoriale du développement. Ce n'est pas seulement la conservation du patrimoine, mais une gestion plus complexe des villes ou paysages, dans laquelle les ressources culturelles et le patrimoine deviennent ainsi des outils de développement local.

## Coopération pour le patrimoine et le développement

**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES** : ville de Chinon et Conseil régional Centre

**PARTENAIRE** : ville de Luang Prabang, Laos

**DATE DE RÉALISATION** : depuis 1996

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION** : patrimoine et développement urbain

LAOS



### Historique

En décembre 1995, la ville de Luang Prabang, ancienne capitale royale du Laos, est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans sa partie urbaine, Luang Prabang réunit en effet des paysages naturels et urbains de zones humides remarquables et un patrimoine bâti exceptionnel d'architecture lao et coloniale. Un programme de sauvegarde et de développement du site a été mis en place dès 1996 avec l'appui de la ville de Chinon et de la région Centre dans le cadre d'une coopération décentralisée.

### Contexte

Le programme de coopération décentralisée a commencé en 1996, dans un environnement social en mutation et un contexte économique en expansion du fait d'une nouvelle politique économique nationale et de la forte croissance de la fréquentation touristique de la ville. Grâce à l'expertise de l'Agence de développement et d'urbanisme du chinonais (ADUC), ce programme a permis de créer une entité de gestion du site patrimoine mondial (la Maison du patrimoine), de réaliser des actions de restauration et de rénovation urbaine (voirie, aménagement, restauration du bâti, drainage, rénovation des zones humides), de mettre en place un Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

### Objectifs et actions menées

Luang Prabang fait face depuis le début des années 2000 à la fois à un afflux d'immigrants, de touristes et d'investisseurs et à des pressions foncières difficiles à maîtriser. Il est donc apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs de dépasser les seules préoccupations de protection et de valorisation du patrimoine et le seul périmètre de la ville ancienne et de ses abords immé-

diats, pour poser les bases de l'articulation entre protection du patrimoine, développement urbain et développement touristique à une échelle plus large.

En 2004, financé par l'Agence française de développement, un nouvel outil, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), est alors mis en place. Il assure la cohérence du développement territorial, la coordination des politiques menées en matière de développement économique, d'infrastructures, d'habitat, de déplacements et d'implantations commerciales. Le SCOT propose de maintenir et renforcer la centralité de la ville historique, d'éviter l'urbanisation des zones à risques pour protéger les populations et limiter les surcoûts de développement qui s'y rattachent et de préserver le cadre bâti et paysager qui constitue, au-delà de la mémoire et de l'identité, les bases économiques (tant agricole que touristique) de la ville. Il a pour objet d'assurer la cohérence du développement territorial, la coordination des politiques menées en matière de développement économique et d'implantations commerciales. Parmi les actions retenues par le SCOT, la création du Parc naturel régional (PNR) permettra de protéger les espaces naturels tout en permettant une valorisation de la région en matière d'animation, d'éducation, de développement économique et touristique.

Conduire l'urbanisation c'est également renforcer l'efficacité des services et équipements urbains. C'est favoriser la collecte des déchets, limiter les déplacements intra-urbains, réduire les coûts d'extension et de fonctionnement des réseaux, diminuer le niveau de pollution, rendre plus performants les équipements. Cela suppose également une plus grande maîtrise des effets de la densification (embouteillage, destruction du patrimoine par le renouvellement urbain...)



1

1. Mares de Luang Prabang
2. Des brodeuses de l'ethnie Hmong
3. Le Vat Sène, pagode rénovée dans le cadre de la coopération française



2



3

### Éléments financiers

Agence française de développement.

### Partenaires

Agence de développement et d'urbanisme du chinonais, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Convention France-UNESCO, Union européenne, ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de la Culture et de la Communication, Conseil régional du Centre, Agence française de développement, Banque asiatique de développement.

### Évaluation, communication et perspectives

Dans la même lignée que l'inscription de la ville de Luang Prabang au patrimoine mondial de l'Humanité préservant le patrimoine culturel de la ville, le programme Éco-vallée de la Nam Khan soutient les efforts locaux et internationaux tour-

nés vers la gestion intégrée des ressources naturelles et culturelles. Initié en 2004, ce programme a comme objectif premier d'assurer la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels du bassin versant de la Nam Khan.

La révision du Plan de Développement urbain est à l'étude. Sa validation conduira à de nouvelles opérations.

### Contact

#### Aude Sivigny

Chargée de mission coopération internationale

Ville de Chinon

Hôtel de Ville - BP 10147

Place du Général de Gaulle

37 501 Chinon

T +33 (0)2 47 93 53 22

## Tourisme, services urbains et patrimoine / Développement touristique intégré de l'Ouémé

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES : Communauté urbaine de Lyon / Ville de Lyon

PARTENAIRE : ville de Porto-Novo, Bénin

DATE DE RÉALISATION : depuis 1999

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : développement urbain

### Historique

Capitale administrative et politique du Bénin, la ville de Porto-Novo a développé depuis 1999 un partenariat de coopération avec la ville et la communauté urbaine de Lyon. Fondé à l'origine sur les services urbains, ce partenariat de coopération a pris une nouvelle dimension avec la mise en place de la décentralisation au Bénin en 2002. Le maire de Porto-Novo demande en juin 2004 un appui pour engager une véritable réflexion sur l'aménagement de Porto-Novo en relation avec les communes environnantes (le Grand Porto-Novo). Cette évolution institutionnelle a conduit les élus à l'élargissement des domaines de coopération à de nouvelles thématiques telles que la planification urbaine, le développement économique local, le tourisme et le patrimoine.

### Contexte

Porto-Novo détient un patrimoine architectural de grande qualité (notamment afro-brésilien, colonial, vernaculaire). La coopération engagée a d'abord reposé autour d'un objectif central : l'inscription du site historique de Porto-Novo sur la liste de l'UNESCO. Depuis 2002, la ville de Lyon a en effet mobilisé sa direction du Patrimoine pour accompagner son partenaire dans les démarches de classement au titre du Patrimoine mondial de l'Humanité. Aujourd'hui, cette question est considérée comme un objectif à atteindre au final, à la suite de l'engagement de mesures concrètes de protection et de sauvegarde du patrimoine permettant d'appuyer le dossier de candidature, à l'image de l'expérience pilote de la Maison du patrimoine et du tourisme, et à la suite du programme de développement touristique.



BÉNIN

### Objectifs et actions menées

L'appui au développement touristique a été amorcé par la création de la Communauté de communes de l'Ouémé (CCO), qui a choisi le tourisme comme un des axes centraux de structuration de la dynamique intercommunale. Le développement touristique est en effet apparu comme la première compétence donnant un sens à cette conurbation et encourageant une dynamique de développement territorial (mise en place d'équipements, réalisation d'infrastructures, gestion des déchets, etc...).

La démarche d'intervention engagée sur le terrain en 2004 par un rapport d'expert sur les enjeux et les perspectives de l'intercommunalité dans les neuf communes composant le département de l'Ouémé a été articulée par la suite autour de plusieurs temps de rencontres entre partenaires du Sud et du Nord. Ainsi, en 2005, a eu lieu le séminaire sur le développement touristique intégré des communes de l'Ouémé.

En 2007, le Grand-Lyon avec l'appui de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, a soutenu la mise en place de la "mission tourisme et patrimoine" au sein de la Communauté de communes de l'Ouémé. Cette structure, composée de deux chargés de mission financés par l'association Villes unies contre la pauvreté (villes de Lyon et de Genève), a identifié des produits touristiques intégrables à des circuits proposés aux opérateurs et a lancé le projet de réhabilitation d'une demeure ancienne dans le centre de Porto-Novo, devenue à terme la Maison du patrimoine et du tourisme.

Impliqué dans un programme de recherche européen sur le patrimoine colonial, le Grand-Lyon a pu mobiliser une expertise bruxelloise spécialisée dans la réhabilitation de ces bâti-



1. et 2. Maison Migan avant restauration  
3. Vue de Porto-Novo

ments en lien avec l'École du Patrimoine Africain (assistant à la maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre pour le compte de la ville de Porto-Novo). Ainsi c'est une maison afro-brésilienne qui a été transformée en Maison du patrimoine et du tourisme. Ce chantier démontre par l'exemple aux populations la valeur de leurs quartiers historiques et favorise la préservation des savoir-faire dans le domaine du bâti. La mission tourisme a intégré ce nouveau bâtiment en juin 2009 qui est devenu l'office de tourisme et du patrimoine de Porto-Novo.

#### Éléments financiers

Réhabilitation de la Maison Migan : 60 000 € dont 20 000 € pour le Grand Lyon, 20 000 € pour Villes unies contre la pauvreté et 20 000 € pour le programme Européen Culture 2000.

Expertises techniques mobilisées par la ville de Lyon, le Grand Lyon et l'agence d'urbanisme de Lyon : 30 000 K€ par an en moyenne.

#### Partenaires

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, Partenariat pour le développement municipal (PDM), Villes unies contre la pauvreté, MAEE, Programme européen Cultura 2000, École Africaine du Patrimoine.

#### Évaluation, communication et perspectives

Le développement touristique intégré reste au centre du programme de coopération en cours de renouvellement. En revanche, la phase opérationnelle devient prioritaire et la ré-



BÉNIN



4. Maison Migan après restauration  
5. Vue de Porto-Novo

flexion s'oriente vers un projet de territoire plus global, du type schéma directeur. La ville de Porto-Novo retrouverait alors une fonction de polarité en terme de patrimoine culturel et artistique. Une évaluation externe de ce partenariat de coopération a été menée en 2009.

Il faut aussi relever le défi de la participation des populations et des acteurs de la société civile dans la coopération, notamment sur le territoire lyonnais.

**Contact**

**Philippe Di Loreto**

Grand Lyon / Ville de Lyon

Direction des relations internationales

Responsable du pôle Coopération décentralisée

20, rue du Lac - BP 31 03

69 399 Lyon cedex 03

T +33 (0)4 26 99 34 70

[pdiloreto@grandlyon.org](mailto:pdiloreto@grandlyon.org)

## Patrimoine et tourisme

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE : ville de La Rochelle

PARTENAIRES : ville de Pondichéry et gouvernement de Pondichéry, Inde

DATE DE RÉALISATION : depuis 2006

THÉMATIQUE D'INTERVENTION : patrimoine urbain

INDE



### Contexte

Le ministère indien en charge de l'urbanisme a lancé en 2006 un programme de reformulation des plans de développement communaux et de mise au point de schémas directeurs. Le bureau de l'UNESCO de New-Delhi a accompagné cette mesure avec la mise en place de projets d'assistance technique à la conservation et à la gestion des villes, initiative menée conjointement avec les autorités indiennes.

Le réseau des villes historiques indiennes (IHCN) s'est alors constitué, avec l'appui de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP). Un voyage d'étude des élus et techniciens du réseau a été organisé en France en 2008. La délégation indienne a été reçue à Paris, Rennes, La Rochelle, Bordeaux et dans le Val de Loire pour échanger avec élus et techniciens français sur l'intégration du patrimoine dans les politiques de gestion urbaine, ainsi que pour étudier les possibilités de coopérations décentralisées.

Par ailleurs, un programme de partenariat a vu le jour entre la ville de La Rochelle et l'Indian National Trust for Art and Cultural Heritage (INTACH) de Pondichéry suite aux visites d'études de son co-directeur en 2006 et 2007 à La Rochelle. La demande de partenariat a été motivée par plusieurs raisons : faire vivre une coopération forte d'une longue histoire, bénéficier de l'expérience de La Rochelle en matière de protection du patrimoine, d'embellissement de la ville, d'amélioration de la qualité de l'environnement urbain, de développement du tourisme culturel.

### Historique

À la suite de multiples échanges menés depuis 2006, un protocole d'accord a été signé entre les différentes parties le 18 juin 2010.

### Objectifs et actions menées

Le partenariat veut inscrire durablement le patrimoine comme outil de développement local. Les deux parties souhaitent poursuivre et développer les échanges sur les politiques de centre ville, leurs contenus en termes d'habitat social, d'équipements culturels et de rôle dans les stratégies urbaines globales.

La ville de La Rochelle, dotée d'un secteur sauvegardé élaboré dans les années 1970, met son savoir-faire technique au service de la ville de Pondichéry. Une mission d'expertise, menée avec l'ANVPAH & VSSP en mars 2009, a permis d'étudier les possibilités de réhabilitation du patrimoine bâti à Pondichéry dans le cadre de la création d'un secteur protégé. Afin de sensibiliser les décideurs locaux et les habitants à la protection de leur patrimoine, une exposition itinérante à destination des Indiens a été réalisée en 2010. L'exposition "La Rochelle, l'atout patrimoine" montre comment une politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine peut renforcer l'attractivité d'une ville et répondre aux problématiques culturelles, touristiques, économiques et sociales.

Ce même souci de sensibilisation conduira à la restructuration du musée d'histoire de la ville en musée historique du développement urbain. L'ancienne bibliothèque, récemment restaurée par l'INTACH, accueillera quant à elle un centre d'interprétation sur la civilisation sud-indienne.



INDE



La promotion touristique accompagne les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine. Les animations touristiques autour du patrimoine font l'objet d'échanges entre les techniciens du tourisme des deux villes. La formation hôtelière complète également le perfectionnement de l'offre touristique : professionnels locaux et étudiants participent à un programme d'échanges.

Les infrastructures sont également intégrées à la démarche globale de sauvegarde du patrimoine et de développement urbain. Le projet de rénovation du canal construit par les Français au XVIII<sup>e</sup> siècle a reçu le soutien technique du service des archives de la ville de La Rochelle dans le cadre d'une première étude. La deuxième phase d'expertise pourrait recevoir l'appui de l'Association nationale des Architectes des bâtiments de France ainsi que d'une société.

C'est au moyen d'échanges entre élus et techniciens et de partenariats multiples que fonctionne ce projet de coopération basé sur la valorisation des savoir-faire et expériences de chaque partie.

#### Éléments financiers

Cofinancement du ministère des Affaires étrangères et européennes 2009 et 2010-2012

#### Partenaires

Bureau de l'UNESCO de New-Delhi, Réseau des villes historiques indiennes (IHCN), Indian National Trust for Art and Cultural Heritage (INTACH) de Pondichéry, département du tourisme de l'État de Pondichéry, Convention France-UNESCO, Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP), office du tourisme de La Rochelle, université de La Rochelle, lycée hôtelier de La Rochelle, ville de La Rochelle.



2



3



4



### Contacts

#### Jean Claude Rousseau

Ville de La Rochelle  
 Chef de projet Inde  
 Hôtel de ville  
 8 place Jean-Baptiste Marcet  
 BP 1541  
 17086 La Rochelle cedex 2  
 T +33 (0)5 46 51 50 28  
 F +33 (0)5 46 51 11 97  
[jeanclaude.rousseau@ville-larochelle.fr](mailto:jeanclaude.rousseau@ville-larochelle.fr)

#### Irène Martinière

Ville de La Rochelle  
 Coordination Inde  
 Hôtel de ville  
 8, place Jean-Baptiste Marcet  
 BP 1541  
 17 086 La Rochelle cedex 2  
 T +33 (0)5 46 51 51 16  
 F +33 (0)5 46 51 11 97  
[Irene.martinier@ville-larochelle.fr](mailto:Irene.martinier@ville-larochelle.fr)



5

1. Présentation de l'exposition La Rochelle/Pondichéry, l'atout patrimoine, le 18 juin 2010 à La Rochelle
2. et 4. Rues de Pondichéry
3. et 5. Signature officielle du protocole d'accord entre le gouvernement de Pondichéry et la ville de La Rochelle, le 18 juin 2010 à La Rochelle.

## 3.5

# Les stratégies autour du patrimoine / Patrimoine et développement économique

**Un des objectifs poursuivis par les politiques patrimoniales locales est de dynamiser le territoire.** La valorisation des atouts culturels et patrimoniaux constitue un facteur d'attractivité vis-à-vis non seulement des touristes, mais aussi des acteurs économiques qui, par un effet multiplicateur, contribuent au développement local.

### **Le patrimoine, un levier de développement économique**

La diversité des métiers liés au patrimoine permet, lorsque celui-ci est préservé et valorisé, de générer un développement économique harmonieux et durable. De nombreux emplois qualifiés sont concernés au niveau local :

- connaissance : archéologues, historiens, historiens de l'art, architectes, chargés de mission inventaire, chercheurs, archivistes...
- réhabilitation et entretien : artisans, architectes, entreprises du bâtiment, aménageurs, urbanistes...
- mise en valeur touristique : guides-conférenciers, offices de tourisme, professionnels de l'exploitation touristique, professionnels de l'accueil touristique, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration...

...

L'activité touristique induit, quant à elle, des retombées économiques importantes :

- dépenses liées à l'hébergement, à la restauration, au transport
- taxes perceptibles par les collectivités
- acquittement des droits d'entrée aux sites culturels et patrimoniaux
- vente de produits régionaux et artisanaux

...

### **Éviter les écueils du tourisme de masse**

Il est souvent tentant de miser sur le tourisme comme secteur économique rapidement rentable et producteur de devises. L'arrivée du tourisme de masse, venu des pays industrialisés, est perçue comme une opportunité pour les Pays les moins avancés (PMA), pourtant préjudiciable dans des pays aux structures encore instables et aux ressources limitées. Un tourisme agressif et non maîtrisé entraîne rapidement des retombées économiques très fortes ; or, cette hausse des revenus n'est pas durable et peut déséquilibrer davantage l'économie locale. En effet, la surexploitation des sites culturels et patrimoniaux cause sur le long terme une détérioration importante et irréversible du patrimoine. Elle est également source de nuisances pour les populations locales (augmentation du coût du foncier, problèmes de gestion et insuffisance d'infrastructures, pollutions...) et peut même aggraver les inégalités (accès des touristes à l'eau potable au dépend des populations locales, augmentation du coût de la vie...).

### Favoriser un développement économique durable grâce au patrimoine

L'effet indiscutable de la valorisation et de la préservation du patrimoine sur le développement économique n'étant plus à démontrer, l'important est de rendre ce processus durable pour le territoire. Pour cela, plusieurs actions doivent être menées afin d'inscrire la volonté de développement économique au sein d'une politique plus large de connaissance et mise en valeur du patrimoine :

- conserver le patrimoine sans le figer en favorisant la multiplicité des fonctions (logements, commerces, services...) au sein des villes et territoires ;
- encourager un développement touristique respectant les modes de vie traditionnels des habitants et leur évolution ;
- prendre en compte le niveau des ressources humaines, techniques, structurelles et financières du pays afin de construire une politique de développement économique adaptée ;
- développer les formations qualifiantes afin de doter les territoires de ressources humaines compétentes.

Valoriser et revitaliser un territoire, c'est trouver un équilibre satisfaisant entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants, et la mise en valeur des biens publics. Les stratégies de valorisation doivent prendre en compte les situations locales concrètes et s'appuyer sur les ressources culturelles, financières, techniques et humaines mobilisables, et ce, dans une perspective de développement durable.

## Appui au développement du tourisme rural

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE :** Conseil général de l'Hérault

**PARTENAIRE :** Gouvernorat tunisien de Médenine, Tunisie

**DATE DE RÉALISATION :** Convention de coopération décentralisée 1995

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** tourisme culturel

### Historique

Depuis l'année 2001, un travail a été engagé pour l'augmentation du revenu des populations des zones rurales d'émigration, les plus défavorisées du Gouvernorat de Médenine, par le développement du tourisme durable et la valorisation des produits du terroir.

### Contexte

Un travail d'inventaire sur les *fondouks* (caravansérails) de la ville d'Houmt Souk, mené entre 2002 et 2006, avait associé l'association de sauvegarde de l'île de Djerba et le Pact-Arim Languedoc-Roussillon. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault (CAUE 34) s'était joint à l'expérience en proposant son expertise en matière de sensibilisation des habitants et de valorisation patrimoniale. Cette opération pilote a initié une coopération durable entre les deux parties en faveur notamment du développement touristique.

### Objectifs et actions menées

Face à un tourisme de masse, axé uniquement sur le littoral, les autorités tunisiennes ont souhaité développer un tourisme plus durable qui prend appui sur ce qui fonde l'identité tunisienne, un tourisme culturel qui se nourrit du patrimoine.

Les *ksour*, architectures fortifiées berbères, représentent un levier privilégié d'intervention en faveur de politiques de revitalisation des centres villes. Ces architectures se prêtent à une exploitation hôtelière responsable. Trois maisons d'hôtes ont vu le jour en 2007 et ont reçu de l'État tunisien un statut juridique leur permettant une exploitation commerciale. Ce dispositif devrait servir à l'ouverture de deux autres maisons d'hôtes en 2010.



TUNISIE

Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles apporte, quant à lui, son expertise pour le développement d'activités touristiques complémentaires aux offres d'hébergement, telles que la signalétique, la promotion de la maison de l'artisanat de Beni Kedache, les supports de communication, l'édition d'un guide de recettes locales...

### Éléments financiers

Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (depuis 2008).

### Partenaires

Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire ; Association pour le Développement durable de Médenine ; Pays Haut-Languedoc et Vignobles ; Relais départemental des gîtes ruraux.

### Contact

**Jean-Luc Fabre**

Direction des relations internationales

Cabinet du président

Hôtel du Département

1000, rue d'Alco

34 087 Montpellier Cedex 4

T +33 (0)4 67 67 67 13

F +33 (0)4 67 67 72 37

jlfabre@cg34.fr



1



3



4



2

1. Ksour à réhabiliter, commune de Beni Kedache, juin 2010
2. Maison de l'artisanat de Beni Kedache, commune de Beni-Kedache
3. Ksar en cours de réhabilitation, commune de Beni-Kedache
4. intérieur de maison d'hôte, commune de Beni-Kedache

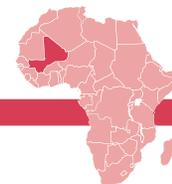
## Tourisme durable, rénovation des sites de falaise à Endé (Pays Dogon)

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE :** Conseil général d'Ille-et-Vilaine

**PARTENAIRE :** Assemblée régionale de Mopti, Mali

**DATE DE RÉALISATION :** en cours depuis 2007

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** tourisme



MALI

### Historique

La coopération entre le département d'Ille-et-Vilaine et la région de Mopti au Mali a été initiée en 1984 autour de divers projets : hydraulique villageoise, sécurité alimentaire, éducation et formation, tourisme solidaire et activités génératrices de revenus. Au fil du temps, les actions ont été recentrées autour de deux axes stratégiques considérés comme des leviers de développement économique pour la région :

- la sécurité alimentaire par le développement de la filière laitière ;
- l'économie par le développement du tourisme solidaire
- En complément, l'appui institutionnel reste un axe transversal de la coopération.

### Contexte

Le pays Dogon, connu depuis les célèbres expéditions de l'ethnologue Marcel Griaule, est un lieu très singulier et le plus visité du Mali. Mais c'est aussi une région aride où les conditions de vie sont difficiles. Le tourisme constitue alors un puissant levier de développement. En plus de ses paysages exceptionnels de falaises et de plateaux gréseux intégrant de très belles architectures (habitations, greniers, autels, sanctuaires et toguna - abris des hommes), le site du Plateau et de la falaise Dogon, classé patrimoine mondial de l'UNESCO, possèdent des traditions encore vivantes.

### Objectifs et actions menées

Pour appuyer le développement du "tourisme solidaire", le département d'Ille-et-Vilaine porte un projet de sauvegarde et de conservation du patrimoine architectural et culturel en Pays

Dogon avec l'appui de l'Office Malien du tourisme et de l'hôtellerie et de la Mission culturelle de Bandiagara.

À la demande de la population locale, la coopération a procédé à la rénovation de la Gin'na du Hogon (palais, maison, grenier du chef spirituel dogon et de sa famille) à Endé, village situé dans la falaise de Bandiagara.

Une agence malienne d'architectes a accompagné la réalisation de cette opération dès 2007 : état des lieux et diagnostic, projet, restauration à l'identique. La population du village a mis en place un comité chargé de faire visiter l'ensemble, de l'entretenir et de percevoir la taxe de visite auprès des visiteurs. En 2008 et 2009, d'autres bâtiments ont été restaurés, la population du village participant très activement aux travaux et se formant ainsi aux techniques de conservation-restauration du bâti. La dernière tranche des travaux de rénovation aura lieu en 2010-2011.

### Éléments financiers

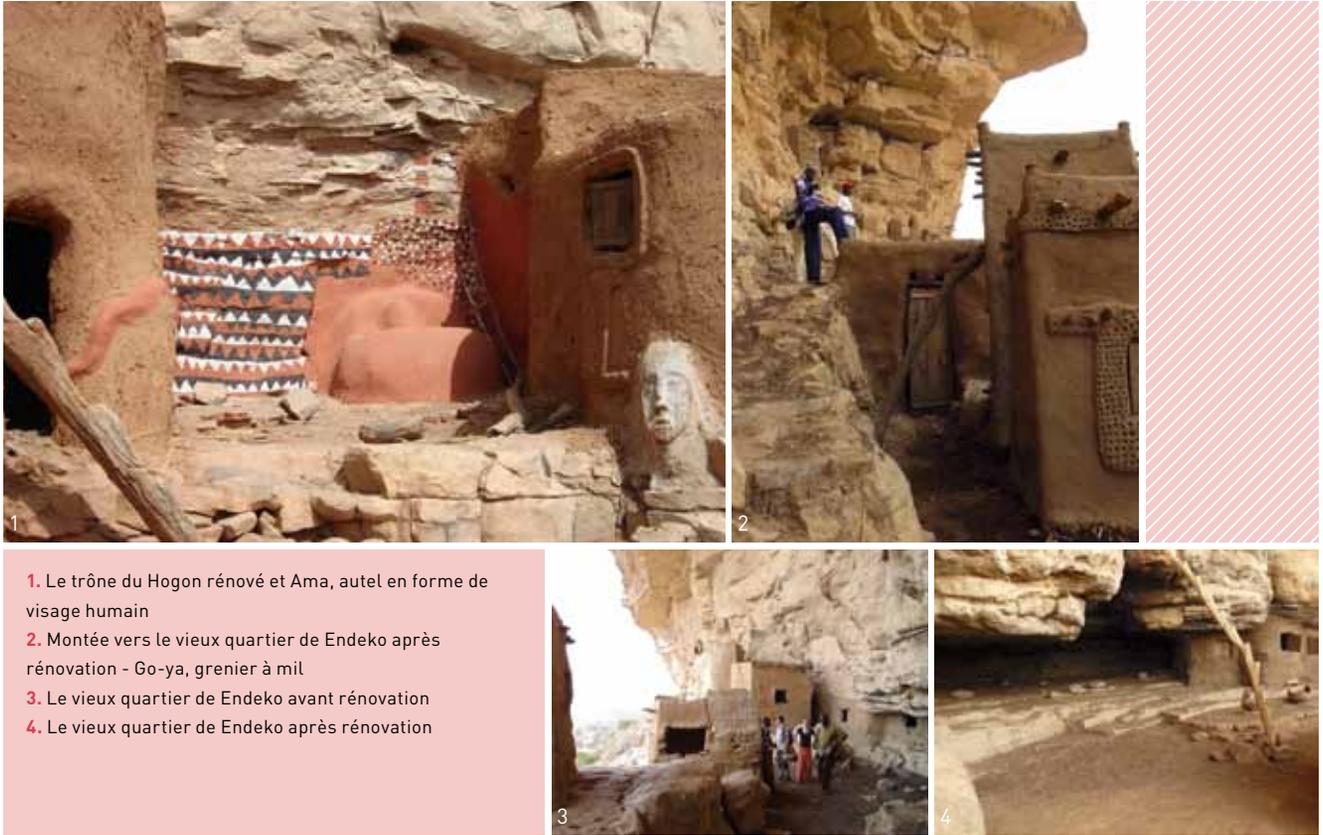
Projet triennal cofinancé par le ministère des Affaires étrangères et européennes (2007-2009).

### Partenaires

Association Ille-et-Vilaine-Mopti ; Office Malien du tourisme et de l'hôtellerie ; Mission culturelle de Bandiagara.

### Évaluation, communication et perspectives

Le village de Endé s'est imposé comme un site touristique majeur grâce à la restauration de la Maison du Hogon, ainsi que la création d'un musée communautaire par la Mission culturelle de Bandiagara.



1. Le trône du Hogon rénové et Ama, autel en forme de visage humain
2. Montée vers le vieux quartier de Endeko après rénovation - Go-ya, grenier à mil
3. Le vieux quartier de Endeko avant rénovation
4. Le vieux quartier de Endeko après rénovation

### Contact

#### Sylvain Segal

Chargé de mission relations internationales au CG35  
 Service Europe et relations internationales,  
 direction du développement économique et de l'emploi  
 Conseil général d'Ille-et-Vilaine  
 Hôtel du Département  
 1, avenue de la Préfecture CS 24218  
 35 042 Rennes cedex  
 T +33 (0)2 99 02 20 81  
 F +33 (0)2 99 02 20 83  
[sylvain.segal@cg35.fr](mailto:sylvain.segal@cg35.fr)

## Aix, Baalbeck et le RVHA : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE :** ville d'Aix-en-Provence

**PARTENAIRES :** ville de Baalbeck, Liban ; Réseau des villes historiques et archéologiques du Proche-Orient

**DATE DE RÉALISATION :** en cours depuis 2003

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION :** gouvernance locale - patrimoine

### Historique

Le Réseau des villes historiques et archéologiques du Proche-Orient (RVHA), constitué en 2001, regroupe 18 villes libanaises, jordaniennes et syriennes, dépositaires d'un patrimoine remarquable, qui entendent faire de cette richesse un secteur de développement local durable. La finalité de ce réseau est le développement durable de territoires dont la spécificité réside dans les enjeux afférents à l'existence d'un patrimoine historique et archéologique et à l'autonomie des collectivités locales dans la perspective d'affirmer la prégnance de leur rôle dans le développement local.

### Contexte

Une convention a été signée en 2003 entre Aix-en-Provence et Baalbeck, ville présidente du RVHA, ayant pour objectif de créer un cadre favorable au développement d'actions de coopération décentralisée en établissant des relations durables entre les deux collectivités ainsi qu'entre la collectivité française et le RVHA. Aix-en-Provence participe au développement du RVHA, notamment dans ses relations avec les villes européennes, et soutient la mise en place de bureaux municipaux de développement touristique.

### Objectifs et actions menées

Les villes du RVHA ont élaboré un programme d'actions qui a pour objectifs de mieux comprendre les enjeux liés à la valorisation de leur patrimoine culturel et à l'autonomie des collectivités locales.

Une convention de prestation de services avec l'office muni-

LIBAN



cipal de tourisme d'Aix-en-Provence a été passée en 2003 afin d'accompagner le réseau dans la mise en place de bureaux municipaux de tourisme. Les sessions de formations de 2004 et 2006 ont permis aux agents municipaux libanais de prendre connaissance du fonctionnement d'un office du tourisme et d'approfondir les réflexions autour de la valorisation du patrimoine, de la mise en valeur de l'image de la ville, du développement touristique. À ce jour, plusieurs bureaux municipaux, à Baalbeck, Tyr Zouk Mikael et Tripoli, ont donné suite à ce travail de sensibilisation et de formation.

Pour un meilleur partage des expériences, une conférence thématique et des visites techniques ont été organisées en novembre 2008, à Jbeil-Byblos et Baalbeck au Liban, sur la gestion participative du patrimoine. La conférence 2010, qui s'est déroulée en Jordanie, correspond à la mise en place d'une réflexion commune sur les politiques de développement touristique et la sensibilisation des habitants à l'existence de leur patrimoine. Pour confronter les expériences de politiques touristiques européennes avec celles du Proche-Orient, Aix-en-Provence mobilise des villes européennes dont Bliesbruck (France), Coimbra (Portugal) et Pérouse (Italie), ses villes jumelles. Les partenaires du Réseau souhaitent également impulser un travail de communication et de sensibilisation auprès des habitants afin de les associer aux problématiques touristiques et leur faire prendre conscience de la valeur patrimoniale de leur environnement afin qu'ils adhèrent aux programmes de développement touristique.

### Éléments financiers

Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ville d'Aix-en-Provence, Institut d'urbanisme et aménagement régional - université Paul Cézanne - Aix Marseille III.



1. Vue de Baalbeck
2. Conférence 2008
3. Conférence 2010

### Partenaires

Ville d'Aix-en-Provence, ville de Baalbeck, bureau technique des villes Libanaises, office municipal de tourisme d'Aix-en-Provence ; Institut d'urbanisme et aménagement régional - université Paul Cézanne - Aix Marseille III.

### Évaluation, communication et perspectives

Le travail spécifique mené sur la ville de Baalbeck consiste en l'élaboration d'un plan stratégique de développement et d'aménagement de son territoire. Aix-en-Provence propose son appui institutionnel sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et participe ainsi à la réflexion sur l'articulation entre site patrimonial et archéologique et valorisation urbaine. Dans une perspective de partage d'expériences et d'animation du Réseau, un *workshop* d'échanges sur cette expérience sera organisé au profit des villes membres.

### Contacts

#### Michèle Couëtmeur

Mission développement touristique et international de la ville d'Aix-en-Provence - Directrice  
[couetmeurm@mairie-aixenprovence.fr](mailto:couetmeurm@mairie-aixenprovence.fr)

#### Liza Thorn

Mission développement touristique et international de la ville d'Aix-en-Provence - Chargée de projets  
 T +33 (0)4 42 91 89 15  
[thornl@mairie-aixenprovence.fr](mailto:thornl@mairie-aixenprovence.fr)

## Animation et valorisation du patrimoine urbain

**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES** : villes de Romans et de Vienne

**PARTENAIRE** : ville de El Jem, Tunisie

**DATE DE RÉALISATION** : protocole de coopération Romans-El Jem : depuis 1992 (renouvelé tous les trois ans) ; ville de Vienne : depuis 1999

**THÉMATIQUE D'INTERVENTION** : animation du patrimoine et tourisme culturel

### Historique

La ville d'El Jem dispose d'un patrimoine romain remarquable. Une réelle volonté de développer le tourisme durable a déterminé l'ancrage patrimonial de la coopération pour la décennie 2000.

### Contexte

El Jem, l'ancienne Thysdrus romaine, abrite un amphithéâtre, cadre du Festival de musique symphonique, et un musée de la mosaïque romaine. Ces vestiges prestigieux placent la ville au deuxième rang des sites touristiques les plus visités de la Tunisie. Ce tourisme de masse ne génère pas de retombées économiques suffisantes pour la ville. Le patrimoine est donc vécu par les habitants comme une contrainte et non comme une opportunité. Cependant, si chaque année, le monument attire plus de 500 000 touristes (pour la plupart étrangers), le temps passé à El Jem n'excède que rarement une heure, délaissant largement le musée, qui abrite une riche collection de mosaïques et qui voisine un site archéologique où des pavements se trouvent encore in situ.

### Objectifs et actions menées

Face à cette situation, la ville d'El Jem veut déployer de nouvelles formes de tourisme, au service d'un développement local durable, par et pour les habitants.

En partenariat avec la ville de Romans, quatre actions phares ont été menées :

- Dans un premier temps, il s'agit de rééquilibrer les pôles d'attractivité de la ville tournée avant tout vers l'amphithéâtre.
- Le renforcement du musée, qui accueille désormais la re-



TUNISIE

constitution réelle et virtuelle d'une antique maison romaine – la Maison d'Africa –, est à l'origine de la mise en place d'un itinéraire culturel dans la ville. Ce parcours relie les points d'intérêts patrimoniaux et touristiques de la ville, tout en traversant les zones commerçantes.

- La mise en place d'un festival de musique du monde, le festival Découvertes Tunisie 21 (10 éditions de 1999 à 2009), porté par une association de jeunes de la ville, a permis d'investir et d'animer des lieux de patrimoine. Cette manifestation culturelle révèle ainsi à la population locale placettes, sites patrimoniaux (pas uniquement romains), façade de l'amphithéâtre, tout en développant des formations aux pratiques artistiques et à l'organisation de spectacles.
- La valorisation des produits du terroir, notamment issus de l'oliveraie romaine d'El Jem, a conduit à une réflexion approfondie sur la possible mise en place d'une Indication géographique protégée (IGP) "Huile d'El Jem", ainsi qu'à la mise en place d'actions de sensibilisation telles que les Journées de l'Olivier, en lien avec l'initiative française "De ferme en ferme".

Le projet de coopération mené par la ville de Vienne consiste quant à lui à proposer aux habitants de se réapproprier un patrimoine trop souvent associé et "abandonné" aux touristes étrangers, en mettant au cœur d'un centre d'interprétation les patrimoines immatériels (légendes, savoir-faire artisanaux, cuisine, musique...) dont ils sont dépositaires.

En formant des cadres d'équipements à vocation culturelle en Tunisie, le projet espère contribuer à la reconnaissance du patrimoine comme facteur de développement local et durable, respectueux des gens et des territoires qui accueillent des touristes.



1



2



3

1. Vue sur El Jem
2. Centre du patrimoine Thysdrus d'El Jem - Espace Sidi Ben Aïssa
3. Chantiers de coopération "Jeunes et patrimoine" El Jem 2009

La coopération Vienne-El Jem travaille depuis 2006 à la mise en place d'un Centre du patrimoine Thysdrus de la ville d'El Jem, lieu d'animation et d'éducation au patrimoine situé dans un lieu patrimoine, le marabout Sidi Ben Aïssa, à proximité de l'amphithéâtre. Il s'agit d'un projet pilote en Tunisie.

Les principaux axes développés autour du patrimoine et de son rôle dans le développement local sont :

- l'appui au patrimoine et à l'aménagement culturel du territoire : aménagement des espaces publics aux abords des lieux de patrimoine, formation des conservateurs des musées et animateurs du patrimoine...
- la structuration et appui aux acteurs locaux ; mobilisation autour du patrimoine : formation des cadres associatifs,

formation des personnes en charge de la coopération multilatérale à El Jem...

- le soutien au tourisme solidaire, outil de valorisation du territoire : étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'accueil chez l'habitant, mise en place de la maison de la coopération...

Les projets de coopération des villes de Vienne et Romans se sont associés afin d'organiser des chantiers internationaux de rénovation auxquels ont participé jeunes Romains, Viennois et Eljémiens (un chantier par an de 1996 à 2008), encadrés par l'Association drômoise Chantiers animation locale.



## TUNISIE

### Éléments financiers

Ministère des Affaires étrangères et européennes, Agence de mise en valeur et de promotion du patrimoine culturel, ville de Romans, ville de Vienne, ville de El Jem.

### Partenaires

#### En Tunisie :

Gouvernorat de Madhia, Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle, Institut national du patrimoine, Association de sauvegarde de la Médina d'El Jem, Association de développement local d'El Jem, Club patrimoine d'El Jem, Festival de musique symphonique d'El Jem, festival Découverte Tunisie 21 d'El Jem, Coopérative agricole Ennejma de El Jem.

#### En France :

Ministère de la Culture et de la Communication, service de l'action culturelle de Romans, service animation du patrimoine de la ville de Vienne, Romans international, office de tourisme de Vienne et du Pays Viennois, le Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de la Drôme, Groupes d'action locale Chambarans, Institut d'urbanisme de Grenoble, l'Association drômoise chantiers animation locale.

### Évaluation, communication et perspectives

Les initiatives d'animation du patrimoine, telles que le festival DT21, garantissent une réelle visibilité dans la presse. Des expositions permanentes et temporaires seront mises en place et présentées au Centre du patrimoine Thysdrus d'El Jem. La Ville de Romans souhaite développer un deuxième volet du développement touristique durable afin de mettre en place des structures d'accueil chez l'habitant, en réhabilitant d'anciennes maisons de la médina très spécifique d'El Jem. La Ville de Vienne voudrait organiser des actions spécifiques de sensibilisation et de promotion autour du tourisme solidaire. Une évaluation en interne est mise en place, s'appuyant sur des éléments quantitatifs et qualitatifs.

### Contacts

#### Frédéric Deshayes

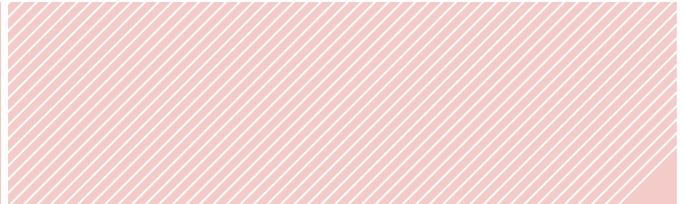
Ville de Romans  
Mission des affaires européennes et internationales  
BP 1012  
Place Jules Nadi  
26 102 Romans Cedex  
T +33 (0)4 75 05 51 91/93  
[mission-europe@ville-romans26.fr](mailto:mission-europe@ville-romans26.fr)

#### Céline Ducroux

Ville de Vienne  
Service relations internationales  
BP 126  
38 209 Vienne cedex  
T +33 (0)4 74 78 30 93 - +33 (0)6 75 29 99 30  
[cducroux@mairie-vienne.fr](mailto:cducroux@mairie-vienne.fr)



4. Vue d'El Jem et de son amphithéâtre





4.

---

**LES CONDITIONS  
D'UNE RÉUSSITE**

---

Les exemples présentés dans cet ouvrage soulignent la pluralité des formes et des thématiques d'intervention retenues par les collectivités afin d'agir pour la protection et la valorisation du patrimoine local. Cette diversité des actions montre que la coopération n'est possible qu'en adaptant la démarche aux spécificités et aux attentes de la communauté.

De la variété des exemples précédents, il est possible d'identifier plusieurs éléments participant à la réussite du projet de coopération décentralisée et ceci dans chacune des étapes du montage et du suivi du projet de partenariat.



• Vue de Bhopal (Inde)

## Le diagnostic territorial

Un diagnostic préalable est indispensable avant tout partenariat. En effet, la coopération internationale a eu souvent tendance à privilégier des solutions qui ne se sont pas toujours révélées appropriées aux histoires et aux contraintes des pays. Le transfert de savoir-faire s'est trop souvent limité à une offre "clés en main" dupliquant des modèles étrangers ou créant des procédures et des institutions répondant uniquement aux contraintes techniques, administratives et financières de l'utilisation de l'aide. Le renforcement des capacités et des moyens autonomes et durables pour assurer une gestion efficace et équitable des villes impose un changement de méthode de la coopération internationale, fondée sur le partenariat et la négociation avec les professionnels, experts, et responsables des pays partenaires.

Le diagnostic consiste à :

- réaliser un état des lieux collectif pour définir une vision partagée du territoire et du projet ;
- identifier des ressources humaines concernées ici et là-bas ;
- identifier les problématiques territoriales et les conditions de viabilité du projet ;
- connaître et respecter les plans locaux de développement ainsi que les programmes nationaux et internationaux dans lesquels s'inscrit la démarche-projet ;
- identifier les enjeux socio-culturels, historiques, urbanistiques, écologiques, démographiques, touristiques et leurs interdépendances ;
- repérer les enjeux communs pour la collectivité française et étrangère afin d'éviter les relations à sens unique et mettre en place une véritable politique publique partagée ;

- évaluer la volonté politique et la bonne gouvernance sur place : systèmes locaux de planification et de gestion... ;
- appréhender la complexité de la culture locale, identifier les différents domaines interdépendants et développer un "langage commun".

Le diagnostic permet également d'identifier et de rencontrer les futurs partenaires. Avec eux, il s'agit de vérifier la faisabilité du projet et de déterminer des activités qui seront adaptées aux capacités de chacun.

## Mise en place du partenariat

Une fois le diagnostic réalisé, il est alors possible de constituer un partenariat pour le projet de coopération. Afin de construire une vision partagée de la politique à mener sur le patrimoine et d'assurer une complémentarité entre partenaires, il est nécessaire d'établir des synergies entre tous les acteurs du patrimoine : ministères, institutions nationales, collectivités, associations professionnelles...

Il est donc indispensable de :

- s'appuyer sur les ressources humaines des partenaires ;
- rechercher les effets leviers sur l'économie locale et le dynamisme social ;
- rechercher les effets leviers de gestion durable des patrimoines et de protection-valorisation de l'environnement ;
- repérer les initiatives socio-économiques "complémentaires" qui peuvent être fédérées au projet global, les compétences existantes et les outils utilisables ;
- renforcer les partenariats public-privé, nationaux et étrangers.

Les partenariats locaux permettent de bénéficier d'une connaissance pointue des problématiques du territoire. Une expertise extérieure permet souvent d'apporter des solutions innovantes. Privilégier les ressources des territoires permet de valoriser au maximum les savoir-faire locaux. C'est là toute la valeur ajoutée de la coopération décentralisée, qui, par l'échange d'expériences et de savoir-faire, permet de développer une conduite innovante des politiques publiques.

Il est indispensable de faire un bilan des compétences existantes et de renforcer celles qui sont fragiles ou inexistantes notamment au sein des collectivités locales, des institutions publiques... Cette démarche de formation engage un processus de long terme qui devra s'appuyer sur des partenaires nationaux compétents.

Le partenariat vertical ou multi-niveaux est déterminant dans la conduite d'une action de coopération décentralisée : plus les différents échelons de gouvernance sont impliqués, plus le projet est solidement ancré dans le territoire et plus il sera pérenne. Cela nécessite une discussion continue des parties prenantes. La concertation n'est pas naturelle et c'est encore un défi aujourd'hui pour les collectivités de mettre en place des outils de concertation. C'est cependant le seul moyen d'avoir un projet réussi et pertinent.

Un partenariat horizontal ou multi-acteurs, c'est-à-dire incluant toutes les forces vives d'un territoire, doit être recherché. Dans le domaine du patrimoine culturel, des liens notamment entre chercheurs chargés de l'étude, universitaires, responsables de musées, associations œuvrant pour le patrimoine, population locale devront être privilégiés.

En ce qui concerne le mode de gestion des actions de coopération, les partenaires peuvent choisir d'internaliser leur coopération : ce sont alors les agents territoriaux de la collectivité qui effectuent en direct les missions et réalisent les projets. Si les ressources sont insuffisantes ou si certaines actions demandent des capacités bien précises, les partenaires peuvent également externaliser la mise en œuvre de leur coopération, en choisissant des maîtres d'œuvre délégués, par contrat.

Souvent, les deux collectivités choisissent de constituer un comité de pilotage. Cet organe réunit l'ensemble des partenaires participant au projet ainsi que des représentants des parties prenantes importantes (institutions, associations locales...). Le comité de pilotage suit l'évolution de la coopération et permet de débattre des solutions et évolutions proposées.

### Rédaction de la convention de partenariat

L'établissement d'une convention de partenariat, qui fixera les objectifs de l'action et les moyens de l'action, est fortement conseillé. Elle permet de garder une rigueur financière et, surtout, détermine les responsabilités de chacun. De plus, la conclusion d'accords de coopération décentralisée est obligatoire en droit français pour permettre à une collectivité territoriale française d'engager des fonds à l'international<sup>14</sup>. Elle doit définir l'objet de la coopération et les moyens affectés.

Les partenaires peuvent également formuler les risques inhérents à la coopération (instabilité politique, manque d'implication des populations locales...) et prévoir des solutions adaptées.

## Faire vivre l'accord de partenariat

Une fois la convention de partenariat signée, il s'agit pour les deux collectivités de mettre en place les actions prévues. Plusieurs éléments permettent de garantir un projet efficace, pérenne et accepté par la population locale.

Il s'agit tout d'abord de garantir la participation et la concertation publique à chaque étape du projet pour permettre une appropriation par les habitants des projets et de leurs résultats. Elles participent également au renforcement du dialogue entre les différents acteurs et à la constitution d'une vision globale du projet.

Les projets doivent associer court terme et long terme, pour garantir une continuité des actions menées et anticiper pour permettre à la ville de satisfaire les besoins des générations futures.

Enfin, des actions de formation et de transferts de savoir-faire doivent accompagner chacune des activités mises en place. L'objectif est de donner aux partenaires l'ensemble des connaissances nécessaires pour poursuivre et conserver les résultats menés lors du projet. Cela peut concerner l'entretien, la maintenance, l'utilisation d'outils législatifs... Pour cela, il faut mettre en place des formations et des "modes d'emplois" ou guides destinés aux habitants et/ou aux élus et adapter ces outils au contexte culturel local et à la spécificité des acteurs.

## Évaluation

Les projets de coopération décentralisée sont inscrits sur le moyen et le long terme. Les relations engagées par les collectivités se distinguent des projets ponctuels financés par les bailleurs de fonds internationaux par leur durée et la quantité de thèmes impactés. Il paraît donc nécessaire d'ajuster les stratégies de travail, les domaines de coopération et les actions en fonction de l'évolution des situations. Il s'agit de coller au plus près de la réalité des territoires pour garantir l'adéquation des actions aux besoins sociaux présents et futurs. Cela passe par un suivi régulier du travail effectué. À ce titre, les deux collectivités mettent en place un système d'évaluation qui peut se baser sur différents outils de mesure quantitatifs et qualitatifs (indicateurs de suivi du projet, questionnaires...) afin de contrôler le bon déroulement du projet et d'ajuster les activités proposées si besoin est.

Ces différentes recommandations méthodologiques, indiquées pour chacune des différentes étapes du montage et du suivi du projet de coopération, ont pour objectif d'aider les collectivités dans leur projet de coopération décentralisée. Elles permettent à ces dernières de construire une coopération partagée, pérenne, respectueuse des attentes des communautés et participant à un enrichissement mutuel.

---

14. Article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales  
Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'État dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2, L. 3131-1 et L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les dispositions des articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables.



## Sigles et abréviations

**AVAP** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

**ADF** : Assemblée des départements de France

**A&D** : Architecture et développement

**AFCCRE** : Association française du conseil des communes et régions d'Europe

**AFD** : Agence française de développement

**AIMF** : Association internationale des maires francophones

**AMF** : Association des maires de France

**ANABF** : Association nationale des architectes des bâtiments de France

**ANCBS** : Association of National Committees of the Blue Shield - Le Bouclier bleu

**ANVPAH & VSSP** : Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés

**ARF** : Association des régions de France

**AUE** : Architecte urbaniste de l'État

**AVEC** : Alliance des villes européennes de culture

**BEI** : Banque européenne d'investissement

**CCAAA** : Coordination Council of Audiovisual Archives Association

**CGLU** : Cités et gouvernements locaux unis

**CFU** : Convention France-UNESCO

**COE** : Conseil de l'Europe

**CPM** : Centre du patrimoine mondial

**CNCD** : Commission nationale de la coopération décentralisée

**DAECT** : Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

**DAEI** : Département des affaires européennes et internationale

**ENSA** : Ecole nationale supérieure d'architecture

**FNCAUE** : Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**HEREIN** : Réseau européen du patrimoine

**ICA** : Conseil international des archives

**ICCROM** : International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property - Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

**ICOM** : International Council of Museums - Conseil international des musées

**ICOMOS** : International Council on Monuments and Sites - Conseil international des monuments et des sites

**IFLA** : International Federation of Library Associations and Institutions - Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions

**INP** : Institut national du patrimoine

**IUCN** : Union internationale pour la conservation de la nature et ses ressources

**MAEE** : Ministère des Affaires étrangères et européennes

**MCC** : Ministère de la Culture et de la Communication

**MEDDTL** : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques

**OVPM** : Organisation des villes du patrimoine mondial

**PMA** : Pays les moins avancés

**PNR** : Parc naturel régional

**PNUD** : Programme des nations unies pour le développement

**PNUE** : Programme des nations unies pour l'environnement

**PSF** : Patrimoine sans frontières

**PSMV** : Plan de sauvegarde et de mise en valeur

**RCE** : Relais culture Europe

**RGSF** : Réseau des grands sites de France

**STAP** : Service territorial de l'architecture et du patrimoine

**UE** : Union européenne

**UNESCO** : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**ZPPAUP** : Zone de protection du paysage architectural urbain et paysager

**ZSP** : Zone de solidarité prioritaire

## Appel à contributions

**En vue de l'approfondissement et de l'actualisation du travail de recensement, l'ANVPAH & VSSP et le ministère des Affaires étrangères et européennes poursuivent la collecte d'informations sur les initiatives de coopération décentralisée comportant un volet patrimonial.**

La collecte des données permettra d'actualiser ce présent guide ainsi que l'Atlas français de la coopération décentralisée :  
[cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-france.asp](http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-france.asp)

Les porteurs de projet sont invités à faire connaître leurs initiatives en communiquant les informations suivantes à ces adresses :

MAEE :  
[maurille.berou@diplomatie.gouv.fr](mailto:maurille.berou@diplomatie.gouv.fr)

ANVPAH & VSSP :  
[reseau@an-patrimoine.org](mailto:reseau@an-patrimoine.org)

## Bibliographie sélective

### 1. Conventions sur le patrimoine

#### 1.1 UNESCO

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Adoptée par l'UNESCO le 16 novembre 1972 au cours de la conférence générale.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Adoptée par l'UNESCO le 17 octobre 2003.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Adoptée par l'UNESCO en octobre 2005.

Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Adoptée par l'UNESCO en 2001 au cours de la conférence générale.

Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques. Adoptée par l'UNESCO en octobre 2005.

Memorandum de Vienne. Adopté à l'issue de la conférence internationale « Patrimoine mondial et architecture contemporaine. Comment gérer les paysages urbains historiques ? » à Vienne les 12, 13, 14 mai 2005.

Paysages urbains historiques : une nouvelle recommandation de l'UNESCO à l'appui de la Convention du patrimoine mondial. Synthèse de journées organisées par ICOMOS-France et Convention France-UNESCO à Bordeaux les 8 et 9 juin 2009.

#### 1.2 Conseil de l'Europe

Charte européenne du patrimoine architectural. Adoptée par le Conseil de l'Europe en octobre 1975.

Convention culturelle européenne. Ouverte à la signature des membres du Conseil de l'Europe le 19 décembre 1954 à Paris (France).

Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique. Ouverte à la signature le 16 janvier 1992 à La Valette (République de Malte).

Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe. Ouverte à la signature le 3 octobre 1985 à Grenade (Espagne).

Convention européenne du paysage. Ouverte à la signature le 20 octobre 2000 à Florence (Italie).

Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. Ouverte à la signature le 27 octobre 2005 à Faro (Portugal).

## 2. Le patrimoine

### 2.1 Ouvrages généraux sur le patrimoine

Sous la direction de Gravari-Barbas Maria. Guichard-Anguiss Sylvie. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Avec la participation de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 952 p. (Asie et géographie).

Sous la coordination de l'ANVPAH & VSSP. *Les patrimoines de France - 126 villes et pays d'art et d'histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés*. Ouvrage collectif. Paris, Gallimard, 2009, (Guides Gallimard, Encyclopédies du Voyages, Hors-série), 696 p.

Pickard Robert. *Orientations pour le développement de législations et de systèmes de gestion du patrimoine culturel*. Strasbourg, Les éditions du Conseil de l'Europe, 2011, 140 p.

Sire Marie-Anne. *La France du patrimoine. Les choix de la mémoire*. Paris, Gallimard, 2005, (Découvertes Gallimard).

### 2.2 Patrimoine et économie

*Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine*. Ministère de la Culture et de la Communication, Agence régionale du patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur, mars 2009. Site internet : [www.impact-patrimoine.fr/](http://www.impact-patrimoine.fr/)

Greffe Xavier. *La valorisation économique du patrimoine*. Paris : La documentation française, août 2003.

Patin Valery. *Tourisme et patrimoine*. Paris : La documentation française, 2005, 176 p.

Colin Bruno et Gautier Arthur, *Pour une autre économie de l'art et de la culture [Manifeste]*. Ramonville-Saint-Agne, 2008.  
Pickard Robert, *Financement du patrimoine architectural : Politiques et pratiques*. Strasbourg, Les éditions du Conseil de l'Europe, 2010, 216 pages.

### 2.3 Revues

Archeologia  
Connaissance des Arts  
La Pierre d'angle  
L'observatoire, la revue des politiques culturelles  
Revue du Patrimoine mondial

Bui-Xuan Olivia. *La décentralisation culturelle. Bilan et perspectives*. In : Revue de l'Actualité juridique du droit administratif, 19 mars 2007, n°11, pp. 563-570.

Ohnet Jean-Marc. Tobelem Jean-Michel. Poncet Patrick. Thuriot Fabrice. *Décentralisation : les nouveaux espaces du patrimoine*. In : Revue Pouvoirs locaux, décembre 2004, n°63, pp. 54-164.

### 3. Patrimoine et politiques de développement à l'international

#### 3.1 Ouvrages

Barillet Christian. Joffroy Thierry. Longuet Isabelle. *Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines*. Éditions CRATerre-ENSAG et Convention France - UNESCO, 2006, 108 p.  
Site internet : [whc.unesco.org/](http://whc.unesco.org/)

Convention France-UNESCO pour le patrimoine, 10 ans. *Des savoir-faire français au service de la sauvegarde du patrimoine dans le monde*. UNESCO, 2009, 48 p.  
Site internet : [whc.unesco.org/uploads/](http://whc.unesco.org/uploads/)

*Coopération internationale des Parcs naturels régionaux*. Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 77 p.  
Site internet : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

*Parcs naturels régionaux de France et coopération décentralisée*. Agence française de Développement, 2010, 79 p. (Savoirs communs n°8).  
Site internet : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

*Patrimoine culturel et développement*. Agence française de Développement, 2007, 60 p. (Paroles d'acteurs 7).  
Site internet : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Veirier Laure. *Des Quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, guide à l'attention des professionnels de la ville*. UNESCO, 2008, 103 p. Site internet : [unesdoc.unesco.org](http://unesdoc.unesco.org)

Veirier Laure. *Des Quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, brochure à l'attention des autorités locales*. UNESCO, 2008, 36 p.  
Site internet : [unesdoc.unesco.org](http://unesdoc.unesco.org)

#### 3.2 Études, articles, rapports

Brunet Françoise. *Les collectivités territoriales françaises et l'Agence Française de Développement. Capitalisation à partir d'un échantillon de 13 projets*. Juin 2007.  
Site internet : [www.afd.fr/](http://www.afd.fr/)

*Via Patrimoine. Dix ans de coopération franco-macédonienne autour du patrimoine (1999-2009)*. Angoulême : 2009, 8 p.  
Site internet : [www.an-patrimoine-echanges.org](http://www.an-patrimoine-echanges.org)

Guiet Alice. *Patrimoine et coopération décentralisée*. Mémoire Master 2 « Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales ». Sous la direction de Ortiz Marylise, directrice de l'ANVPAH & VSSP. Septembre 2009, 35 p.

Longuet Isabelle. *Patrimoine urbain et coopération internationale*. ISTED, 6 p.  
Site internet : [www.isted.com](http://www.isted.com)

Noury Mathilde. *Patrimoine et coopération décentralisée*. Mémoire Master 2 « Action internationale des collectivités territoriales ». Sous la direction de Wit Nicolas, directeur général adjoint de CUF. Octobre 2009, 110 p.

Pivin Jean-Loup. *Offre française en matière de patrimoine urbain*. Revue ISTED, n°39, octobre 2001, 75 p.  
Site internet : [www.isted.com](http://www.isted.com)

*Villes, patrimoine et développement local*. 27<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones, 25 octobre 2007, Hué.  
Site internet : [www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

### 3.3 Actes

*La valorisation du patrimoine comme vecteur du développement local*. Colloque Africités du 2 au 5 décembre 2003, Yaoundé. Papers Centre du patrimoine mondial

Sous la coordination de l'ANVPAH & VSSP. *Patrimoine, centres historiques, développement local. La coopération franco-roumaine*. SIMETRIA Edition, 2007, 173 p.

*Politiques du patrimoine, du mondial au local*. Sous le Haut patronage de Christian Poncelet. Avec la participation de l'ANVPAH & VSSP. Paris : Sénat, 2003, 157 p.

## 4. Développement urbain et coopération internationale

### 4.1 Ouvrages

*Coopération décentralisée et développement urbain - L'intervention des collectivités territoriales*. Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2007, 56 p.  
Site internet : [www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/)

*URBACT : régénération urbaine et patrimoine culturel*. Délégation interministérielle à la ville, juin 2007, 58 p.  
Site internet : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

*Villes en devenir. Des clés pour comprendre et agir*. Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. 2007, 79 p.  
Site internet : [www.villesen devenir.org/](http://www.villesen devenir.org/)

Savourey Cathy (Dir.). *Dix ans de coopération décentralisée Chinon - Luang Prabang pour le patrimoine et le développement sous l'égide de l'UNESCO*. Novembre 2005.  
Site internet : [whc.unesco.org/fr](http://whc.unesco.org/fr)

### 4.2 Actes

Actes de la rencontre nationale annuelle des agences d'urbanisme organisée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (depuis 2003).  
Site internet : [www.fnau.org/publications/](http://www.fnau.org/publications/)

### 4.3 Chartes

Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale. Ouverte à la signature des membres de l'Union Européenne le 16 novembre 2008.

### 4.4 Revues

Revue "Urbanisme"

Bulletin de la coopération française pour le développement urbain, l'habitat et l'aménagement spatial.

Site internet : [www.ville-developpement.org/](http://www.ville-developpement.org/)

### 5. Méthodologies de la coopération décentralisée

*Les collectivités s'ouvrent à la solidarité internationale.* Altermondes, hors-série n°8, automne 2009.

*Améliorer la qualité d'une politique publique de coopération décentralisée - Guide pratique et méthodologique.* Assemblée des Départements de France, 2008, 123 p.

Site internet : [www.departement.org/](http://www.departement.org/)

Brunet Françoise, de La Rochefoucauld Robert. *Les partenariats AFD - Collectivités locales françaises - guide méthodologique.* Septembre 2008.

Site internet : [www.afd.fr/](http://www.afd.fr/)

*Coopération décentralisée : mutualisation, coordination et synergies.* Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 55 p. Site internet : [www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/)

*Décoloniser la coopération. Actions internationales des collectivités territoriales.* Territoires, n°445, février 2004.

*Guide de la coopération décentralisée. Échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales.* Ministère des Affaires étrangères et européennes, La documentation française, 2006 (2<sup>e</sup> édition), 184 p.

Judith. Batik international. *La coopération décentralisée.* Centre d'éco-développement et d'initiative sociale (Cédis), 2007, 88 p. (Les pratiques 3).

*Mobilité internationale. Un tremplin encore sous-estimé.* In : La Gazette, n°29/2039, 26 juillet 2010, pp. 18-25.

## Pour aller plus loin

**Anah** : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

**Atlas français de la coopération décentralisée** :  
[cncd.diplomatie.gouv.fr](http://cncd.diplomatie.gouv.fr)

**UN-HABITAT**: [www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

**EUKN** : [www.eukn.org/eukn](http://www.eukn.org/eukn)

**HEREIN** : [www.european-heritage.net](http://www.european-heritage.net)

**OPC** : [www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net)

**URBAMET** : [www.urbamet.com](http://www.urbamet.com)

**Villes en devenir** : [www.villesendevenir.org](http://www.villesendevenir.org)

## Répertoire des acteurs

### Niveau international

#### • Institutions

##### **Banque mondiale**

[www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

##### **Organisation des Nations Unies**

[www.un.org/fr](http://www.un.org/fr)

##### **UNESCO**

[www.unesco.org/new/fr/unesco](http://www.unesco.org/new/fr/unesco)

#### • Organisations et réseaux pour le patrimoine

##### **Bouclier bleu (ICBS)**

Laan van Meerdervoort 70 - 2517 AN La Hague - Pays-Bas

[www.ancbs.org](http://www.ancbs.org)

##### **ICCROM**

Via di San Michele, 13 - 00153 Rome - Italie

[www.iccrom.org](http://www.iccrom.org)

##### **Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)**

###### > International

49-51 rue de la fédération - 75015 Paris

T +33 (0)1 45 67 67 70

[www.international.icomos.org](http://www.international.icomos.org)

###### > France

Palais de Chaillot

Avenue Albert Ier de Monaco - 75116 Paris

T +33 (0)1 47 55 19 07

[www.international.icomos.org](http://www.international.icomos.org)

##### **Conseil international des musées (ICOM)**

Maison de l'Unesco

1 rue Miollis - 75732 Paris Cedex 15

T +33 (0)1 47 34 05 00

[icom.museum/mission\\_fr.html](http://icom.museum/mission_fr.html)

##### **Organisation des villes du patrimoine mondial**

Secrétariat général de l'OVPM

15 rue Saint-Nicolas - Québec - G1K 1M8 - Canada

T +418 692 0000

[www.ovpm.org/](http://www.ovpm.org/)

##### **Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**

Rue Mauverney 28 - Gland - 1196 - Suisse

T +41 (22) 999-0000

[www.iucn.org/fr](http://www.iucn.org/fr)

#### • Réseaux internationaux de collectivités locales

##### **Association internationale de régions francophones (AIRF)**

2 rue Benoît - 69260 Charbonnières-les-Bains

T +33 (0)4 72 59 54 73

[www.regions-francophones.com](http://www.regions-francophones.com)

##### **Association internationale des maires francophones (AIMF)**

9 rue des Halles - 75001 Paris

T +33 (0)1 44 88 22 88

[www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

##### **Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)**

Carrer Avinyó 15 - 08002 Barcelona - Espagne

T +34 933 428 750

[www.cities-localgovernments.org](http://www.cities-localgovernments.org)

## Niveau européen

### **Alliance de Villes européennes de Culture (AVEC)**

Mairie d'Arles - Service patrimoine  
BP 193 - 13637 Arles Cedex  
T +33 (0)6 78 41 92 37  
[www.avecnet.net](http://www.avecnet.net)

### **Assemblée des Régions d'Europe (ARE)**

6 rue Oberlin - 67000 Strasbourg  
T +33 (0)3 88 22 07 07  
[www.aer.eu/fr](http://www.aer.eu/fr)

### **Banque européenne d'investissement (BEI)**

[www.eib.org/](http://www.eib.org/)

### **Conseil de l'Europe**

[www.coe.int](http://www.coe.int)

### **Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)**

15 rue de Richelieu - 75001 Paris  
T +33 (0)1 44 50 59 59  
[www.ccre.org](http://www.ccre.org)

### **Relais Culture Europe (RCE)**

132 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris  
T +33 (0)1 53 40 95 10  
[www.relais-culture-europe.org](http://www.relais-culture-europe.org)

## Niveau national

### • **Institutions**

#### **Agence Française de Développement - AFD**

5 rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12  
T +33 (0)1 53 44 31 31  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

#### **Commission Nationale de la Coopération Décentralisée - CNCD**

[cncd.diplomatie.gouv.fr](http://cncd.diplomatie.gouv.fr)

#### **Convention France-UNESCO**

6 rue des Pyramides - 75041 Paris Cedex 01  
T +33 (0)1 40 15 33 11  
[whc.unesco.org/fr/cfu](http://whc.unesco.org/fr/cfu)

#### **Ministère des Affaires étrangères et européennes**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)  
27 rue de la Convention - 75735 Paris Cedex 15  
T +33 (0)1 43 17 62 62  
[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

#### **Ministère de la Culture et de la Communication**

##### **Direction générale des patrimoines**

##### **Département des affaires européennes et internationales (DAEI)**

6 rue des Pyramides - 75041 Paris Cedex 01  
T +33 (0)1 40 15 33 11  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement**

Secrétariat général, direction des affaires européennes et internationales

Tour Pascal A - 92055 La Défense Cedex

T + 33 (0)1 40 81 21 2

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

**Réseaux de collectivités locales****Assemblée des départements de France (ADF)**

6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

T +33 (0)1 45 49 60 20

[www.departement.org](http://www.departement.org)

**Association des maires de France (AMF)**

41 Quai d'Orsay - 75007 Paris

T +33 (0)1 44 18 14 14

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**Association des maires de grandes villes de France (AMGVF)**

42 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

T +33 (0)1 44 39 34 56

[www.grandesvilles.org](http://www.grandesvilles.org)

**Association des régions de France (ARF)**

276 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

T +33 (0)1 45 55 82 48

[www.arf.asso.fr](http://www.arf.asso.fr)

**Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)**

30 rue Alsace Lorraine - 45000 Orléans

T +33 (0)2 38 77 83 83

[www.afccre.org](http://www.afccre.org)

**Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP)**

Château Neuf - Place Paul Bert - 64100 Bayonne

T +33 (0)5 59 59 56 31

[www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)

[www.an-patrimoine-echanges.org](http://www.an-patrimoine-echanges.org)

**Cités unies France (CUF)**

9 rue Christiani - 75018 Paris

T +33 (0)1 53 41 81 81

[www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

**Fédération des maires des villes moyennes (FMVN)**

5 rue Jean Bart - 75006 PARIS

T +33 (0)1 45 44 99 61

[www.villesmoyennes.asso.fr](http://www.villesmoyennes.asso.fr)

## Réseaux régionaux multi-acteurs

### Alsace

IRCOD - Institut régional d'appui à la coopération  
[www.ircod.org](http://www.ircod.org)

### Aquitaine

- CAP COOPERATION Aquitaine - Centre régional de ressources pour les acteurs aquitains de la coopération internationale

[www.capcooperation.org/index.htm](http://www.capcooperation.org/index.htm)

- RADSI - Réseau aquitain pour le développement et la solidarité internationale

[www.radsi.org](http://www.radsi.org)

### Auvergne

CERAPCOOP - Centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale en Auvergne

[www.cerapcoop.org](http://www.cerapcoop.org)

### Basse-Normandie

Horizons solidaires - Réseau régional d'appui à la coopération décentralisée en Basse-Normandie

[www.horizons-solidaires.org](http://www.horizons-solidaires.org)

### Bretagne

ABCIS - Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité

[www.bretagne-solidarite-internationale.org/](http://www.bretagne-solidarite-internationale.org/)

### Centre

CENTRAIDER - Réseau régional d'appui à la coopération décentralisée dans la région Centre

[www.centraider.org](http://www.centraider.org)

### Champagne-Ardenne

RECIPROC' - Réseau des élus, citoyens et professionnels pour la coopération internationale en Champagne-Ardenne

[www.reciproc.fr](http://www.reciproc.fr)

### Franche-Comté

CERCOOP - Centre de ressources de la coopération décentralisée en Franche-Comté

[www.cercoop.org](http://www.cercoop.org)

### Midi-Pyrénées

CROSI - Collectif régional des organisations de solidarité internationale

[www.crosi.org](http://www.crosi.org)

### Nord-Pas-de-Calais

Lianes coopération - Solidarité internationale en Nord-Pas de Calais

[www.lianescooperation.org](http://www.lianescooperation.org)

### Provence-Alpes-Côte d'Azur

MEDCOOP - Collectif pour le développement de la coopération décentralisée en Méditerranée de la région PACA

[www.medcoop.com](http://www.medcoop.com)

### Rhône-Alpes

RESACOOOP - Réseau d'appui à la coopération décentralisée en Rhône-Alpes

[www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)

**Pôles ressources pour le patrimoine****Architecture et développement**

11 rue de Cambrai (Bat 32) - 75019 Paris  
T +33 (0) 1 46 07 43 20  
[www.archidev.org](http://www.archidev.org)

**Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

9 rue Christiani - 75018 Paris  
T +33 (0)1 44 90 86 20  
[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

**Fédération patrimoine environnement**

146 rue Victor Hugo - 92300 Levallois-Perret  
T +33 (0)1 41 18 50 70  
[www.associations-patrimoine.org](http://www.associations-patrimoine.org)

**Fondation du patrimoine**

23-25 rue Charles Fourier - 75013 Paris  
T +33 (0)1 53 67 76 00  
[www.fondation-patrimoine.net](http://www.fondation-patrimoine.net)

**La Demeure historique**

Hôtel de Nesmond  
57 quai de la Tournelle - 75005 Paris  
T +33 (0)1 55 42 60 00  
[www.demeure-historique.org](http://www.demeure-historique.org)

**La Sauvegarde de l'art français**

22 rue de Douai - 75009 Paris  
T +33 (0)1 48 74 49 82  
[www.sauvegardeartfrancais.fr/](http://www.sauvegardeartfrancais.fr/)

**Ligue urbaine et rurale**

20 rue Borrégo - 75020 Paris  
T +33 (0)1 42 67 06 06  
[www.ligueurbaineetrurale.fr](http://www.ligueurbaineetrurale.fr)

**Maisons paysannes de France**

8 passage des deux sœurs - 75009 Paris  
T +33 (0)1 44 83 63 63  
[www.maisons-paysannes.org](http://www.maisons-paysannes.org)

**Patrimoine sans frontières**

61 rue François Truffaut - 75012 Paris  
T +33 (0)1 40 02 05 90  
[www.patrimsf.org](http://www.patrimsf.org)

**Rempart**

1 rue des Guillemites - 75004 Paris  
T +33 (0)1 42 71 96 55  
[www.rempart.com/](http://www.rempart.com/)

**Réseau des Grands Sites de France**

9 rue Moncey - 75009 Paris  
T + 33 (0)3 85 35 82 81  
[www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

**Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)**

39 avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris  
T +33 (0)1 47 05 37 71  
[sppef.free.fr](http://sppef.free.fr)

**Vieilles Maisons françaises**

93 rue de l'Université - 75007 Paris  
T +33 (0)1 40 62 61 71  
[www.vmf.net](http://www.vmf.net)

## Réseaux de professionnels

### Association de professionnels - Villes en développement

[www.ville-developpement.org](http://www.ville-developpement.org)

### Association nationale des architectes des bâtiments de France

27 rue Gensta - 33200 Bordeaux

T +33 (0)5 56 51 83 90

[anabf.archi.fr](http://anabf.archi.fr)

### Association des responsables des relations internationales et de coopération décentralisée (ARRICOD)

(CU Dunkerque Grand Littoral)

Conseil général de la Vienne

Hôtel du Département BP 319 - 86008 Poitiers Cedex

T +33 (0)5 49 00 55 70

[arricod.free.fr](http://arricod.free.fr)

### Fédération nationale des agences d'urbanisme

1 rue de Narbonne - 75007 Paris

T +33 (0)1 45 49 32 50

[www.fnau.org](http://www.fnau.org)

[www.fnau-international.org](http://www.fnau-international.org)

### Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

108-110 rue Saint-Maur - 75011 Paris

T +33 (0)1 43 22 07 82

[www.fncaue.fr](http://www.fncaue.fr)

### Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E)

32 rue Le Peletier - 75009 Paris

T +33 (0)1 44 83 03 55

[www.f3e.asso.fr](http://www.f3e.asso.fr)

## Instituts de formation

### Centre international d'études pour le développement local (CIEDEL)

19 rue d'Enghien - 69002 Lyon

T +33 (0)4 72 77 87 50

[www.ciedel.org](http://www.ciedel.org)

### École de Chaillot

Cité de l'architecture & du patrimoine

1 place du Trocadéro - 75116 Paris

T +33 (0) 1 58 51 52 94

[www.citechailot.fr](http://www.citechailot.fr)

### Ecoles nationales supérieures d'architecture

[www.culture.gouv.fr/mcc/Etablissements-du-ministere/etablissements-publics](http://www.culture.gouv.fr/mcc/Etablissements-du-ministere/etablissements-publics)

### Institut national du patrimoine

Galerie Colbert

2 rue Vivienne - 75002 Paris

T +33 (0)1 44 41 16 41

[www.inp.fr](http://www.inp.fr)

## Contacts

### Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP)

Château Neuf  
Place Paul Bert  
64 100 Bayonne  
T : +33 (0)5 59 59 56 31  
reseau@an-patrimoine.org  
www.an-patrimoine.org  
www.an-patrimoine-echanges.org

### Ministère des Affaires étrangères et européennes Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

27 rue de la Convention  
75 735 Paris Cedex 15  
T : +33 (0)1 43 17 62 62  
www.diplomatie.gouv.fr

### Crédits photos :

#### Couverture :

© ANVPAH & VSSP, © Ville de La Rochelle, © ANVPAH & VSSP,  
© ANVPAH & VSSP, © Ville de Veliko Turnovo, © Gilles Garofolin

p.16, p.17, p.18, p.20, p.23 : © ANVPAH & VSSP

p.25 : © Jmig

p.27 : © Service relations internationales - Ville de Vienne,  
© ANVPAH & VSSP

p.30, p.32, p.34, p.36, p.39, p.41, p.45, p.47, p.54 : © ANVPAH & VSSP  
p.57, p.58, p.59 : © ENSAPL

p.61 : © Conseil régional d'Ile-de-France, cl. Stéphane Asseline,  
ADAGP 2009

p.63 : © Ville de Veliko Turnovo

p.67 : © Mairie d'Albi

p.69 : © Urbs Heritage for Qufu 2005-2007

p.71, p.72, p.73 : © Ville de Toulouse

p.75 : © Ville de Paris

p.77 : © Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

p.81 : © HRC (Hebron Rehabilitation Committee), © Ville de Belfort

p.83 : © Gilles Garofolin

p.85 : © Via patrimoine

p.87 : © CG65, © Pascal Le Doaré

p.89 : © Savoir-Faire et Découverte

p.93 : © Cathy Savourey, © Aude Sivigny

p.95, p.96 : © Grand Lyon / Ville de Lyon

p.98 : © Ville de La Rochelle

p.99 : © ANVPAH & VSSP, © Ville de La Rochelle, © T. Trossat

p.103 : © Jean-Luc Fabre CG34

p.105 : © CG35

p.107 : © Ville d'Aix-en-Provence - Mission développement touristique et international

p.109, p.111 : © Service Relations internationales - Ville de Vienne

p.113 : © Jmig

#### Quatrième de couverture :

© CG35, © ENSAPL, © ANVPAH & VSSP







